

Diplôme de conservateur des bibliothèques

MÉMOIRE D'ÉTUDE / JANVIER 2010

**Vingt ans après : les bibliothèques
des universités 2000**

Philippe Père

Sous la direction de Pierre Carbone
Inspecteur Général des Bibliothèques

Remerciements

Je remercie Pierre Carbone d'avoir dirigé ce mémoire. J'ai pu mettre à profit ses conseils et bénéficier de sa disponibilité et de ses relectures attentives. Anne-Marie Chaintreau, avec une grande disponibilité, m'a aussi donné de précieuses indications et informations. Je la remercie également pour les photographies communiquées.

Je remercie également Mireille Chazal pour m'avoir (sans le savoir) inspiré ce sujet et pour m'avoir donné ses conseils.

Mes remerciements s'adressent aux directrices et directeurs de SCD, ou à leurs adjoints et collaborateurs, qui ont bien voulu me relater leurs expériences actuelles ou passées et me communiquer des documents sur leur activité : Edwige Archier, Jean-Louis Boutroy, Annie Coisy, Martine Coppet, Olivier Caudron, Eric Lams, Mireille Chazal.

Enfin, je remercie Suzanne pour ses relectures.

Résumé :

Créées il y a presque vingt ans dans des villes moyennes sans tradition universitaire, les services communs de la documentation (SCD) des huit universités pluridisciplinaires issues du schéma U2000, se sont développés en bénéficiant des importants moyens placés dans la construction et l'équipement des bibliothèques universitaires après deux décennies de crise. Accompagnant les universités récentes dans la démocratisation et l'aménagement du territoire de l'enseignement supérieur, ses SCD, relativement bien intégrés, ont parfois avec pragmatisme, pu développer des formes innovantes de services et répondre aux attentes documentaires dans un contexte de fort développement des ressources électroniques. Leur expérience de service de proximité pourrait constituer un précieux apport dans les réseaux universitaires régionaux qui se renforcent aujourd'hui.

Descripteurs :

Universités — Planification

Bibliothèques universitaires -- Constructions

Bibliothèques universitaires -- Organisation

Bibliothèques et étudiants

Abstract :

Created almost twenty years ago in middle – sized towns with no academic tradition, the libraries of the eight multidisciplinary universities, stemming from the U2000 plan, have been developed thanks to important means invested in the building and the equipment of academic libraries after two decades of crisis.

Following the recent universities in the democratization and the national and regional development of higher education, those libraries relatively integrated, have sometimes developed new kind of services and have been able to come up to documentary expectations in a context of big electronic resources development. Their experience in proximity service might be a precious contribution to regional academic networks that strengthen today.

Keywords :

Universities and Colleges – Planning

Academic libraries – Building

Academic libraries – Organization

Libraries and Students

Droits d’auteurs

Droits d’auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l’auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Table des matières

MÉMOIRE D'ÉTUDE / JANVIER 2010	1
INTRODUCTION	11
I LE TEMPS DE LA GESTATION : NOUVELLES UNIVERSITÉS...NOUVELLES BIBLIOTHÈQUES	13
I-1 LE SCHÉMA « UNIVERSITÉS 2000 » : DÉMOCRATISATION ET AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE.....	13
1-1-1 <i>U2000 : transformer, développer, construire</i>	13
1-1-2 <i>Créer huit nouvelles universités</i>	15
a) Les quatre nouvelles universités de province, du Nord à l'Ouest	16
b) Les quatre universités des villes nouvelles d'Ile-de-France	18
I-2 PENSER DE NOUVELLES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES	20
1-2-1 <i>Les principes et les ambitions d'« Universités 2000 » pour la documentation</i>	20
a) La bibliothèque, centrale, accueillante, moderne	20
b) Des bibliothèques mieux intégrées à leurs universités	21
c) Des bibliothèques en réseau	21
1-2-2 <i>Dans les universités naissantes... des bibliothèques nouvelles ou de nouvelles bibliothèques ?</i>	22
a) Entre dispersion documentaire nationale et chances d'intégration locales ..	22
b) Entre innovation et rattrapage	23
c) Une nouvelle spécificité française ?	24
d) L'hybridité avant l'heure ?	24
e) Un avenir peu visible	25
I-3 QUE FAIRE ? LA CRÉATION DES HUIT BIBLIOTHÈQUES	25
1-3-1 <i>Avant de construire</i>	26
a) Des fonds dispersés	26
b) Des bibliothèques d'IUT et d'écoles supérieures	26
c) Des centres de documentation des antennes d'UFR	27
1-3-2 <i>Rassembler, recruter,</i>	27
a) Les locaux provisoires	27
b) Les premiers personnels	28
1-3-3 <i>Constituer et traiter la collection</i>	29
a) Acquérir ?	29
b) Homogénéiser les procédures de traitement.....	30
II- LE TEMPS DU DÉVELOPPEMENT : CONSTRUIRE ET INTÉGRER.....	31
II-1 CONSTRUIRE POUR INTÉGRER	31
2-2-1 <i>Construire sans politique documentaire ?</i>	31
a) Les crédits de la documentation	32
b) Les enseignants et les bibliothèques naissantes	33
c) Une stratégie d'intégration de la Bibliothèque dans l'Université ?	34
2-1-2 <i>Des bâtiments nouveaux : un bilan</i>	36
a) Les choix architecturaux	36
b) Un bilan qualitatif des constructions	39

c) Un bilan statistique des constructions	40
D'U2000 à U3M, les huit nouvelles bibliothèques	40
Des espaces et des places dans une bonne moyenne	41
II-2 APPLIQUER LES STATUTS, ASSURER LA MISSION	42
2-2-1 <i>Des services communs de la documentation « modèles » ?</i>	42
a) La coordination documentaire dans une petite université	43
Des sections disciplinaires ou géographiques	44
Les bibliothèques d'IUT, rarement intégrées	46
Les bibliothèques de laboratoires et de maisons de recherche, toujours associées	47
Une collaboration précoce entre les unités documentaires	47
b) Trois cas particuliers : L'intégration des bibliothèques d'IUFM à Cergy et à l'Artois, Marne-la Vallée et Polydoc	48
2-2-2 Directeurs et personnels de SCD dans l'Université nouvelle	49
a) Directeurs et instances de décisions des universités	49
b) Les ressources humaines : gérer le développement et la multipolarité	50
III-LE TEMPS DE L'INNOVATION: SERVICES ET COLLECTIONS.....	51
3-1 NOUVEAUX PUBLICS, NOUVEAUX SERVICES	51
3-1-1 <i>Quels étudiants ?</i>	51
a) Hétérogénéité sociale et villes moyennes	51
b) Diversité des provenances	53
3-1-2 <i>Quelles pratiques étudiantes en bibliothèque ?</i>	54
a) Des habitudes de travail particulières aux étudiants des nouvelles villes universitaires ?	54
b) Fréquentations et inscriptions	55
c) Libre accès et prêt	56
d) Horaires d'ouverture	57
3-1-3 <i>Affilier les étudiants</i>	58
3-1-4 <i>Accueillir les lycéens</i>	60
3-1-5 <i>Le développement des publics de 2^e et 3^e cycles ?</i>	62
3-1-6 <i>Les publics extérieurs à l'Université</i>	63
3-2 L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE ÉLECTRONIQUE ET MULTIMÉDIA	64
3-3 LA PLURIDISCIPLINARITÉ EN BU 2000 OU L'UNIVERSALITÉ DE PROXIMITÉ	66
3-3-1 <i>Vers une politique documentaire</i>	66
3-3-2 <i>Les 3 temps du développement des collections</i>	66
a) Le temps du pragmatisme	66
b) Le temps de l'acquisition d'une offre électronique	67
c) Le temps de la rationalisation et de la recherche d'unicité des collections	67
IV- LE TEMPS DU CHANGEMENT? RÉFORMES UNIVERSITAIRES ET PROJETS DES SCD.....	69
4- 1 LE PASSAGE AUX RCE DES UNIVERSITÉS 2000 ET LES BIBLIOTHÈQUES	69
4-1-1 <i>Des changements d'organisation ?</i>	69
4-1-2 <i>Budgets et contrats</i>	70
4-2 DES RÉSEAUX ANCIENS AUX RÉSEAUX NOUVEAUX	71
4-2-1 <i>Partenariats universitaires</i>	71
4-2-2 <i>Partenariats des universités, des collectivités territoriales et du secteur privé</i>	72
CONCLUSION: SMALL IS BEAUTIFUL, ISN'T IT ?	75

BIBLIOGRAPHIE	77
TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES	77
DOCUMENTS ET RAPPORTS OFFICIELS	77
OUVRAGES, ARTICLES DE REVUES ET SITES INTERNET	79
- <i>Les universités : de U2000 à aujourd'hui (2009)</i>	79
- <i>Les bibliothèques universitaires</i>	81
- <i>Publics, services, collections</i>	83
SITES INTERNET	84
TABLE DES ANNEXES	87

Introduction

« Lorsque nous parlons des deux aspects de la réforme universitaire, nous voulons dire qu'il est impossible de séparer ces deux tâches : d'une part l'organisation extérieure et matérielle des facultés, d'autre part la transformation intérieure de notre mode de pensée, en vue de reconquérir, sous une forme nouvelle l'idée d'Université ». Karl Jaspers. « Les deux aspects de la réforme universitaire », in. *Essais philosophiques*. Petite Bibliothèque Payot, 1970.

Dans les années 1990 ont été construites en France plusieurs bibliothèques universitaires. Parmi elles, les services communs de la documentation (SCD) des universités nouvelles.

Huit universités sont devenues de plein exercice au cours de cette décennie, offrant des formations en plusieurs disciplines. Il s'agit de l'Artois, de Bretagne-Sud, de Cergy-Pontoise, d'Evry-Val d'Essonne, de La Rochelle, du Littoral-Côte d'Opale, de Paris-Est-Marne-la-Vallée et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Faisant partie du schéma Universités 2000, qui visait à la démocratisation et à l'aménagement territorial de l'enseignement supérieur, ces universités ont toutes peu ou prou été dès leur naissance des services généralistes de proximité, qui ont connu dans la décennie suivant leur création, une croissance similaire à la fois en termes d'offre de formation dans les 3 cycles et d'adossement à la recherche scientifique. Leur trait commun est toujours d'offrir des formations dans toutes les disciplines sauf la Santé (à l'exception de Versailles-Saint-Quentin), tout en étant dotées de formations techniques ou spécialisées et de laboratoires de recherche qui leur sont parfois antérieurs. Surtout, elles sont toutes implantées dans des villes moyennes, et souvent sur plusieurs sites.

Leurs SCD sont répertoriées parmi les BU « petites et moyennes pluridisciplinaires » (PMP), selon l'enquête statistique générale des bibliothèques universitaires (ESGBU)¹. Cette liste est constituée de 25 bibliothèques dont les universités comptent moins de 12 000 étudiants. De plus, elles possèdent toutes une collection inférieure ou égale à 200 000 volumes imprimés. Parmi elles, les bibliothèques des universités nées dans les années 1960 et 1970, dans des villes moyennes et présentant de nombreux caractères communs avec les BU 2000.

Cependant, l'examen de ces huit bibliothèques nouvelles nous permet de percevoir comment, depuis le rapport Miquel² et le lancement d'« Universités 2000 », se renouvelle dans les petites et moyennes BU, un accompagnement à la fois pédagogique et documentaire, rendu nécessaire, par l'arrivée de publics étudiants socialement hétérogènes. Pour cela, il nous faut comprendre comment les bibliothèques nouvelles

¹ Les données recueillies par l'ESGBU sont disponibles à partir de 1999 sur ASIBU (application statistique interactive des Bibliothèques universitaires). [en ligne] <http://www.sup.adc.education.fr/asibu/accueil.htm>

² André MIQUEL. *Les bibliothèques universitaires. Rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des Sports*, La Documentation Française, 1989, 79 p.

relèvent le défi des technologies numériques et aussi de leur insertion dans des tissus urbains ou dans des territoires régionaux sans tradition universitaire.

Face aux changements, qui affectent aujourd'hui l'enseignement supérieur tant dans le mode de gouvernance des universités que dans leur financement, 17 présidents de petits établissements se sont associés et forment, au sein de la conférence des présidents d'universités (CPU)³, le groupe des présidents d'universités petites et pluridisciplinaires (GUPPT)⁴. La conscience de vivre les mêmes enjeux, de petit établissement pluridisciplinaire, existe moins au niveau des bibliothèques de ces universités. Les réseaux auxquelles elles appartiennent sont avant tout nationaux ou régionaux, associant des bibliothèques d'âge, de taille et de fonds très différents.

Plus généralement, la littérature professionnelle en termes de services de proximité, s'est davantage intéressée à la lecture publique. De même, concernant le schéma Universités 2000 et la démocratisation de l'enseignement supérieur, les études sur les universités, sur le phénomène de la massification ou sur la condition étudiante n'ont pas manqué. Mais là aussi, il y a peu de documentation sur les bibliothèques nouvelles.

Il y a sans doute dans cette absence, la trace du débat et des polémiques concernant ces établissements universitaires, et de la question de leur légitimité dans le paysage éducatif français. Pourtant, les questions de services aux usagers et les actions envers les premiers cycles ou les lycéens se posent davantage ces dernières années et des débats internes à la profession sollicitent l'expérience des plus petites bibliothèques issues de ce mouvement de démocratisation de l'enseignement supérieur.

Ainsi, essaierons-nous de cerner les évolutions de ces bibliothèques depuis leur naissance dans le contexte du schéma Universités 2000, afin de comprendre comment s'organise la documentation, dans un cadre à la fois récent, pluridisciplinaire et souvent multipolaire. Dans ce contexte neuf, la façon dont les bibliothèques des universités relèvent le défi de la démocratisation universitaire peut être examinée, en matière de documentation, de vie universitaire et d'accompagnement pédagogique.

A l'échelle de ces bibliothèques, nous tenterons aussi de tenir compte du fait local, l'ancrage territorial figurant parmi les enjeux d'Universités 2000, tant au niveau des villes, des départements et des régions que des réseaux universitaires.

³ Conférence des présidents d'université (CPU). [en ligne] <http://www.cpu.fr/> Consulté le 3 novembre 2009

⁴ Groupe des universités pluridisciplinaires de petite taille (GUPPT) comptant 17 établissements dont Bretagne-Sud, Evry, La Rochelle, Littoral-Côte d'Opale, Marne-la-Vallée. Les présidents se sont réunis le 18 février 2009 pour aborder la question des réformes en cours. [en ligne] http://www.cuverville.org/IMG/pdf/Reunion_des_universites_en_proximite.pdf Consulté le 15 novembre 2009.

I Le temps de la gestation : nouvelles universités...nouvelles bibliothèques

I-1 LE SCHÉMA « UNIVERSITÉS 2000 » : DÉMOCRATISATION ET AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE

1-1-1 U2000 : transformer, développer, construire

« Notre démarche fut d'abord celle d'un sauvetage qui s'est transformé en une véritable révolution. Il fallait mettre fin à la prolifération de ces locaux dégradés qui, comme un cancer, se banalisaient, donnant à nos universités des allures indignes d'un pays comme la France ? Il fallait construire vite... »⁵. Cette présentation du plan Universités 2000 par Claude Allègre, alors conseiller spécial à l'Enseignement supérieur auprès de Lionel Jospin, ministre de l'Education du gouvernement Rocard, décrit le climat d'urgence dans lequel une programmation nationale et pluriannuelle, sur la base du dialogue et de la planification, a été formalisée au début des années 1990. Décentralisation oblige, les collectivités territoriales, régions, départements et villes, en ont été parties prenantes, faisant davantage de ce schéma un « appel à projets » qu'un ensemble strictement planifié par l'Etat. Les réalités locales ont ainsi été en premier lieu respectées et intégrées dans chaque schéma régional dont l'ensemble constitue le plan national, approuvé au printemps 1991 en conseil des ministres. Vingt schémas régionaux sont issus des conventions conclues par les préfets et les recteurs, avec les collectivités territoriales⁶.

Dans ce contexte, en 1989, le rapport Miquel décrit les bibliothèques comme les « zones sinistrées de l'ensemble universitaire et au-delà, du tissu national »⁷. En mai de la même année, la Sous-Direction des Bibliothèques⁸ est créée auprès de la nouvelle Direction de la programmation et du développement universitaire (DPDU) du ministère de l'Education nationale. Elle remplace la DBMIST⁹, afin de préparer le développement des bibliothèques universitaires, suite au lancement du schéma « Universités 2000 » et dans le contexte de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, qui fixe l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat¹⁰.

⁵ ALLEGRE Claude. *L'âge des savoirs : pour une renaissance de l'université*, Gallimard, 1993, p. 118.

⁶ PEYLET, Roland. « L'Etat, les universités et les collectivités territoriales ». *BBF*, 1992, n° 5, p. 8-11 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 10 décembre 2009

⁷ MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires. Rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports*. La Documentation Française, p. 11 ;

⁸ Devenue Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique (SDBIS) en 2006 : Arrêté du 17 mai 2006 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Supprimée par l'arrêté du 16 mai 2009 et remplacée par la Mission de l'Information scientifique et technique et du réseau documentaire (MISTRD).

⁹ Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (1982-1989)

¹⁰ Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation.

Ce schéma « Universités 2000 » (1991-1995) répond donc principalement au défi de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Entre 1975 et 1990, le nombre des étudiants en France a augmenté de 50% pour atteindre 1,1 million en 1991. Dans la période précédente (1960-1975), ce nombre avait quadruplé. De nouveaux campus et de nouvelles universités étaient apparus, tant dans les villes de tradition universitaire que dans des villes moyennes de province. Or, la géographie universitaire de 1990 est presque la même que celle de 1975. Les amples programmes de constructions et de modernisation du schéma universités 2000 (1991-1995), se fondent sur la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment grâce aux contrats de plan Etat-région (CPER). Le volet « Développement de l'Enseignement Supérieur » du XIe plan (1994-1998) puis le XIIe plan (1999-2003) sont venus le compléter. Pour la région parisienne notamment, le plan Université du 3^e Millénaire (U3M) a permis depuis 2000, de prendre notamment en charge les manques et les problèmes spécifiques des universités franciliennes. Prévu initialement jusqu'en 2006, il détermine une stratégie jusqu'en 2015¹¹, notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-régions (CPER)¹², dont la vague 2007-2013.

Ces plans concilient l'aménagement des territoires, la prise en compte de la forte croissance des effectifs étudiants et pour les bibliothèques, l'accompagnement pédagogique et documentaire de nouveaux publics. Mais il s'est d'abord agi d'un plan d'ensemble, adapté à chaque région. Il s'agissait donc de construire, d'aménager, de compléter ou de constituer les collections et d'informatiser, à la fois dans certaines universités anciennes dont les bibliothèques étaient vétustes ou devenues trop petites ou dans celles qui, nées dans les années 1960-1970 n'avaient pu croître suffisamment dans les années de crise, et enfin dans les nouvelles universités.

Les principes qui président au schéma « Universités 2000 » sont débattus au sein de la communauté universitaire lors des Assises nationales de l'enseignement supérieur, tenues à la Sorbonne du 26 au 29 juin 1990¹³. Il s'agit certes, de développer l'offre d'enseignement supérieur et les équipements universitaires, mais d'abord d'imaginer l'université française du XXIe siècle face aux défis scientifiques, culturels et économiques que pose la compétition mondiale et européenne.

Les notions fortes qui s'en dégagent sont celles de la constitution d'une université flexible, c'est-à-dire adaptée tant du point de vue de la formation que de la recherche, à son environnement local, à l'augmentation de la demande et des effectifs de bacheliers ainsi qu'aux enjeux économiques et sociaux. Cette Université française de l'an 2000, doit également être un réseau, implanté dans plusieurs pôles, coordonnant plusieurs sites universitaires de manière à assurer un service de proximité. Elle doit aussi travailler en partenariat avec d'autres universités et d'autres acteurs économiques et sociaux. Ce principe vaut d'autant plus pour les petites et moyennes universités. La démocratisation de l'université et l'insertion sociale en fin d'études, seront assurées si les filières sont suffisamment professionnalisées et si des parcours de formation sont construits pour chaque étudiant. Ces deux derniers objectifs supposent le rapprochement des

¹¹ RENOULT, Daniel. « Le plan U3M en Île-de-France », *BBF*, 2002, n° 2, p. 4-11 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 14 septembre 2009

¹² CHAINTREAU, Anne-Marie. « Bibliothèques universitaires », *BBF*, 2007, n° 1, p. 28-33 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 26 décembre 2009

¹³ Ministère de l'Education nationale, Direction de la programmation et du développement universitaire. *Universités 2000 : Quelle université pour demain ?* Assises nationales de l'enseignement supérieur. Sorbonne, 26-29 juin 1990, La Documentation Française, 1991, 334 p.

enseignants et des étudiants et l'intégration dans les contenus des formations comme dans les moyens pédagogiques, des nouvelles technologies.

Bien des notions ainsi formulées, notamment lors de ces Assises, vont inspirer les universités de proximité créées pour répondre à l'enjeu de la démocratisation de l'enseignement et du développement économique régional.

Les aménagements et les créations d'universités ou de sites universitaires promus dans le plan « Universités 2000 » doivent pour ce faire, procéder à un rééquilibrage de l'offre d'enseignement supérieur au profit de certaines régions et être réalisés grâce au concours des collectivités territoriales concernées. Au-delà, il faut concilier plusieurs tendances qui peuvent être divergentes : offrir des formations généralistes dans le souci d'un service de proximité et en même temps des formations professionnalisées, dynamiser des villes et démocratiser l'enseignement supérieur (...).

1-1-2 Créer huit nouvelles universités

Le concept de « carte universitaire » introduit au ministère de l'Education nationale vers 1970 permet de rationaliser le développement de l'enseignement supérieur, qui a accompagné la grande croissance des étudiants dans les années 1960. De 24 villes universitaires en 1939, la France de 1968 en compte 40 et celle de 1990 compte 100 villes disposant d'une université, d'une antenne universitaire ou d'un IUT¹⁴.

Les créations d'universités se font à la fois sur la base d'antennes existantes nées des délocalisations des années 1970 et 1980 et s'adosent à des IUT, parfois à certaines écoles supérieures et à des laboratoires ou maisons de recherche, qui vont se détacher de leur université d'origine.

Le CNE évoque ces antennes qui, au cours des années 1980, ont poussé « comme des champignons ». En 1991, il y en a 75¹⁵. La décentralisation territoriale a permis à de nombreuses villes moyennes d'être actrices de ce développement, en négociant des implantations délocalisées avec les grandes villes universitaires voisines. De ces antennes, dont le ministère de l'Education nationale n'officialise qu'une partie, il est décidé de créer des universités de plein droit lorsque plusieurs conditions sont réunies, au nombre desquelles des effectifs étudiants suffisants et en croissance, des potentialités de développement de la recherche scientifique, ainsi qu'un appui clair et concret des collectivités territoriales.

Surtout, il ne s'agit pas d'ajouter à l'essaimage des « collèges universitaires » de 1^{er} cycle des années 1960 et 1970. De nombreuses délocalisations des 1^{ers} cycles avaient ainsi vu le jour. Les universités qui en ont été issues durant ces deux décennies avaient été longtemps marquées par la faiblesse des 2^e ou 3^e cycles ainsi que de la recherche. Dans les universités à naître durant la décennie 1990, les filières de formations doivent le plus rapidement possible proposer des cursus complets, et la recherche doit être suffisamment structurée.

¹⁴ FREMONT Armand, HERIN Robert, JOLY, Jacques. *Atlas de la France universitaire*. Reclus- La Documentation Française, p.15-33

¹⁵ Ibid, p. 30.

Parmi les 8 « zones de cohérence » définies en 1990¹⁶ pour aménager la carte universitaire, trois sont retenues pour la création d'universités : l'Ouest, le Nord et la Région Parisienne.

Lors du lancement du plan, il n'est pas encore question de création d'une université dans le Morbihan. Jusqu'en 1994, Vannes et Lorient sont des antennes universitaires. L'université de Bretagne-Sud voit le jour en 1995¹⁷. Sept universités sont donc en priorité retenues et deviendront de plein exercice entre 1991 et 1993.

Dans l'ensemble du plan, la création des nouvelles universités participe d'une densification de l'offre universitaire qu'il faut envisager sous la forme de réseaux régionaux¹⁸. Les nouvelles universités s'appuieront sur les « pôles universitaires européens » que constituent les métropoles régionales.

Huit universités pluridisciplinaires voient ainsi le jour en quatre ans : quatre en province et quatre en Île-de-France. Il s'agit dans le premier cas de doter des régions ou des départements du Nord et de l'Ouest, sans universités. Dans le deuxième, il s'agit de décongestionner les universités parisiennes et d'offrir un enseignement supérieur de proximité aux étudiants issus de la banlieue de Paris¹⁹.

a) Les quatre nouvelles universités de province, du Nord à l'Ouest

Au Nord et à l'Ouest, dans 3 académies (Lille, Rennes, Poitiers), vont être créées quatre universités : l'Artois et le Littoral-Côte d'Opale en 1991, puis La Rochelle en 1993 et enfin, la Bretagne-Sud en 1995. Les deux premières doivent s'appuyer sur le pôle universitaire européen régional de Lille et les deux dernières sur ceux de Rennes et de Nantes, initialement associées.

La création de ces universités doit contribuer à vaincre une certaine inertie régionale due dans le cas du Nord, à la crise des industries lourdes, et dans chaque région concernée, au poids des non diplômés et des catégories professionnelles subalternes. La dynamisation des villes est attendue de ces universités dans toutes ces régions²⁰.

Le tissu local d'enseignement post-baccalauréat est très marqué par les filières courtes : les IUT bien implantés dans toutes les villes moyennes de France et particulièrement dans le Nord ou l'Ouest industriels ou agricoles, mais aussi les classes STS des lycées (plus de 13% des étudiants des 3 académies)²¹. Une nouvelle offre universitaire de proximité se réalise donc dans les années 1990, afin de compenser cette tendance aux études courtes et techniques et à la mono-spécialisation économique, dans un contexte de crise économique et de montée du chômage des jeunes.

De plus, si l'on excepte les cas de Douai et de Dunkerque (Nord), les quatre nouvelles universités sont implantées dans des départements relativement vastes et peuplés,

¹⁶ MERLIN, Pierre. *L'aménagement universitaire : un schéma d'ensemble*. Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, 1990.

¹⁷ Université de Bretagne-Sud (UBS). [en ligne] < <http://www.univ-ubs.fr> > (Consulté le 15 octobre 2009).

¹⁸ FILATRE Daniel. « Développement des universités et aménagement des territoires universitaires » in. DUBET François, FILATRE Daniel, MERRIEN François-Xavier (et al.). *Universités et villes*. L'Harmattan, 1994, p. 76.

¹⁹ Deux universités de technologie (UT), hors du champ de cette étude, ont aussi été créées à cette époque : l'UT de Belfort-Montbéliard (1999) et l'UT de Troyes (1994).

²⁰ Les études de l'Institut de recherche sur l'éducation (IREDU/Université de Bourgogne) montrent que chaque tranche de 1000 étudiants nouveaux entraîne la création de 130 emplois. In ORIVEL François. « L'université, une bonne affaire pour les communes. Le Monde, 7 février 1991.

²¹ FREMONT Armand, HERIN Robert, JOLY, Jacques (Dir.). *Op. cit.*, p. 35.

dépourvus d'établissement d'enseignement supérieur : le Pas-de-Calais (près de 2 millions d'habitants), le Morbihan (600 000 habitants), la Charente-Maritime (près de 700 000 habitants)²².

La priorité dans les créations universitaires des années 1990 est en effet donnée aux régions où le taux de scolarisation dans le supérieur est le plus faible. La croissance des effectifs étudiants observée à l'échelle nationale a été d'autant plus forte dans certaines des régions de la partie Nord du pays. Le Nord-Pas-de-Calais comme Poitou-Charentes ou la Bretagne ont ainsi enregistré un surcroît d'étudiants, de 50 à 62%, pour une moyenne nationale de 40%. A titre d'exemple, seuls 27,5% d'une classe d'âge obtenaient le baccalauréat en 1985 dans le Nord-Pas-de-Calais, contre 45% au niveau national. En 1995, ils rejoignent cette moyenne en atteignant les 62,3% et la région enregistre alors une moyenne de 7000 étudiants supplémentaires par an²³.

L'absorption des flux nouveaux ne sera pas complètement assurée par les nouvelles universités : les métropoles universitaires régionales (Lille, Rennes, Nantes...) continuent aussi de croître. Néanmoins, Lille et ses 3 universités comptaient 75% des étudiants de la région en 1986 et n'en comptent plus que 40% dix ans plus tard²⁴.

En 15 ans, ces nouvelles universités enregistrent une croissance de 35% de leurs effectifs étudiants, en passant d'une moyenne de 6500 à leur création en 1993, à 10 000 en 2008²⁵. C'est bien supérieur à la moyenne enregistrée sur le plan national pour les années 1990. Dans le même temps, le nombre des étudiants en France a augmenté de 1,1 à 1,4 millions dans les seules universités, soit une croissance de 21%.

Ces universités ont toutes la particularité d'offrir la même variété de formations : sciences humaines et sociales, lettres et langues, droit, sciences économiques, sciences et techniques.

Entre 65 et 75% de leurs étudiants sont en 1^{er} cycle et 40% sont boursiers en 2009. Service de proximité oblige, 70% sont en moyenne originaires du ou des département(s) d'implantation de chaque université.

A ces traits locaux communs, à ces publics étudiants similaires et à ces mêmes objectifs de démocratisation et d'offre de proximité, il faut ajouter un autre point de ressemblance. A l'exception de La Rochelle, ces universités de province sont chacune implantées dans plusieurs villes. Il y a 4 nouvelles universités mais en réalité, il faut compter 11 villes, de taille proche (entre 45 000 et 75 000 habitants dans le centre d'agglomération), qui ont ainsi acquis le rang de pôle universitaire : La Rochelle d'une part, mais aussi Vannes et Lorient pour la Bretagne-Sud, Arras, Douai, Béthune et Lens pour l'Artois, Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer pour le Littoral Côte d'Opale (Cf. annexe 2).

²² Institut national des Statistiques et des Etudes économiques (INSEE). Données régionales : rubrique « régions ». [en ligne] <http://www.insee.fr/fr/regions/> Consulté le 25 octobre 2009.

²³ THUMERELLE, Pierre-Jean. « Nord-Pas-de-Calais, un rattrapage spectaculaire » in. *Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), Développement universitaire et développement territorial, l'impact du plan U2000 (1990-1995)*, La Documentation Française, 1998, p. 89-97.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Annuaire des bibliothèques universitaires. Données 1993, 1995, 2007*. La Documentation Française.

Université	Effectifs étudiants à la date de création ²⁶	Effectifs étudiants aujourd'hui (données 2008) ²⁷
Artois	8100 (1994)	14500
Bretagne-Sud	6200 (1995)	7500
La Rochelle	4800 (1993)	6800
Littoral Côte d'Opale	4800 (1993)	11000

Aujourd'hui, le nombre d'étudiants par ville se situe entre 1000 et 6800 avec une moyenne de 4000 étudiants pour le plus important des sites des universités multipolaires (Arras, Dunkerque, Vannes).

Les 3 universités pluri-sites doivent donc compter avec des rivalités souvent historiques entre cités proches. Leurs étudiants restent souvent dans leur ville d'origine, parfois au détriment d'un choix de filière ou de discipline²⁸. Les personnels de ces universités, de même, sont en majorité issus des régions d'implantation.

b) Les quatre universités des villes nouvelles d'Ile-de-France

Pour désengorger les universités parisiennes dans le contexte de la massification universitaire, les 4 villes nouvelles d'Ile-de-France créées à la fin des années 1960 sont dotées d'universités à part entière en juillet 1991.

Il s'agit dans un premier temps, d'accueillir 20000 étudiants d'ici l'an 2000 dans chaque nouvel établissement, et de desserrer d'au moins 50000 étudiants les universités du centre de Paris.

Cet objectif, adopté par le comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) en 1992 est révisé à la baisse dans le cadre du CPER francilien de 1994-1999, où 10 000 étudiants sont attendus par établissement. Aujourd'hui, cet objectif est atteint et ses nouvelles universités de taille moyenne présentent une croissance similaire à celle des nouveaux établissements de province : 35,3% d'augmentation entre 1997 et 2005.

Université ²⁹	Effectifs étudiants en 1995	Effectifs étudiants aujourd'hui (données 2007)
Cergy-Pontoise	9100	11740
Evry Val d'Essonne	5700	10150
Marne-la-Vallée	5500	11000
Versailles-Saint-Quentin-en Y.	4800	14760

²⁶ Ces chiffres sont issus de l'*Annuaire des bibliothèques universitaires* : éditions correspondant aux années citées.

²⁷ Ces chiffres sont les plus récents, présentés sur chacun des sites Internet des universités

²⁸ Reprenant le terme aux économistes, des études montrent que les choix d'orientation dans les universités nouvelles et les délocalisations universitaires sont marquées par un « effet d'offre » local. In. FILATRE Daniel (et al.). *Analyse des implantations nouvelles et de leur effet sur le dispositif existant : Midi-Pyrénées, université de La Rochelle, académie d'Orléans-Tours, pôle Lorient-Vannes*.1994.

²⁹ Repris du tableau de VADELORGE, Loïc. « Les Universités dans les villes nouvelles ». In. POIRRIER Philippe (dir.). *Paysages des campus : urbanisme, architecture et patrimoine*. Editions universitaires de Dijon, 2009, p. 76.

Le défi de la carte universitaire d'Ile-de-France est de créer de nouveaux établissements en plus des délocalisations qui se poursuivent, tout en évitant la suroffre de formations dans cette étroite proximité entre banlieue et universités parisiennes, dont celles qui sont extra-muros (Créteil, Orsay, Villetaneuse, Nanterre). Il s'agit dès lors dans les 4 villes nouvelles de savoir conjuguer les formations générales, comme peut le faire un service dont la mission est la proximité, et les formations professionnalisantes (IUT, licences professionnelles) fondées sur des spécialisations.

L'aménagement du territoire de la région parisienne dans les années 1960, prévoyait dans ces villes la création d'établissements qui pouvaient notamment être des « collèges universitaires » de 1^{er} cycle ou bien des IUT. Ainsi, les deux nouvelles préfectures que sont Evry et Cergy-Pontoise au début des années 1970, se voient doter d'IUT. C'est à partir de ces derniers que les universités vont être créées 20 ans plus tard. L'augmentation des départements d'IUT et de leurs effectifs est d'ailleurs un point majeur dans la création des universités d'Evry-Val d'Essonne et de Cergy-Pontoise, appuyées sur deux bassins d'emploi industriels en expansion. Des effectifs de 30 à 40% d'étudiants en IUT se retrouvent dans les 4 universités³⁰.

Marne-la-Vallée présente un profil différent d'Evry ou de Cergy : la Cité Descartes créée en 1983 constitue un campus scientifique où s'implantent IUT, grandes écoles, dont celles d'ingénieurs, et où se délocalisent des laboratoires des universités parisiennes. La spécialisation scientifique et technologique du campus est donc assurée avant la création de l'université. Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines conjugue dès le départ, IUT, sciences dures, sciences économiques et droit, médecine.

Partout, les premières formations, avant la création des universités, sont issues de délocalisations d'UFR parisiennes et un caractère pluridisciplinaire et général va pouvoir s'affirmer à une vitesse différente selon les cas. Dans les 4 universités aussi, les laboratoires de recherche détachés de leurs universités parisiennes de naissance doivent apporter une spécialité et un positionnement scientifique dans ce dense paysage universitaire régional.

Si Cergy-Pontoise assure le plus tôt possible une vocation généraliste, Marne-La-Vallée partant de sa première spécialisation scientifique et technologique, se dote rapidement d'UFR de sciences humaines, dont les lettres et les langues et de sciences économiques et sociales. Versailles-Saint-Quentin offre des filières de formation diverses dès 1991 mais autour des sciences économiques, du droit et de la médecine et se diversifie avec les SHS peu après, alors qu'Evry devient pluridisciplinaire plus tardivement, ayant fait le choix initial de formations technologiques professionnalisantes.

Plusieurs autres traits rapprochent ces universités nouvelles d'Ile-de-France de leurs 4 homologues de province.

Leur vocation de service de proximité est assurée puisqu'elles accueillent notamment dans le contexte francilien, une forte proportion de boursiers. De plus, ces nouvelles universités forment davantage en premier cycle (49,3% des étudiants) que la moyenne francilienne (43,5%) ou que celle des établissements intra-muros (36,8%)³¹.

³⁰ CYTERMANN Jean-Richard. « Les universités d'Ile-de-France : bilan et perspectives d'évolution ». In. *Annales des Mines*, février 2000, p. 43-48.

³¹ COUR des COMPTES. *Rapport public thématique sur la carte universitaire d'Ile-de-France : une recomposition nécessaire*. 2006. (en ligne] <http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/CarteUniversitaire.pdf> Consulté le 3 septembre 2009.

Ajoutons qu'elles desservent avant tout un public local et même départemental, tout en étant multipolaires, avec le plus souvent, les sites principaux dans une même ville ou dans deux villes pour le cas de Versailles-Saint-Quentin.

Ainsi, Cergy-Pontoise est pleinement l'université du Val d'Oise de même que Versailles-Saint-Quentin est celle des Yvelines avec toutefois un certain éparpillement des sites, dont quatre sont dans les Hauts-de-Seine (Boulogne, Garches, Saint-Cloud, Suresnes)³². Evry, morcelée en plusieurs sites est davantage centrée sur le territoire de la ville, à l'exception de l'IUT de Breigny-sur-Orge et de celui de Juvisy³³.

I-2 PENSER DE NOUVELLES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

1-2-1 Les principes et les ambitions d'« Universités 2000 » pour la documentation

La première notion permettant de définir les missions d'une bibliothèque performante concerne son potentiel documentaire : « on est loin en France du million de volumes d'une université américaine moyenne. Peut-on espérer dans dix ans atteindre la moitié de ce chiffre ? ». Il s'agit avant tout dans cette vision d'offrir avant d'atteindre cette masse, une bibliothèque assez vaste pour accueillir une collection étendue³⁴.

a) La bibliothèque, centrale, accueillante, moderne

Les Assises nationales fixent certains des objectifs aux BU de l'an 2000 et notamment à celles qui vont voir le jour au cours des années 1990. Sans que ne soit cité le rapport Miquel, certains débats mentionnent bien les bibliothèques parmi les services restés depuis longtemps dans une « zone d'ombre » des universités. Pourtant, les missions assignées aux bibliothèques lors de ces débats sont ambitieuses. Dans la transmission et la conservation du « savoir existant », la bibliothèque est un « élément clé du fonctionnement d'une université ». Elle « doit être assez vaste pour permettre l'extension de ses collections et offrir des espaces de travail confortables (avec le maximum possible d'accès en libre service, ce qui demande plus d'espace), occuper une position facilement accessible pour tous les usagers de l'université, donc assez centrale, et néanmoins être ouverte sur la ville, sur le quartier (...). Les techniques modernes de transmission de l'information (câblage, interrogation à distance etc.), sans pouvoir jamais remplacer la qualité du contact avec le papier, doivent permettre une omniprésence de la bibliothèque, de la fonction documentation dans tous les locaux de l'université, voire de la ville. »³⁵.

³² Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ). [en ligne] < <http://www2.uvsq.fr> > (consulté le 30 septembre 2009).

³³ Université d'Evry Val d'Essonne (UEVE). [en ligne] < <http://www.univ-evry.fr/fr/index.html> > (consulté le 30 septembre 2009).

³⁴ Ministère de l'Éducation nationale. *Universités 2000 : quelle université pour demain ?*. La Documentation Française, 1991, p.101.

³⁵ Ministère de l'Éducation nationale. *Universités 2000 : quelle université pour demain ?*. La Documentation Française, 1991, p.101.

Cette description résume de nombreux projets de bibliothèques universitaires et leurs réalisations au cours des années 1990 et 2000. Certes, l'idéal de la bibliothèque centrale et très accessible, largement ouverte, n'est pas nouveau. Le campus américain avec sa bibliothèque au cœur, ouverte tard la nuit et dotée d'une documentation conséquente, est dans les têtes de nombreux universitaires et de Claude Allègre en premier. Néanmoins, ce projet de bibliothèque modernisée fait écho au rapport Miquel et accuse par là un « retard français » auquel, en termes de constructions, d'organisation des structures et d'offre de services et de collections, le schéma Universités 2000 tentera de remédier.

b) Des bibliothèques mieux intégrées à leurs universités

La création d'une nouvelle université doit se fonder sur une bibliothèque comprise comme composante à part entière, unifiant l'ensemble de la documentation universitaire. Aucune université nouvelle ne doit être créée sans « implantation prioritaire d'une bibliothèque moderne ». Telles sont les préconisations du CNE, en juin 1997, dans un rapport au président de la République portant sur les missions de l'enseignement supérieur.

Précisément, la loi de 1984 donne la possibilité aux nouvelles nées, d'intégrer leur documentation et d'avoir une bibliothèque conçue comme « opérateur d'une vraie politique documentaire ». Pour ce faire, la récente transformation de l'ENSB en ENSSIB permettra la formation du nouveau corps des conservateurs d'Etat à la direction et à l'encadrement de ces services communs documentaires d'un type nouveau.

Toutes les missions assignées aux services communs de la documentation pourront être assurées si l'essaimage de la documentation existant dans beaucoup d'universités est enfin abandonné au profit d'un service uni, condition d'un accueil efficace, d'horaires d'ouverture élargis et d'un meilleur accès aux collections.

Le passage consacré aux BU résume les attentes de ces bibliothèques modernisées dans le cadre des missions assignées aux SCD par le décret de 1985³⁶, que complètent ceux de 1991³⁷:

- modernisation par la mise en œuvre de systèmes informatiques et grâce à une nouvelle génération d'outils collectifs et aussi au développement de l'accès aux ressources électroniques
- développement de la formation à l'usage de la documentation
- engagement d'une politique de personnel appropriée³⁸

c) Des bibliothèques en réseau

Des structures interuniversitaires ou une organisation en réseau, semblent nécessaires à la réussite du nouvel aménagement de l'enseignement supérieur. Les nouvelles universités doivent s'appuyer sur un réseau régional. Le concept de « Pôle universitaire européen » doit trouver sa traduction dans une coopération des services communs de la documentation de différentes universités, géographiquement proches. Les métropoles universitaires en seront la tête. « Avoir un seul livret d'étudiant, une bibliothèque

³⁶ Décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale

³⁷ Décrets n° 91-320 du 27 mars 1991 et n° 91-321 modifiant le décret no 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale

³⁸ Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (CNE). *Les missions de l'enseignement supérieur: principes et réalités*. Rapport au Président de la République, juin 1997. La Documentation Française, 1997, 97 p.

centrale commune, quelques programmes pédagogiques ou scientifiques communs, quelques projets architecturaux communs, une infrastructure d'accueil interuniversitaire »³⁹.

La restructuration de la documentation universitaire dans le cadre du schéma Universités 2000 et la vision de ce que doivent être les bibliothèques nouvelles met donc l'accent sur une forme doublement fédérative : celle des bibliothèques mieux intégrées sous la forme d'un service commun propre à chaque université, et celle d'un réseau interbibliothèques.

1-2-2 Dans les universités naissantes... des bibliothèques nouvelles ou de nouvelles bibliothèques ?

Les aspirations à la nouveauté ou à la restructuration des services documentaires dans les universités soulèvent plusieurs questions auxquelles les bibliothèques créées ex-nihilo vont être confrontées.

a) Entre dispersion documentaire nationale et chances d'intégration locales

Les petites bibliothèques qui se développent par suite des délocalisations dans les villes moyennes seraient les signes de la perte de terrain des bibliothèques dans les préoccupations universitaires. L'encouragement à cet éparpillement, pour Alain Gleyze, est au niveau national similaire à la dégradation de la fonction documentaire qu'ont connu les universités, suite au développement des nombreuses bibliothèques de proximité dans les années 1970⁴⁰. C'est pourtant de ces bibliothèques des villes moyennes que vont naître les services communs de la documentation des universités nouvelles. Ils porteraient la trace originelle de cette dispersion, de cette déperdition, dans un contexte de division durable si l'on en croit certaines analyses plus récentes sur la documentation universitaire française :

« La fonction documentaire n'est pas encore perçue, au sein même des universités, comme une mission essentielle : la place encore accessoire qui lui est généralement laissée dans la politique contractuelle est à cet égard révélatrice » concluait la Cour des Comptes en 2005 dans son rapport sur les bibliothèques universitaires⁴¹.

Les bibliothèques, depuis les décrets du 4 juillet 1985 et du 27 mars 1991 sur l'organisation des services communs de la documentation, seraient-elles, même les plus récentes, toujours un peu des « corps étrangers » dans leurs universités ? Où se situerait alors l'éventuelle innovation qu'apportent les services documentaires des universités de proximité ?

La bibliothèque, actrice d'une politique documentaire cohésive, est pourtant souhaitée comme un service central, rôle que la nouveauté de l'établissement universitaire qu'elle dessert pourrait lui permettre, en sachant que son caractère pluridisciplinaire peut constituer un

³⁹ ALLEGRE, Claude. *L'âge des savoirs*. Gallimard, 1993. p. 129.

⁴⁰ GLEYZE, Alain. « les années de crise des bibliothèques universitaires » in. POULAIN, Martine. *Histoire des bibliothèques françaises, t. 4. Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990*. Promodis, Ed. du Cercle de la librairie, 1992.

⁴¹ COUR des COMPTES. *Les bibliothèques universitaires*. Rapport, 2005. [en ligne]

<http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPA/BibliothèquesUniversitaires.pdf> Consulté le 16 septembre 2009

handicap et que l'offre régionalement proche de collections importantes a de multiples conséquences, comportant autant de chances de complétude que de risques pour l'enrichissement documentaire local.

b) Entre innovation et rattrapage

Le Comité National d'Evaluation, dans son rapport de 1997 sur l'université de La Rochelle, posait l'enjeu de la création d'un tel établissement en ces termes : s'agit-il d'une « nouvelle université ou d'une université nouvelle »⁴²? La question mérite d'être rétrospectivement posée pour l'ensemble des bibliothèques des universités nées durant les années 1990 : BU nouvelles ou nouvelles BU ?

Le défi d'Universités 2000 était bien de faire une université nouvelle, confiant aux bibliothèques les missions ambitieuses que nous avons rappelées. Pourtant, « Les bibliothèques n'ont pas, à proprement parler, été considérées comme un élément prioritaire de ce plan » confirme Pierre Merlin⁴³.

Les bibliothèques universitaires nouvelles sont pourtant à la croisée de 3 enjeux. Les deux premiers leur sont spécifiques : se développer comme un service viable dans une université petite ou moyenne d'une part et d'autre part, répondre aux défis locaux de la démocratisation de l'enseignement et de l'accès à la documentation universitaire.

Le troisième est national, il consiste en le bouleversement des conditions d'exercice des missions des bibliothèques. Ce sont les changements de ressources documentaires et de services, avec la montée de la documentation électronique, l'enjeu des systèmes informatisés et la nécessité d'accueillir, de renseigner et de former⁴⁴.

De plus, ces enjeux doivent être réalisés dans une période de mutation profonde de l'administration des bibliothèques et des universités : la contractualisation les rend pleinement responsables et actrices de leurs projets⁴⁵.

C'est bien un paradoxe pour les universités et pour les bibliothèques qui sont créées afin de faire face à un phénomène nouveau : celui de la massification universitaire avec des publics étudiants très hétérogènes et en même temps des enjeux locaux très forts dans le cadre d'une plus grande décentralisation territoriale. Les étudiants nouveaux ne provenant pas de milieux très diplômés, forts de leurs habitudes lycéennes, ne considèrent pas toujours la BU comme nécessaire à leur cursus et les enseignants, plus investis dans la gestion administrative depuis la contractualisation, sont moins disponibles pour veiller à l'articulation entre formations et documentation⁴⁶, les liens souhaités entre l'université et son territoire ne pouvant faire l'économie d'une politique documentaire adaptée.

⁴² Comité National d'Evaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (CNE). *L'université de La Rochelle. Rapport d'évaluation*. Septembre 1997. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/LaRochelle.pdf Consulté le 13 septembre 2009.

⁴³ MERLIN Pierre. Les bibliothèques universitaires : introduction au débat (2 mars 2002). Qualité de la Science Française (QSF). [en ligne] <http://www.qsf.fr/documentsold/Bibliothèques.htm> Consulté le 3 décembre 2009

⁴⁴ JOLLY, Claude. « Bibliothèques universitaires ». *BBF*, 2001, n° 6, p. 50-54 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 15 octobre 2009

⁴⁵ RENOULT, Daniel. « Vers de nouveaux rapports entre l'État et l'Université ». *BBF*, 1990, n° 2, p. 90-95 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 20 septembre 2009

⁴⁶ RODA, Jean-Claude. « La carpe et le lapin », *BBF*, 1996, n° 2, p. 40-45 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 25 septembre 2009.

c) Une nouvelle spécificité française ?

Les comparaisons des potentialités documentaires des universités étrangères sont toujours défavorables aux bibliothèques universitaires françaises. Néanmoins, pour ce qui est de l'architecture, des services innovants, les exemples étrangers de petites universités dotées de bibliothèques performantes ne manquent pas, pour inspirer les créations françaises. Ces petites universités étrangères toutefois, ne sont pas fondées sur le principe de la proximité et de la démocratisation universitaire. Les universités britanniques notamment, même anciennes, présentent souvent des effectifs de 10000 étudiants, proches des petites et moyennes universités franciliennes ou provinciales. Dans ce cas, la comparaison essentielle tient à la possibilité de concilier université de petite taille, effectif étudiant réduit et services développés. Qu'il s'agisse de Dundee au Royaume-Uni ou de Tilburg, « bibliothèque digitale », aux Pays-Bas, nous trouvons des équipements à la fois centraux, bien intégrés à leurs campus et performants en matière d'accès aux ressources électroniques⁴⁷.

D'autres petites universités ont récemment été fondées en Europe à des fins d'aménagement du territoire, qu'il s'agisse de celles de 10000 étudiants en Italie⁴⁸ ou des « universités territoriales » espagnoles. Ces dernières pourraient être davantage comparées aux nouvelles universités françaises. Créées au même moment, elles présentent le visage d'établissements bien insérés dans leur territoire économique et affichant de forts taux de réussite pour de nouveaux publics étudiants⁴⁹.

Mais dans ces deux cas latins, malgré la réussite des universités, il n'y a pas de modèle de bibliothèque. Bien que le potentiel documentaire soit fort en moyenne, il est dispersé entre de nombreuses institutions : bibliothèques de facultés, de laboratoires (...).

d) L'hybridité avant l'heure ?

L'enjeu des ressources électroniques marque les bibliothèques universitaires des années 1990, tant dans le développement des services multimédias que dans l'informatisation des catalogues et l'offre de systèmes intégrés de documentation. L'offre de documentation électronique complète ce phénomène que les universitaires perçoivent comme majeur dès le début de la décennie. Les nouveaux services, eut égard à leur taille modeste, doivent faire des choix leur permettant d'être innovants en la matière sans faire de la bibliothèque virtuelle leur stratégie principale de service.

Bien que l'on ne parle pas encore de bibliothèque hybride en 1990⁵⁰, les Assises assignent bien aux bibliothèques et à la documentation universitaire une vocation multimédia et notamment électronique. La constitution de collections et de services numériques pourrait dès lors être un substitut à l'absence de riches fonds documentaires imprimés, voire à la constitution d'un service documentaire central. Toutefois, aucune bibliothèque n'est encore pensée sans bâtiment d'abord, ni collection imprimée ensuite, dont la médiation est assurée sur place par un personnel qualifié.

⁴⁷ « La bibliothèque digitale de Tilburg (Pays-Bas) ». In. Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. *Bibliothèques universitaires...nouveaux bâtiments, nouveaux services*, 1998, p. 20.

⁴⁸ C'est par exemple le cas de l'université de Brescia : <http://www.unibs.it/on-line/ateneo/Home.html>

⁴⁹ LOSEGO Philippe, MILARD Béatrice. « Les conséquences de la régionalisation des universités espagnoles ». In. FELOUZIS Georges. *Les mutations actuelles de l'Université*. Presses universitaires de France. 2003, p. 89-108.

⁵⁰ La notion de « bibliothèque hybride » désigne le modèle de bibliothèque d'aujourd'hui, service à la fois physique et virtuel. Ce terme est employé par Chris Rusbridge en 1998, à l'occasion du lancement de la 3^e phase du programme britannique de Bibliothèque électronique (e-Lib). In. Rusbridge, C., « Towards the Hybrid Library », *D-Lib Magazine July-August 1998* <http://mirrored.ukoln.ac.uk/lisjournals/dlib/dlib/dlib/july98/rusbridge/07rusbridge.html>

e) Un avenir peu visible

Surtout, l'enjeu de la construction d'une université nouvelle, auquel son service de documentation doit participer, reste indéfini aux premiers acteurs de ces établissements⁵¹. Pendant plusieurs années, de 2 à 4 ans, les directeurs de ces bibliothèques, nommés lors de la création de l'université, gèrent un existant s'apparentant aux bibliothèques des antennes qui, devenues universités, sont encore des « collèges universitaires » de 1^{er} cycle. De plus, la visibilité sur le développement à venir des formations et de la recherche n'est pas toujours assurée : les IUT voient croître massivement leurs spécialisations et leurs effectifs dans les premières années, les UFR sont très progressivement détachées de leurs universités de tutelle à tel point que coexistent celles de l'université nouvelle avec celles d'autres universités. Comme nous l'avons vu, le nombre d'étudiants prévu dans les universités franciliennes a été modifié en 1994, 3 ans après la création des universités de villes nouvelles.

I-3 QUE FAIRE ? LA CRÉATION DES HUIT BIBLIOTHÈQUES

Dès sa création en 1989, la DPDU, dans le contexte de la mise en place de la contractualisation qui permet aux universités de devenir plus autonomes depuis la loi Savary (1984), doit d'abord contribuer à construire et à aménager les bibliothèques universitaires. Elle les conseille également et valide les volets documentaires des différents contrats quadriennaux, désormais conclus entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur.

Bien qu'il s'agisse de création de services documentaires nouveaux dans des universités de proximité en train de naître, la part consacrée aux huit universités créées entre 1991 et 1995 est donc toute relative, au vu des besoins importants à satisfaire dans les établissements plus anciens et les grandes villes universitaires.

D'autant que les changements qualitatifs que doivent connaître les bibliothèques universitaires à l'horizon de l'an 2000 sont parfois bien anticipés dans ces plans : informatisation, amélioration de l'accueil, recrutement et formation du personnel (...).

Toutefois, entre 1992 et 2000, sur les 110 opérations de constructions et d'aménagement recouvrant un total de 350 000m², 35 000m² correspondent aux constructions des bibliothèques des universités 2000, soit 10% du total. Précisément, ce chiffre contient 13 des 63 opérations qui durant cette période, ont une surface d'au moins 2000m².

L'urgence de ces plans n'a donc pas permis d'envisager le caractère en soi novateur que pouvait apporter une bibliothèque nouvelle dans un établissement nouveau, fondé sur la proximité, la démocratisation et sur les axes de modernisation spécifiques du schéma Universités 2000. Mais la part prise par les nouvelles, bibliothèques universitaires en termes de constructions, révèle un souci incontestable d'équiper convenablement les nouveaux établissements d'enseignement supérieur.

⁵¹ ARCHIER, Edwige (directrice de la BU du Littoral de 1993 à 1998 et du SCD de Marne-la-Vallée de 1998 à 2008). Entretien. Paris, le 14 septembre 2009.

1-3-1 Avant de construire....

a) Des fonds dispersés

Les antennes universitaires, les IUT et les laboratoires de recherche délocalisés qui sont les éléments à partir desquels vont naître ces universités, possèdent des bibliothèques ou des centres de documentation, sans bâtiment ni moyens propres. C'est à partir de ces bibliothèques que les services communs de la documentation des nouvelles universités vont néanmoins se créer.

Avant la création officielle des universités, il existe donc dans les villes où elles seront implantées, une documentation correspondant autant au niveau des formations universitaires de 1^{er} cycle qu'à celui de la recherche scientifique. Cette documentation diverse et s'adressant à des publics très différents, est disparate et éparpillée entre de petites bibliothèques spécialisées qui d'une part dépendent de structures bien ancrées, parfois depuis 1968 (IUT, écoles supérieures et laboratoires de recherche) et d'autre part relèvent des antennes universitaires, souvent plus récentes, issues de la déconcentration des universités des années 1970 ou 1980.

C'est une autre difficulté pour les BU naissantes. Elles dépendent d'universités dont les embryons sont souvent les IUT et les écoles supérieures. Or les bibliothèques de ces composantes resteront parfois aux marges des nouvelles BU, comme bibliothèques associées dans le cadre des futurs SCD. Au contraire, les embryons des bibliothèques universitaires sont les centres de documentation des antennes d'UFR, davantage marquées par la dispersion ou par l'absence de visibilité.

b) Des bibliothèques d'IUT et d'écoles supérieures

Dans les villes moyennes, les IUT sont durant longtemps les seules structures d'enseignement supérieur. Correspondant aux besoins en formations techniques et courtes, ils sont bien adaptés aux régions où vont s'implanter la plupart des nouvelles universités (industries, agronomie...). Ils en sont souvent le premier noyau, particulièrement dans la région parisienne comme nous l'avons rappelé. Ainsi, toutes les universités nouvelles possèdent au moins un IUT, parfois bipolaire, créée entre la fin des années 1960 et les années 1980.

Ces IUT ont chacun une bibliothèque propre et spécialisée dans leurs domaines. Située dans l'un des bâtiments de l'institut, elle dépend directement de son directeur et reste le plus souvent gérée ou animé par un personnel ITRF documentaliste ou alors par des enseignants ou bien des moniteurs étudiants⁵².

C'est aussi le cas des bibliothèques des écoles supérieures. La variété des services documentaires est à l'aune de la diversité de spécialité ou de réputation et de niveau de ces écoles. Il peut s'agir de centres de documentation modestes (quelques centaines d'ouvrages) comme celui de l'Institut Supérieur de Commerce International de Dunkerque (ISCID) ou alors de bibliothèques très bien dotés comme celle de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées à Marne-la-Vallée.

L'Université de Marne-la-Vallée, sans intégrer les écoles, fait coexister sur le même campus dès sa naissance son SCD avec 12 bibliothèques d'écoles d'ingénieurs, d'architecture, de management, souvent importantes et de bibliothèques de laboratoires. Parmi elles, celle des

⁵² C'est notamment le cas des bibliothèques d'IUT d'Artois (Béthune), de Marne-la-Vallée ou d'Evry.

Ponts-et-Chaussées (ParisTech), sur le site de Champs-sur-Marne (67000 ouvrages répartis entre ce site et celui de Paris).

L'autre partie du paysage documentaire antérieur aux antennes universitaires de ces villes, ce sont les bibliothèques des laboratoires de recherche.

Par définition très dépendants des besoins des enseignants-chercheurs, ces centres documentaires n'ont pas toujours d'existence officielle et restent en relation avec l'université de tutelle des laboratoires⁵³.

Certains laboratoires délocalisés ont cependant constitué de véritables « bibliothèques de proximité » dignes de celles qui se sont développées sur les campus à partir des années 1960-1970, avec leurs abonnements de périodiques ou de ressources sur cédéroms. C'est particulièrement le cas dans la région parisienne où les infrastructures de recherche constitueront souvent avec les IUT et les écoles supérieures, l'armature des nouvelles universités.

c) Des centres de documentation des antennes d'UFR

Séparées des IUT, des écoles et des laboratoires, les antennes d'UFR ou de facultés présentent sur ce point un profil varié.

Parfois munies de centres de documentation disposant de quelques centaines de livres et de quelques abonnements à des revues, elles peuvent aussi se réduire aux « armoires des enseignants ». Dans le cas de centres de documentation, ceux-ci sont parfois étroitement associés à une seule UFR ou faculté, elle-même dépendante de l'université-mère.

Faute d'espaces propres ou de place suffisante dans les locaux universitaires, ces bibliothèques sont le plus souvent dispersées dans une même ville. Dans le cas le plus extrême, l'université d'Evry est répartie sur 13 sites à l'intérieur de la ville et à ces débuts, ne possède toujours pas de bibliothèque universitaire. La documentation de premier cycle est éclatée en 4 à 5 centres.

Dans les futures universités réparties en plusieurs pôles éloignés, la dispersion des antennes vaut aussi à l'intérieur d'une même ville : il y a 4 sites de formation à Boulogne-sur-Mer et 2 à Dunkerque. Dans ces deux cas, chaque site correspond à une UFR dépendante des universités Lille 1 ou Lille 3 et possède une documentation modeste de 1^{er} cycle.

1-3-2 Rassembler, recruter,

a) Les locaux provisoires

L'urgence du schéma Universités 2000 se traduit pour les nouvelles bibliothèques par la construction de locaux provisoires ou par la réaffectation, autorisée par les collectivités locales ou les rectorats, et l'aménagement de locaux existants dans les villes concernées : anciens lycées, anciennes écoles normales (...)

Pour ce qui deviendra l'Université du Littoral, dans les cas de Boulogne et de Dunkerque, dès 1987, chacun des sites implantés dans ces villes correspond à une UFR. En 1993, lorsque l'université du Littoral est créée et au moment où les bâtiments sont programmés, il s'agit de

⁵³ A titre d'exemple, le laboratoire Ecosystèmes Littoraux et Côtiers (ELICO), sis à Wimereux près de Boulogne-sur-Mer, est associé à la fois à l'Université du Littoral Côte d'Opale et à l'université Lille I : <http://elico.univ-littoral.fr/>

rassembler en un point par ville, l'ensemble des fonds dispersés. Dans le cas de Boulogne, un local est acheté en centre ville et dans celui de Dunkerque, une salle est prévue sur le site principal d'enseignement⁵⁴.

A Arras, une ancienne école normale sert jusqu'à l'ouverture de la BU en 1997 à aménager la bibliothèque d'antenne puis celle du pôle universitaire⁵⁵.

Dans le schéma Universités 2000, l'urgence de doter les antennes puis les premiers sites des universités à part entière conduit, pour les bibliothèques, à la construction d'antennes de petites surfaces comme Saint-Quentin (90 m²), Cergy (300 m²) ou Marne-la-Vallée (416 m²), en 1991. Ensuite ou simultanément, des constructions provisoires représentent des surfaces de 500 à 1000 m², comme La Rochelle (800 m²) ou Saint-Quentin (850 m²) en 1994. Il s'agit en général de lieux offrant une centaine de places assises. A Calais, il s'agit d'un bâtiment préfabriqué de 100 m² et 4 places assises⁵⁶.

Suivant les universités, le provisoire a duré de 2 à 7 ans, dans des conditions exigües, comportant parfois des déménagements antérieurs aux constructions définitives : centralisation des fonds à Boulogne-sur-Mer, création d'un 2^e fonds à Dunkerque en 1990 avant la réunion en un site en 1995, préalable à l'ouverture du bâtiment actuel en fin 1996.

Ces locaux étaient à la fois considérés comme bibliothèques d'appoint, devant fournir une documentation de première nécessité pour les étudiants de 1^{er} cycle des antennes délocalisées, mais leur gestion était souvent fort attachée à une UFR dont ils dépendaient étroitement. Ainsi à Dunkerque, deux puis trois UFR délocalisées, de Lille 3 pour les premières (Administration Economique et Sociale, Lettres Modernes), de Lille 1 (DEUG A de Sciences) pour la dernière, dirigées chacune par un enseignant, encadrent la documentation et son service⁵⁷. A La Rochelle, coexistent 4 BUFR jusqu'en 1993. Ces antennes universitaires et leurs facultés sont parfois présentes depuis les années 1970 (1974 pour La Rochelle...).

Un fait pèsera sur les futures bibliothèques multipolaires : ces antennes dépendantes d'universités ou d'UFR différentes ne donnent pas l'occasion aux différentes bibliothèques de villes proches de collaborer, alors qu'elles constitueront quelques années plus tard les sections d'un même SCD.

b) Les premiers personnels

Le recrutement de personnel qualifié n'a pas été immédiat. Les directeurs de bibliothèques universitaires n'arrivent que lorsque les universités de plein exercice sont créées. C'est l'une des difficultés que connaîtront les premiers responsables, notamment en matière d'intégration des services documentaires, au-delà de la question évidente du fonctionnement normal de la politique documentaire d'un pôle universitaire.

Les universités mères des antennes participent de manière différente au fonctionnement des sites délocalisés : dotation de personnel, crédits pour équiper ou pour construire. Les postes de personnel créés ou affectés ne relèvent pas toujours de la filière des bibliothèques d'Etat ni

⁵⁴ ARCHIER, Edwige (directrice de la BU du Littoral de 1993 à 1998 et du SCD de Marne-la-Vallée de 1998 à 2008). Entretien. Paris, le 14 septembre 2009.

⁵⁵ BEIRNAERT, Anne. *La création d'une bibliothèque universitaire. Le cas de l'université d'Artois*. ENNSIB, DCB, mémoire d'étude, 1995.

⁵⁶ *Annuaire des bibliothèques universitaires*. Données de 1991, 1992, 1993, 1994.

⁵⁷ LAMS, Eric (Responsable de la section de Dunkerque de la BU du Littoral Côte d'Opale de 1987 à 2003). Entretien. Dunkerque, le 6 octobre 2009.

même de la branche « Documentation » de la filière ITRF. Il peut s'agir de personnel relevant de l'administration scolaire et universitaire ou des branches administratives des ITRF.

De plus, les antennes ayant en premier lieu été créées à l'initiative des villes, ces dernières et les syndicats ou communautés d'agglomération auxquelles elles appartiennent (districts urbains, communautés urbaines) vont participer à la dotation en personnel, grâce aux mises à disposition d'agents territoriaux relevant tant de la filière culturelle qu'administrative (bibliothécaires, rédacteurs...).

A Lorient, le cas est différent : un poste d'adjoint au directeur du SCD de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) de Brest, est créé en 1994 pour ce site où se trouve l'UFR de Sciences, coexistant avec celle de Lettres et Langues de Rennes II et celle de Technologie de Rennes I, avec à la clé 4 postes pour la BU sur ce site. Mais dans ce cas, la préparation de l'université de Bretagne-Sud et du futur SCD est rapidement lancée⁵⁸.

Sinon, à chaque fois, il s'agit d'une à deux personnes par site pour gérer une salle au service d'une ou plusieurs UFR. Ces personnels qui ne sont pas toujours qualifiés comptent sur les moniteurs étudiants, dont le recrutement se développe au cours des années 1990.

De même de nombreux contractuels vont être recrutés pour accompagner le développement de ces antennes et des premiers temps des BU, notamment sous la forme des contrats-emploi-solidarité (CES) ou des contrats-emplois-jeunes (CEJ) dès 1997.

En 2001, la BU du Littoral Côte d'Opale comptera ainsi 24 CES à raison de 8 sur les 3 sites d'alors (Dunkerque, Boulogne, Calais)⁵⁹.

1-3-3 Constituer et traiter la collection

a) Acquérir ?

Paradoxalement, la première fonction de ces bibliothèques n'est pas d'acquérir de la documentation de façon autonome. Il y a bien les prescriptions des enseignants envers leurs bibliothèques d'UFR mais souvent, une relation étroite aussi de ces bibliothèques d'antennes avec les SCD des universités de tutelle des UFR.

Ainsi, avant sa suppression en 1992, la BIU de Lille fournit elle-même des acquisitions aux antennes d'UFR constitutives de la future université d'Artois ou à celles du Littoral, puis elle transmet des listes bibliographiques en appui aux prescriptions des enseignants⁶⁰.

Dans chaque cas, les rassemblements des fonds dans des locaux provisoires seront ceux de collections très diverses dans leurs thèmes. Les abonnements aux revues sont alors peu nombreux.

Les fonds comptent quelques milliers d'ouvrages et quelques abonnements de périodiques. Les bibliothèques les plus tôt dirigées après la création des universités, c'est-à-dire dès 1992, font la différence. Cergy et l'Artois bénéficient de crédits de fonctionnement utilisés dès l'origine pour les acquisitions et les abonnements : 8470 volumes et 342 abonnements dans le premier cas, 16608 volumes et 101 abonnements dans l'autre.

⁵⁸ COISY, Annie. Entretien cité.

⁵⁹ CHAZAL, Mireille. Entretien cité.

⁶⁰ BEIRNAERT, Anne. Op. cit.

b) Homogénéiser les procédures de traitement

Le traitement documentaire, dont le catalogage est souvent l'un des premiers moyens d'homogénéisation des procédures du service, est employé pour unifier les bibliothèques d'antennes en une seule entité. Avant de devenir l'une des réalisations concrètes de la collaboration entre BU et autres unités documentaires dans beaucoup de SCD, il s'agit dans ces nouvelles universités, de constituer un catalogue unique de tous ces fonds issus d'UFR ou d'autres composantes différentes. Dans certains cas, un directeur ou un conservateur nommé à ses côtés se déplace sur les sites pour coordonner et participer au catalogage et à l'indexation.

Le personnel qualifié de catégorie B faisant défaut, il s'agit de veiller ainsi à l'harmonie du traitement, avant l'acquisition d'un logiciel de SIGB qui parfois, n'est financièrement pas possible dans les premières années.

Là encore, les BU des universités mères cèdent la place aux nouvelles équipes des établissements autonomes, après avoir parfois catalogué les ouvrages achetés pour le compte des antennes et après avoir donné des prescriptions d'indexation et de classement.

Cette période de naissance est donc marquée par une gestion pragmatique et une obligation d'adaptation à des situations matérielles et organisationnelles provisoires. Il s'agit en comptant sur les effectifs réduits qualifiés ou non, de conjuguer à la fois la gestion de l'urgence d'un service de proximité pour les 1^{er} cycles et les projets d'envergure dignes de la bibliothèque correspondant à une université qui à terme, offrira des cursus complets d'études et sera dotée d'équipes de chercheurs.

Au minimum, la nouvelle BU doit offrir une collection pluridisciplinaire, signaler ses collections grâce à un catalogue informatisé et accueillir la communauté universitaire dans des locaux confortables. Face à la dispersion des sites et des collections, la recherche d'homogénéité et d'efficacité dans le service documentaire suppose de trouver dans les constructions et les équipements futurs (informatiques notamment), le levier de l'intégration de la BU à l'université et à la vie universitaire en développement.

II - Le temps du développement : construire et intégrer

Le temps de la construction n'est pas celui de la naissance du service. Intervenant quelques années, parfois longues, après la création de la BU, la construction participe à son développement et à son intégration dans l'université. Elle est aussi l'occasion de structurer le service et l'intégration de ce dernier se concrétise par le vote des statuts de SCD et par le rôle que la BU, son directeur et son personnel peuvent jouer dans l'université et notamment auprès de ses instances.

II-1 CONSTRUIRE POUR INTÉGRER

La construction procède aussi d'une stratégie : un bâtiment unique sur un site universitaire doit signifier la fin de la dispersion documentaire et assurer l'unité organisationnelle du service commun de la documentation.

Les décrets de 1985 et de 1991, en favorisant les services documentaires intégrés, seront ainsi appliqués au mieux. Les nouveaux bâtiments sont d'ailleurs conçus pour combiner un accueil efficace, un accès plus libre aux collections, l'équipement en réseaux informatiques mais aussi l'accomplissement des tâches techniques qu'une bibliothèque unique ou tête de réseau documentaire, doit être en mesure d'assurer.

Mais il y a un « paradoxe d'efforts financiers considérables consacrés aux locaux des bibliothèques alors que les acquisitions documentaires n'ont pas suivi le même rythme », conclut Jean-Philippe Lachenaud à l'occasion de sa visite de la BU d'Artois en 1997⁶¹.

2-2-1 Construire sans politique documentaire ?

Le rapport Miquel préconise un seuil de volumes imprimés nécessaire à une bibliothèque susceptible d'être ouverte à l'ensemble d'une communauté universitaire. Cette évaluation se fonde sur une comparaison internationale, défavorable à la plupart des BU françaises. Les 200 000 volumes, préalables à l'ouverture d'une BU en Allemagne ne sont pas atteints « au bout de vingt ans » par les « bibliothèques universitaires nouvelles »⁶². Il s'agit en 1989 des BU françaises de villes moyennes créées au lendemain de 1968. Vingt ans après ce rapport, les BU créées grâce au schéma Universités 2000 n'atteignent pas non plus ce seuil. Il s'agit pourtant du « seuil minimal où l'on peut véritablement parler de collections »⁶³.

Si le schéma U2000 consacre une grande part du financement des constructions nouvelles aux universités et aux sites universitaires qui voient le jour durant la décennie 1990, il n'y a pas de budget d'investissement consacré de façon conséquente à la constitution de collections dans aucune des universités nouvelles. Les dépenses documentaires sont essentiellement réalisées durant les premières années, sur budget de fonctionnement. En 1996, alors que les quatre BU nouvelles de province sont créées, 39,12% de leurs dépenses sont affectées à la documentation contre une moyenne

⁶¹ LACHENAUD. Op. cit, p. 72.

⁶² André MIQUEL, op. cit, p. 56.

⁶³ Ibid.

nationale de 50% hors Ile-de-France. Les quatre nouvelles BU d'Ile-de-France, sont mieux dotées en la matière : 63,7% des dépenses sont documentaires, la moyenne régionale étant de 52,3%⁶⁴.

Mais dans tous les cas, le potentiel documentaire des nouveaux établissements n'est pas assuré comme il peut l'être dans d'autres pays développés. Si l'on ne peut tenir compte des recommandations américaines qui sont de 2 millions de volumes au minimum et de 100 000 acquisitions annuelles pour la création d'une bibliothèque universitaire, les cas européens, marqués par une certaine massification universitaire et par la création de petites ou moyennes universités publiques, nous confirment l'infériorité des investissements français en termes de collections. Précisément, pour reprendre la remarque du rapport Miquel, les nouvelles BU allemandes des années 1970 ne pouvaient pour 5000 étudiants, offrir moins de 200 000 volumes. Le nombre d'universités en Allemagne est d'ailleurs comparable à celui que la France atteint durant les années 1990⁶⁵.

Le nombre important de sites universitaires et la période de crise des crédits de la documentation des BU durant presque vingt ans qu'évoque le rapport Miquel font partie de ces « particularités de la situation française »⁶⁶ en matière de collections universitaires. Mais mieux prises en compte, elles permettraient tout de même d'envisager un minimum raisonnable de 50 000 volumes et de 1000 à 2500 titres de périodiques, pour l'ouverture d'une bibliothèque. Or, en 1993, les sept BU nouvelles n'offrent en moyenne que 20000 à 25000 volumes⁶⁷.

a) Les crédits de la documentation

Les crédits sans précédents accordés aux constructions ne sont donc pas suivis de dotations conséquentes pour la documentation. Malgré tout, il y a eu dans ces bibliothèques jeunes, offrant aujourd'hui des collections comprises entre 100000 et 190000 volumes imprimés, un effort constant accordé aux dépenses documentaires.

Au niveau national, les crédits documentaires accordés aux BU avaient augmenté de 56% entre 1992 et 1997⁶⁸. Dans la décennie suivante, ils ont crû de 60%⁶⁹. Le coût de la documentation, notamment électronique, a très fortement augmenté durant ces 20 dernières années et ne pouvait pas être anticipé dans le rapport Miquel. Pendant cette période, les bibliothèques nouvelles en train de constituer leurs collections ont tout de même pu fortement accroître la part de la documentation dans leurs dépenses, de parts de leurs budgets comprises entre 40 et 60 % environ dans leurs premières années, comme nous l'avons évoqué, à des parts entre 60 et 80% en 2007, à l'exclusion du Littoral (42,8%)⁷⁰.

⁶⁴ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Annuaire des bibliothèques universitaires. Données 1991, 1992, 1993*. La Documentation Française.

⁶⁵ LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*. Rapport du Sénat n° 59, 1999, Le Sénat.

⁶⁶ BISBROUCK Marie-Françoise, RENOULT Daniel (dir.). *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Editions du Cercle de la Librairie, 1993, p.24.

⁶⁷ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Annuaire des bibliothèques universitaires. Données 1991, 1992, 1993*. La Documentation Française.

⁶⁸ LACHENAUD. Op. cit., p. 30.

⁶⁹ En comparant les données de 1997 présentées dans le rapport Lachenaud (en francs courants) avec les données de l'*Annuaire des bibliothèques universitaires*, édition 2007 ((en euros courants).

⁷⁰ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Annuaire des bibliothèques universitaires. Données 2007*. La Documentation Française, p. 88.

De plus, en 1999 et en 2007, les achats de monographies par étudiant dans ces bibliothèques, de 20 à 21 ouvrages, les situent au dessus de la moyenne nationale qui était de 15 ouvrages en 1999 et de 20 ouvrages en 2007. Malgré l'augmentation de 35% du nombre des étudiants qui a eu lieu durant la même période dans ces petites universités, ces dépenses ont ainsi été maintenues, à mesure qu'augmentaient les dotations par l'Etat de crédits de fonctionnement de ces universités.

La « révolution » en cours est numérique⁷¹ et provient de l'acquisition de la documentation électronique. Les conditions dans lesquelles cette acquisition est possible dans les années 2000 sont très bénéfiques aux petits établissements. En effet, tous adhèrent au consortium Couperin créé en 1999. Le nombre de titres scientifiques disponibles dans les BU et BIU entre 1999 et 2007 passe de 3926 à 654349⁷². Les nouvelles BU, possédant une à plusieurs centaines de titres imprimées, augmentent ainsi leur offre en proposant désormais deux à trois mille titres. Les règles d'abonnements dans ce cadre sont intéressantes pour les petites collections de périodiques dans la mesure où elles sont établies sur la base du nombre des abonnements papier. Pour de faibles surcoûts de chacun de ces abonnements, les nouvelles bibliothèques peuvent ainsi obtenir la totalité en ligne des revues en texte intégral relevant du catalogue d'un éditeur. Cette acquisition aux yeux des enseignants et des chercheurs, dans un contexte où la BU naissante doit échapper au rôle réducteur de service des premiers cycles qui lui est assigné, a constitué une étape importante dans son intégration à l'université et à sa politique scientifique.

b) Les enseignants et les bibliothèques naissantes

La potentialité documentaire reste un critère important de l'intérêt que portent les enseignants à une bibliothèque universitaire. Les bibliothèques spécialisées, les plus prisées par les enseignants⁷³, n'existent pas encore à un niveau suffisamment développé dans les universités nouvelles. La fréquentation des nouvelles bibliothèques par les enseignants est variable selon leurs spécialités⁷⁴ et dépend aussi de leur présence dans la ville d'implantation de la nouvelle université. Les enseignants résidants ailleurs, plus nombreux dans les premières années de ces universités, continuent d'utiliser de grandes bibliothèques des métropoles universitaires⁷⁵. Un élément est favorable à leur fréquentation de la BU : la disponibilité du personnel. Pour preuve, le rapport entre le nombre de lecteurs de niveau recherche et celui des personnels de bibliothèques de catégorie A ou B sont aujourd'hui relativement importants dans les BU nouvelles : 1 pour 68 dans les 4 BU de province pour une moyenne de 139 dans toutes les BU des régions et 1 pour 90 pour les 4 BU des villes nouvelles alors que la moyenne francilienne est de 1 pour 96. Des taux similaires se retrouvent dans les bibliothèques petites et moyennes pluridisciplinaires (Pau : 53, Brest : 106)⁷⁶. Certains enseignants souhaitent aussi participer activement à la constitution de la collection, notamment en

⁷¹ CAUDRON, Olivier, « La vraie révolution », *BBF*, 2009, n° 6, p. 32-34 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 21 décembre 2009

⁷² COLCANAP, Grégory, « Acquérir la documentation électronique pour l'enseignement supérieur et la recherche », *BBF*, 2009, n° 6, p. 18-21 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 21 décembre 2009

⁷³ FRAISSE, Emmanuel, RENOULT, Daniel, « Les enseignants du supérieur et leurs bibliothèques universitaires », *BBF*, 1994, n° 4, p. 18-25 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 17 décembre 2009

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ ARCHIER, Edwige. Entretien. Paris, le 14 septembre 2009. COISY Annie (directrice du SCD de Bretagne-Sud depuis 1995). Conservation téléphonique. 30 novembre 2009.

⁷⁶ *Annuaire des bibliothèques universitaires. Données 2007.*

lettres et en sciences humaines et sociales⁷⁷, qui sont les disciplines pour lesquels ils montrent un plus grand intérêt pour les bibliothèques⁷⁸ et ce, bien avant la création des conseils de la documentation ou de commissions d'acquisition spécialisées. Mais en même temps, les l'organisation des bibliothèques nouvelles ne procède pas d'une distinction des cycles et des niveaux « étudiant » et « chercheur » et les enseignants, comme dans les plus grandes BU, ne sentent pas davantage que ces bibliothèques modernes situées au centre de nouveaux campus, soient faites pour eux.

Durant l'année de création des BU, ils ne sont que 20 à 79 à s'être inscrits dans celles de province et 72 à 254 dans les BU d'Ile-de-France. La bibliothèque où ils s'inscrivent en plus grand nombre est celle d'Evry, qui compte aussi en 1993 le maximum d'étudiants des 7 BU nouvelles : 3073 étudiants⁷⁹.

En 1996, alors que toutes les bibliothèques sont créées, le nombre d'enseignants inscrits se situe entre 100 et 300. Bretagne-Sud, la plus récente, en compte déjà 117⁸⁰. Ces universités de proximité, qui desservent encore moins de 10000 étudiants, dotées d'un personnel encore peu nombreux, sont propices à l'étroite collaboration des enseignants et des services, dont la BU. Mais le rapport des enseignants à ces BU dépendant de leur degré d'implantation dans la ville universitaire nouvelle, un critère déterminant pour cela est leur lieu de résidence : bien implantés dans les villes côtières de l'Ouest (Vannes, Lorient, La Rochelle), ils semblent, au vu des témoignages des directeurs de BU, que leur implication soit alors plus grande⁸¹. A l'inverse, les universités du Nord-Pas-de-Calais ont encore des enseignants résidant en région parisienne ou dans l'agglomération lilloise. Dans ce cas, l'implication de ces derniers excède rarement celle de quelques individualités, parmi les plus volontaristes pour créer une politique documentaire⁸², et notamment des enseignants issus des premières UFR implantées. Leur rôle et leur souci de la documentation reste pourtant le critère majeur d'intégration des BU dans leurs universités.

c) Une stratégie d'intégration de la Bibliothèque dans l'Université ?

L'ambition donnée à une construction d'un bâtiment de bibliothèque à la fois singulier et symbolisant l'université en création, n'est pas neuve. Lors de la constitution des universités par le décret du 28 décembre 1885 qui visait au regroupement des facultés, et lors du règlement de 1886 permettant la création de BU qui leur soient communes, le rassemblement de leurs fonds documentaire a été favorisé dès 1879 dans les villes de province par la construction d'une bibliothèque centrale, à la fois distincte des autres bâtiments universitaires et représentative de l'université dans le paysage urbain. Précisément, l'Etat par la réunion des bibliothèques des facultés, a préparé « l'union de ces facultés en universités. Cette deuxième catégorie de motivations permet d'expliquer que la

⁷⁷ ARCHIER, Edwige. Entretien. Paris, le 14 septembre 2009. CHAZAL Mireille (directeur de la BU du Littoral Côte d'Opale de 1998 à 2008). Entretien. Dunkerque, le 8 décembre 2009.

⁷⁸ RENOULT, Daniel. Art. cit. in FRAISSE, Emmanuel. Op. cit.

⁷⁹ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Annuaire des bibliothèques universitaires. Données 1991, 1992, 1993*. La Documentation Française.

⁸⁰ Ces chiffres sont issus des Annuaire des bibliothèques universitaires des années 1991 à 1996.

⁸¹ COISY Annie. Entretien cité. CAUDRON Olivier (directeur du SCD de La Rochelle depuis 2007. Message électronique, le 16 novembre 2009.

⁸² BEIRNAERT, Anne. Op. cit, p. 39. ARCHIER Edwige. Entretien cité. CHAZAL Mireille. Entretien cité.

création sous ce nom des bibliothèques universitaires en 1879 ait précédé de dix-sept ans la création des universités en 1896 »⁸³.

Ce lointain contexte doit nous rappeler que la bibliothèque universitaire centrale, à vocation encyclopédique, fréquentée d'abord par les étudiants, dépendant directement des recteurs et détachée des facultés et donc des universités, n'avait plus de vocation scientifique aux yeux des enseignants et des chercheurs. Les bibliothèques spécialisées au XXe siècle, surtout à partir des années 1970, assureront ce rôle scientifique qui n'est plus prêté aux BU, anciens « services déconcentrés de l'Etat », malgré leur insertion comme service des universités depuis la loi Edgar Faure et le décret du 23 décembre 1970⁸⁴.

L'enjeu de la loi Savary de 1984 et des décrets de 1985 et de 1991, de renforcer l'unité des services documentaires dans l'université autonome et de favoriser le rôle scientifique de la BU, est aussi réalisé par la construction de bâtiments de bibliothèques rassemblant les collections des UFR et offrant des services utiles pour toute la communauté universitaire.

Sans qu'une collection riche accompagne la construction, ni que ces BU sollicitent davantage l'implication des enseignants que les BU plus anciennes, des locaux propres leur permettent de s'intégrer davantage parmi les services de l'université offerts aux étudiants et au sein du campus. La difficulté de cette intégration, face à des habitudes documentaires et à la préférence des enseignants pour les bibliothèques spécialisées, vient en premier lieu du contexte d'urgence et d'obligation de servir des étudiants qui sont essentiellement en 1^{er} cycle.

Pourtant les premières constructions suscitent cet espoir de cohésion et d'offre de service pour l'ensemble de la communauté universitaire. Dans son rapport sur l'université de Cergy-Pontoise, le CNE salue en 1996, la bibliothèque comme « pierre d'angle de la création de l'établissement compte tenu des carences constatées dans la plupart des autres universités nouvelles »⁸⁵. En attendant la construction de la section des Cerclades, cette bibliothèque intégrée dans les bâtiments universitaires du site des Chênes est donc bien identifiée comme telle dès sa création.

En effet, elle est construite en 1992 alors que des locaux provisoires de bibliothèques sont en service dans les autres universités. Elle s'inscrit aussi dans l'axe politique de cet établissement : l'offre de formations générales pour les publics locaux. Il s'agit d'une bibliothèque pluridisciplinaire tournée d'abord vers les premiers cycles et « au cœur du dispositif universitaire »⁸⁶, participant par son existence à l'affiliation des étudiants à la vie universitaire.

L'intégration par la construction est également le moyen qui permet à La Rochelle, ville unique de cette université, d'offrir une seule collection et les mêmes services, sans sections documentaires. Elle suppose le rassemblement de toutes les collections des UFR et notamment des chercheurs. Dans le cas rochelais, la construction procède au préalable d'une reconnaissance claire dans le fonctionnement de l'université et de ses services, de « l'entité bibliothèque »⁸⁷.

A Arras, la construction permet aussi de concrétiser la politique d'intégration documentaire menée depuis l'arrivée de la directrice en 1993. Le CNE souligne aussi en

⁸³ GLEYZE, Alain. *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*. Thèse de doctorat en Sciences de l'information sous la direction de Jean-François Tétu, Université Lyon II, 1999, p. 791.

⁸⁴ COMTE, Henri. « La réforme du système documentaire des universités ». *BBF*, 1985, n° 5, p. 378-387 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 1^{er} décembre 2009

⁸⁵ Conseil national de l'évaluation des .L'université de Cergy-Pontoise. Rapport d'évaluation. 1996 [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/CERGY.PDF (Consulté le 13 octobre 2009), p. 42.

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ MERCIER, Anne. « La Rochelle ». *BBF*, 1996, n° 2, p. 35-39 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 17 décembre 2009

1996 le rôle de cette dernière au sein des premières instances de décision de l'université d'Artois⁸⁸. La bibliothèque est à la fois pensée comme centrale pour le réseau de l'université, sans distinction à Arras entre direction du réseau et section locale, et comme unique sur le site d'Arras. La traduction architecturale de ce principe est l'harmonie de la bibliothèque avec le reste du campus. Le même architecte, Pierre Rousse, a réalisé l'ensemble des bâtiments universitaires du pôle arrageois. Les espaces vitrés ont été conçus de manière à ce que les espaces publics de la bibliothèque soient vus à partir des services intérieurs et de plus, les autres bâtiments universitaires sont vus, de la BU.⁸⁹ Les collections des laboratoires et des UFR ont été sur la décision du président de l'université transférées intégralement à la bibliothèque d'Arras.

La construction de la bibliothèque peut aussi être le moyen de prouver l'égalité des sites dans le cas d'un établissement multipolaire : entre les 3 villes qui forment originellement les lieux d'implantation de l'université du Littoral Côte d'Opale, le premier président d'université a fait le choix de 3 surfaces identiques (2000 m²)⁹⁰.

Dans deux bibliothèques universitaires multipolaires de province : La Bretagne-Sud et le Littoral, les bâtiments des sites centraux, c'est-à-dire ceux où se trouve la direction du SCD, sont construits avant les autres (Lorient, Dunkerque).

2-1-2 Des bâtiments nouveaux : un bilan⁹¹

a) Les choix architecturaux⁹²

« L'hypothèse claustre »⁹³ est maintenant abandonnée : les constructions des nouveaux bâtiments universitaires ne se feront pas sur un campus isolé de la ville. « L'université-ville », jugée plus conforme à la tradition européenne, est le terme sous lequel Claude Allègre désigne les choix qui ont été faits, d'intégrer les campus aux villes-centres des agglomérations, voire de les amener dans les centres-villes ou même de répartir l'université au sein de la ville.

Les édiles des villes concernées, pour qui l'université signifie aussi dynamisation du centre-ville, de ses commerces et de ses activités culturelles, sont favorables à ces idées. La volonté de proximité qui fonde les nouvelles universités et l'ensemble des équipements du plan Universités 2000, trouvent ainsi leur traduction urbanistique dans un site unique ou dans plusieurs sites, insérés en ville, parfois proches des gares et bien desservis par les transports en commun.

Les nouvelles constructions sont pour partie des relocalisations des antennes universitaires, sur des espaces intégrés disponibles, dans les abords immédiats des centres-villes. Dans un bâti dense, le choix est fait, selon les villes de province, d'occuper et de reconstruire sur des friches industrielles ou portuaires (Dunkerque), ou dans des quartiers taudifiés (Douai, Boulogne), voire dans de grands ensembles que l'on

⁸⁸ Comité National d'Évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (CNE). L'université s'Artois. Rapport d'évaluation, 1996. [en ligne] < http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/ARTOIS.PDF > (consulté le 31 août 2009).

⁸⁹ Entretien avec Anne-Marie Chaintreau, le 4 novembre 2009.

⁹⁰ ARCHIER, Edwige. Entretien cité.

⁹¹ Les principales données chiffrées présentées dans ce chapitre sont issues de tableaux de synthèse communiqués par Anne-Marie Chaintreau, reprenant en partie l'« Index des opérations (1990-1998) » in. Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. *Ville architecture université : Réalisations du schéma Université 2000*. Le Moniteur, 1998, p. 211-216. Et d'autre part : BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES (d'au moins 2000 m² dans œuvre), REALISEES ENTRE 1991 ET 2007 [en ligne] <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/constructions/BU2007.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

⁹² Cf. Annexe 1 : photographies de quelques nouvelles BU (Evry, Cergy, Saint-Quentin).

⁹³ SAUVAGE, André. *Villes inquiètes en quête d'universités*, in. DUBET, François, FILATRE, Daniel, MERRIEN François-Xavier (et al.). *Universités et villes*. L'Harmattan.1995, p. 226.

souhaite dynamiser (Calais). Des quartiers nouveaux, prolongement du cœur historique de la ville, sont aussi choisis (La Rochelle)⁹⁴.

Dans les quatre villes nouvelles, il en va autrement : des espaces disponibles et voisins des centres d'agglomérations sont choisis, en sachant que les villes franciliennes créées dans les années 1960 avaient vocation à devenir universitaires : les locaux s'intègrent dans les centres existants (Saint-Quentin) ou à leurs abords immédiats (Evry) ou encore, forment des campus proches, entre quartiers anciens ou nouveaux ou entre centre-ville et zone industrielle nouvelle (Cergy-Pontoise, Cité Descartes de Marne-la-Vallée).

Dans tous les cas, la centralité de la bibliothèque est recherchée, comme le montrent les cas d'Arras, Douai, Béthune, Boulogne, Dunkerque, La Rochelle, Evry, Cergy. Il en allait déjà ainsi pour les campus des années 1960-1970. Cet objectif correspond dans l'idéal à celui d'un « bâtiment qui se donne à voir »⁹⁵.

La création ex-nihilo des campus n'interdit pas cette possibilité : la bibliothèque peut devenir un symbole de l'université et de sa nouveauté dans le paysage urbain: Dunkerque, La Rochelle, Evry en offrent des exemples. Cette centralité trouve ici un objectif qu'avaient rarement les bibliothèques des anciens campus. Il s'agit d'attirer la communauté universitaire et au-delà, les publics de la ville, conformément aux missions d'une université 2000 ancrée dans son territoire et dynamisant sa ville d'implantation.

De plus, les nouvelles bibliothèques doivent, selon le terme de Francine Demichel, alors directrice de l'enseignement supérieur, être des « lieux de vie », en même temps que « les phares, les signaux, les symboles de la réconciliation de l'université avec la ville ». Bref, « des monuments que les usagers s'approprient », construits par un architecte « connu ou reconnu »⁹⁶.

Plusieurs noms déjà connus pour des réalisations de bibliothèques, ont marqué les 112 opérations répertoriées entre 1992 et 2005, de René Dottelonde à Pierre Riboulet. Les 14 constructions, extensions ou restructurations relevant des universités nouvelles sont le fruit d'architectes différents. Le même phénomène s'observe durant les années de grandes constructions de bibliothèques, tant pour la Lecture Publique que pour les universités.

Dominique Arot résume ainsi ces principes : « La généralisation et la banalisation des outils informatiques dans les nouveaux espaces construits, le souci de « coller » à des contextes urbains tous différents, l'affirmation de l'identité et de la singularité de chaque architecte et de chaque architecture, la décentralisation, l'autonomie des universités, ont été autant de facteurs qui ont fait de toute construction une expérience unique et irréductible »⁹⁷.

Les adaptations à l'environnement urbain et le soin apporté à l'intégration dans un environnement local, voire un campus ou quartier spécifique se traduisent notamment par le fait qu'une même université a sollicité plusieurs architectes⁹⁸. Ainsi entre 1993 et

⁹⁴ Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. *Ville architecture université : Réalisations du schéma Université 2000*. Le Moniteur, 1998, p. 13.

⁹⁵ BISBROUCK, Françoise. *Bâtiments* in. *Bibliothèques universitaires...nouveaux bâtiments, nouveaux services*. Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Direction de l'enseignement Supérieur, p. 4.

⁹⁶ MERLIN, Pierre In. *Universités 2000 : quelle Université pour demain ?* La documentation française, 1991, p. 100.

⁹⁷ AROT, Dominique, « Construire la bibliothèque », *BBF*, 2007, n° 1, p. 5-10 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 16 octobre 2009

⁹⁸ CHAINTREAU, Anne-Marie. Entretien. Paris, le 4 novembre 2009.

1999, ce sont respectivement Michel Rémon, Henri & Bruno Gaudin et Pierre Riboulet qui vont concevoir chacun 3 bâtiments de la BU de Cergy (Les Chênes, Neuville, les Cerclades).

De même, les 3 bâtiments de la bibliothèque de l'Université du Littoral Côte d'Opale, programmés dans la même période, sont chacun construits par un cabinet d'architecte(s) différent : Legros & Cerdan à Dunkerque (1996), Leblanc à Boulogne-sur-Mer (1997) et Nicol, Thélot & Couturon à Calais (1999).

Cette décennie de constructions permet aussi de voir que des bâtiments de bibliothèques petites ou moyennes, aux surfaces proches, ont eu les mêmes architectes. A titre d'exemple, J.-F. Leblanc a construit la BU de Calais et celle de Béthune, Henri & Bruno Gaudin ont conçu les BU de Douai, de Cergy (site de Neuville) ou encore de Brest. Durand, Ménard & Thibault ont construit à la fois La Rochelle et restructuré Dijon. Michel Rémon a restructuré en 1998 la BU de Sciences de Clermont-Ferrand II (campus des Cézeaux), a construit, après la bibliothèque des Chênes, la faculté de Droit de Créteil.

Sinon, Pierre Riboulet, concepteur de la bibliothèque de Paris VIII dès 1991 et aussi de la BU de Toulouse-Le Mirail ou encore de la faculté d'Economie de Créteil, a également restructuré un bâtiment de bureaux, devenu la bibliothèque des Cerclades (Cergy).

Si les bibliothèques sont toutes différentes, y compris lorsqu'elles émanent d'un même concepteur, il y a un principe, favorable à la fluidité de l'espace et à la pénétration de la lumière dans les salles de lecture, que l'on retrouve partout. Cette volonté d'inciter le lecteur à une libre appréhension des lieux, gage de centralité de la bibliothèque dans l'université et aussi de son ouverture sur la ville, peut être résumée par cette expression décrivant le travail de Pierre Riboulet à Paris VIII :

« Pour chacun de ces projets, la lumineuse sculpture des espaces intérieurs, la fluidité de l'enchaînement des parcours restent probablement la plus grande réussite, celle qui séduisit tant les utilisateurs »⁹⁹.

Aussi, se retrouvent les visions de bibliothèques universitaires qui ont mûri dans les années 1980 et 1990, privilégiant la compacité de l'espace à des fins de flexibilité et de modularité interne. Dans cette logique de limitation des espaces publics cloisonnés, il s'agit aussi de réduire le plus possible le nombre d'étages. La bibliothèque doit donc être flexible pour organiser les services et disposer les collections. Celles-ci, différenciées par supports et parfois disposées à des étages différents, doivent être le plus possible en libre accès.

L'échelonnement sur 10 à 12 ans de ces différentes constructions donne aussi à voir, derrière les rapides évolutions d'approche des équipements et des services, le souci constant d'aménager en anticipant au mieux les changements, notamment technologiques et aussi de combler les retards de la période précédente. Adaptées à des surfaces de 2000 à 7000 m² dans les cas des nouvelles bibliothèques universitaires, ces idées générales d'agencement ne sont pas pour autant spécifiques aux constructions des BU2000.

⁹⁹ SYREN, André-Pierre, « Bibliothèques et architectes », *BBF*, 2007, n° 1, p. 34-41 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 21 décembre 2009

Des premiers bâtiments restructurés ou construits ex-nihilo en lien avec un campus ou avec un quartier universitaire jusqu'aux bâtiments récents et respectant la norme HQE (haute qualité environnementale), comme Versailles (2008) ou Marne-la-Vallée (en prévision), nous pouvons tracer un rapide historique des équipements internes et des mobiliers des bibliothèques universitaires nouvelles.

L'appropriation de l'espace par l'utilisateur et les habitudes de travail des étudiants ou des enseignants en bibliothèque ont notamment focalisé l'attention sur les espaces et le mobilier des salles de lecture : les tables, l'existence ou non d'espaces spécifiques. Les tables pour quatre personnes voisinent le plus souvent les tables filantes, le long d'une paroi murale, pour les premières constructions. De même, dans les années 1990, des carrels de travail semblent nécessaires pour le travail sur ordinateur et l'accès aux naissantes ressources multimédia. Dans la même période, la bibliothèque décroisée et structurée autour du libre accès aux collections se doit toutefois d'aménager une salle pour les enseignants. Les carrels ont aussi l'objectif de les attirer.

Il s'agit de créer un lieu unique et ainsi de faire de la bibliothèque ce lieu de référence pour toute la communauté universitaire. La salle des enseignants, sur l'utilisation de laquelle les premiers directeurs étaient incertains¹⁰⁰, est aussi dans ce cas le signe d'une volonté de politique documentaire plus intégrée.

A partir de la fin des années 1990 et au début des années 2000, s'adaptant aux habitudes de travail en groupe (TP, travaux méthodologiques dont ceux qui sont à la charge des bibliothèques), la mode des salles de travail en groupe prend de l'ampleur au détriment des carrels individuels, parfois sous-utilisés.

De la même manière, la conception des bâtiments et de leur équipement dépend beaucoup du degré d'anticipation des changements technologiques : le câblage en haut débit a été la priorité partout pour les constructions des années 1992-1997, parfois en allant jusqu'à équiper la salle de lecture d'un plancher technique (Legros à Dunkerque, 1996). Dans la même période, les salles multimédia, souvent au 2^e et donc au dernier étage de chaque bibliothèque, se développent, ainsi à Dunkerque, Calais, Boulogne ou encore à Arras. Aujourd'hui la question importante est l'équipement Wi-Fi, réalisé dans des temps et des délais similaires à ceux des autres BU.

b) Un bilan qualitatif des constructions

Ayant contribué à l'intégration des bibliothèques dans les universités et à l'accroissement de la fréquentation, ces services documentaires neufs, centrés sur le libre accès aux collections et sur des services développés envers les usagers (accueil, salles de lecture ou de travail, salles informatiques et multimédia) ne sont pas exempts de défauts dans leur conception et leur construction.

Le bilan contrasté des réalisations d'U2000 et du XI^e plan présenté dans le plan U3M s'applique partiellement aux BU nouvelles : réduction des programmes en raison des contraintes budgétaires, abus des surfaces vitrées entraînant des problèmes de climatisation, d'entretien, d'occultation, d'étanchéité, insertion des nouvelles technologies parfois peu prise en compte dans la conception générale des bibliothèques, insuffisance des évaluations budgétaires en matière de mobilier et d'équipement, faible nombre des emplois qualifiés contrastant avec la complexité de gestion des bâtiments (informatique notamment). De plus la concertation et le dialogue entre les divers partenaires du projet et la maîtrise d'ouvrage ont

¹⁰⁰ ARCHIER, Edwige. Entretien cité.

pu être jugés insuffisants¹⁰¹. Les délais parfois importants entre tranches de constructions, les retards dans l'équipement des BU et souvent de l'ensemble des sites universitaires (Wi-Fi) en sont des manifestations.

c) Un bilan statistique des constructions

D'U2000 à U3M, les huit nouvelles bibliothèques

U2000 et les plans suivants, c'est avant tout « du neuf ». Qu'il s'agisse de constructions ou de restructurations, l'essentiel a consisté en l'implantation d'une bibliothèque en un endroit nouveau, en raison de l'exiguïté ou de la précarité des locaux universitaires précédents. Pour cela, les réalisations des BU nouvelles s'inscrivent dans un ensemble de travaux qui concernent en majorité : les universités petites et moyennes créées à partir des années 1960, les délocalisations et les universités nouvelles¹⁰².

Mais malgré les ambitions de rattrapage du rapport Miquel, sur lesquelles les programmes du schéma Universités 2000 ont été engagés pour cinq ans (32 milliards de francs dont la moitié apportée par l'Etat pour un objectif minimal de 370000 m² et de 35000 nouvelles places assises), les bibliothèques d'universités n'ont pas été la priorité des opérations menées à partir des années 1990. « La pression démographique a commandé, et (...) une forte priorité a été accordée aux locaux pédagogiques, le problème urgent de chaque rentrée universitaire étant de prévoir d'abord des salles de travaux dirigés ou des amphithéâtres pour les cours »¹⁰³. Beaucoup de programmes de bibliothèques sont ainsi repoussés d'un an ou de deux ans¹⁰⁴.

Sur les 700 opérations du plan, représentant un total de 2 300000 m², 85% concernent uniquement les locaux et les équipements des UFR, des IUT et des IUP. Les 15% restants ont été dévolus aux bibliothèques, restaurants et aux autres services universitaires ou interuniversitaires¹⁰⁵. La part dévolue sur cette période aux bibliothèques des universités nouvelles est de 35000 m², soit 9,4% des préconisations du rapport Miquel, qui représentent seulement 1,5% de l'ensemble des surfaces universitaires réalisées grâce au schéma Universités 2000.

Il faut donc compter sur les plans ultérieurs pour atteindre les objectifs de 1989 pour les bibliothèques universitaires. Mais sur l'ensemble de la période d'U2000, prolongée par le XIe plan, c'est-à-dire entre 1991 et 1998, 126 opérations sont des constructions ou aménagements de bibliothèques, y compris provisoires, représentant un total de 213253 m² (environ 17000 places assises), soit 57,6% des préconisations d'André Miquel. Un bilan sur la décennie 1990 permet d'évaluer à 8,9% leur part dans les surfaces universitaires nouvelles¹⁰⁶. Dans le rapport Miquel, les surfaces de bibliothèques attendues en 5 ans, ne seront donc pas bâties en 8 ans puisque l'ensemble du plan U2000 et du XIe plan (1991-1998) n'y suffisent pas. Surtout, durant cette période, l'essentiel de l'effort, tant en surfaces qu'en locaux définitifs et convenablement équipés, a porté de

¹⁰¹ RENOULT, Daniel. Plan U3M, *Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, Ile-de-France. Une stratégie pour les bibliothèques en Ile-de-France*. Rapport d'étape, décembre 2000. [en ligne] <http://www.sup.adc.education.fr/Bib/intro/U3M/U3M-Strategie.pdf> (consulté le 2 novembre 2009)

¹⁰² Entretien avec Anne-Marie Chaintreau (MESR. MISTRD). Paris, le 4 novembre 2009.

¹⁰³ CARBONE Pierre, « Les bibliothèques dans les universités », in. *Les Bibliothèques dans l'université*, sous la direction de Daniel Renoult, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1994, p. 86.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Ministère de l'éducation nationale. *Ville architecture, université. Réalisations du schéma Universités 2000*. La Documentation Française, 1998, p. 13.

¹⁰⁶ LACHENAUD. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*. Rapport du Sénat n° 59, 1999, Le Sénat p. 26.

plus de la moitié sur la période du XI^e plan (1994-1999), dans la mesure où en 1995, seulement 27,1% de l'objectif du rapport Miquel étaient réalisés (95000 m²), comme le mentionne le rapport Lachenaud¹⁰⁷.

L'addition des réalisations faites sous ces plans avec celles du XII^e plan (1999-2004) représentent 309195 m². Il faudra en fait 17 ans et l'ajout du plan U3M pour atteindre un nombre supérieur à celui escompté, puisque 503787 m² de bibliothèques auront ainsi été réalisés.

Les constructions attendues depuis 1991 ne sont cependant pas achevées : Marne-la-Vallée n'a toujours pas de bibliothèque centrale. Toutefois, la proportion de 10% citée plus haut pour la période 1992-2000, demeure valable pour les 17 années de travaux : 54745 m² de l'ensemble des travaux sont consacrés aux BU nouvelles, soit 33 opérations sur 241. Mais l'essentiel, dans le climat d'urgence des années 1990, a tout de même été accompli sur 6 années, chevauchant U2000 et le XI^e plan : entre 1993 et 1999, ce sont 63,3% des surfaces des bibliothèques d'universités nouvelles qui sont construites et ouvertes. La seule année 1996 a vu l'ouverture des 3 bibliothèques d'Artois (Arras, Béthune, Douai), de celle de Dunkerque au Littoral et de celle de La Rochelle (total de 11380 m²). D'ailleurs, la deuxième partie de la décennie 1990 représente la moitié des réalisations d'U2000 et du XI^e plan. Elle est prépondérante et correspond aux premières constructions définitives d'une majorité de bibliothèques de ces nouvelles universités.

C'est le décalage entre les tranches de travaux programmées qui dans les cas concernés, peut être long : de 2 ans à La Rochelle à 6 ans à Dunkerque ou 9 ans à Boulogne. C'est aussi pour cette raison que l'anticipation des extensions de bâtiments devait être assurée, donnant une autre raison au choix de la flexibilité et de la modularité.

Des espaces et des places dans une bonne moyenne

Les préconisations du rapport Miquel, de 1m² par étudiant pour chaque bibliothèque, justifiant l'augmentation globale des surfaces de 370000 m², n'ont pu être respectées dans les délais du plan U2000. En 1995, la démographie étudiante croissante a entre temps, fait descendre le ratio étudiant/mètre carré à 0,48¹⁰⁸.

Dans ces conditions, les constructions vont régler inégalement ce problème d'exiguïté et les bibliothèques des universités nouvelles, accueillant vers 1995 de 5000 à 8000 étudiants, vont offrir un véritable avantage, tant en surface par usager qu'en nombre de places disponibles.

En 1999, la moyenne du ratio m²/étudiant est de 0,61 pour les huit BU alors que la moyenne nationale est de 0,53. La Rochelle et Cergy offrent un ratio de 1 m²/étudiant. De même, la moyenne des places assises est de 1 pour 11 étudiants dans ces bibliothèques alors qu'elle est de 1 pour 16 en moyenne nationale. Seules Evry, Versailles-Saint-Quentin et Marne-la-Vallée sans bibliothèque centrale à l'époque, présentent un ratio inférieur à cette moyenne des petites bibliothèques. A nouveau, La Rochelle (1 place pour 5) et Cergy (1 place pour 7) offrent une situation enviable.

¹⁰⁷ LACHENAUD, Jean-Philippe. Ibid., p.25.

¹⁰⁸ CHAINTREAU, Anne-Marie. «Bibliothèques universitaires». *BBF*, 2007, n° 1, p. 28-33 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 28 décembre 2009.

Mais, contrairement à l'évolution nationale entraînée par l'ensemble des constructions et des aménagements sur deux décennies, faisant passer la moyenne nationale de 1/16 à 1/12, ce ratio a régressé pour les huit bibliothèques entre 1999 et 2007, de 1/10 à 1/11.

Leurs effectifs étudiants n'ont pas décliné durant cette période sinon de façon inégale, du fait de la nouveauté des universités et de la progressive création des filières de formation.

La construction des nouvelles bibliothèques est un facteur important d'attraction du service documentaire et de son adaptation aux pratiques étudiantes. L'effet de nouveauté a beaucoup joué dans un contexte de croissance du nombre des étudiants et grâce à la force d'impact en termes de places ou d'horaires d'un jeune service pour des effectifs réduits.

II-2 APPLIQUER LES STATUTS, ASSURER LA MISSION

2-2-1 Des services communs de la documentation « modèles » ?

Ces huit universités ont été créées dans un contexte institutionnel similaire : la dérogation à la loi Savary¹⁰⁹. Après 3 ou 5 ans d'existence sous ce régime, elles reviennent au droit commun. C'est le cas pour les 7 premières en 1995-1996 et pour Bretagne-Sud en 1999.

Durant cette période initiale, ces universités ont été administrées par 2 conseils (le conseil d'université et le conseil d'orientation) au lieu des 3 prévus par la loi (Conseil d'administration, Conseil Scientifique, Conseil des études et de la vie universitaire). Elles étaient dirigées, non par un président élu mais par un administrateur provisoire, nommé en Conseil des ministres. De cette gouvernance resserrée, tant par le nombre des instances que par le nombre de leurs membres (28 à 34 personnes pour le conseil d'université), le CNE déduit l'efficacité du développement de chaque université. Le rôle d'un administrateur primant toutes les autres formes d'autorités a ainsi pu assurer la constitution de l'établissement dans la cohésion de ses composantes et de ses filières d'enseignement et de recherche.

Ainsi, la dispersion ou la division entre facultés a été évitée par les créateurs des nouvelles universités. Le CNE mentionne encore dans ses rapports de 1996-1997 portants sur ces nouveaux établissements, l'intérêt de la période dérogatoire qui a permis une construction institutionnelle et une organisation administrative dans l'unité. Les délocalisations d'UFR à partir desquelles ces universités de plein exercice sont fondées, ont dû se regrouper dans le cadre de leur nouvel établissement d'attache et dans certains cas, la formation a été séparée de la recherche¹¹⁰. Le regroupement des UFR dans le cadre de petits établissements où la cohésion est une condition du développement, a de

¹⁰⁹ Lors de leur création, ces universités étaient des établissements publics administratifs (EPA) et non des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) comme la loi Savary du 26 janvier 1984 définit les universités publiques.

¹¹⁰ A l'Université du Littoral Côte d'Opale, il y a une distinction administrative entre les départements de formation et les laboratoires fédérés en maisons de recherche. La prise en compte de la multipolarité a également permis de distinguer une gestion administrative par site : les centres de gestion universitaires (CGU) et une gestion spécifique de la recherche : les centres de gestion de la recherche (CGR).

plus été rendu nécessaire par l'éclatement de ces nouvelles universités sur plusieurs sites et surtout sur plusieurs villes.

Cette absence de culture de type « facultaire » et de bastions locaux que constituent parfois les UFR est un terreau propice à l'intégration documentaire et à l'assise de la BU en tant que service commun, quand bien même les statuts de SCD n'ont pas été votés dans les premiers temps.

Toutefois, au-delà de la question de l'intégration ou de l'association selon les termes des décrets, la cohésion du service peut dans les huit cas se heurter à deux particularités : d'une part la multipolarité, lorsque l'implantation repose sur plusieurs villes et d'autre part, la priorité donnée dans les premières années au premier cycle en BU.

a) La coordination documentaire dans une petite université

En juin 2007, dans le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques *Dispersion de la documentation universitaire ? Un bilan du décret de 1985*¹¹¹, est analysé l'état de la répartition des collections entre bibliothèques universitaires et bibliothèques d'UFR.

Il montre que les décrets de 1985 et 1991 ayant eu pour but la mutualisation des collections au sein d'un service commun unique dans chaque université, ont été efficaces, suite aux deux décennies précédentes qui avaient été celles d'une grande dispersion et d'un développement de « bibliothèques de proximité ». En 1976, il y avait ainsi 1815 bibliothèques d'UFR qui représentaient 60% de la documentation des universités. Dès 1990, le rapport s'inverse en faveur des BU et ces décrets ont permis, sous la forme de l'intégration, de réduire dans chaque cas cette dispersion. L'enquête réalisée dans le cadre de ce rapport porte précisément sur 10 universités anciennes de Paris et de province. De 1991 à 2004, le nombre de bibliothèques d'UFR de ces 10 établissements passe de 50 à 13. A l'échelle nationale, les bibliothèques de composantes représentent aujourd'hui 33% en moyenne des dépenses documentaires de chaque université.

A propos des universités nouvelles, il est mentionné que les bibliothèques de composantes n'ont jamais vu le jour et qu'à l'exception de bibliothèques de laboratoires, toutes les dépenses documentaires sont assurées au sein du SCD. D'une manière générale, la dispersion marquerait les universités les plus anciennes, surtout parmi les plus littéraires et juridiques.

Cependant, nous avons évoqué cette dispersion antérieure à la constitution des BU2000. Malgré des intégrations documentaires partout réussies, un éclatement relatif demeure, laissant apparaître encore des cas locaux.

Le rapport entre bibliothèques intégrées et bibliothèques associées dans les universités récentes est très largement favorable aux premières, mais partout à l'exception de La Rochelle, il existe des bibliothèques en dehors de la centrale ou des sections documentaires. Dans le cas rochelais, il y a toutefois un fonds documentaire très limité

¹¹¹ LEMELLE, Françoise, RENOULT, Daniel. *Dispersion de la documentation universitaire ? Un bilan du décret de 1985. Rapport à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche*. 2007 [en ligne] < <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/35/4/20354.pdf> > (consulté le 3 septembre 2009)

au sein de l'IUT situé à 3 km de la BU. Ce type de fonds épars, bien ou mal connu ou de la BU, malgré les rassemblements initiaux, existe d'ailleurs dans chacun des huit cas.

SCD	Ville(s) principale(s)	Nombre total de sites	Nombre de sections	Autres BI*	BA IUT**	BA UFR**	BA laboratoires***
Artois	5	15	6	7	2	0	0
Bretagne-Sud	2	5	3	0	2	0	0
Cergy-P	1	7	5	1	1		
Evry	1	3	BU centrale	0	1	1	0
La Rochelle	1	1	BU centrale	0	0	0	0
Littoral	4	7	4	0	0	0	3
Marne-la-V	1	6	3 pôles documentaires/10 salles de lecture dont 8UFR	0	2	0	0
Versailles-SQ	3	6	6	0	0	0	1

* BI : Bibliothèques intégrées

** BA: Bibliothèques associées

*** BA de laboratoires ou de maisons de recherche

Des sections disciplinaires ou géographiques

Les sections documentaires qui doivent, comme le confirme le décret de 1985, satisfaire plusieurs disciplines et donc une à plusieurs UFR, ont souvent été constituées sur une double base disciplinaire et géographique. Selon les cas, l'une des deux dimensions prédomine ou même est exclusive. Dans le même temps, nous avons vu qu'au début des années 1990, alors que l'augmentation des surfaces des bibliothèques fait l'objet d'un programme de grande ampleur, la question de l'unité de la bibliothèque qui préside au décret de 1985 est jugée nécessaire et ce faisant, résolue par la construction ex-nihilo d'un bâtiment unique ou alors d'une grande section centralisant les tâches techniques. La bibliothèque centrale concrétise alors cet esprit d'unité. Mais elle n'existe que dans deux cas (Evry, La Rochelle) et constitue un projet pour 2010 à Marne-la-Vallée. Les sections documentaires, présentes dans chaque site des universités nouvelles, concrétisent la politique des services de proximité, mais en dispersant la collection¹¹². Toutefois, dans chacun de ces réseaux de sections, il existe une bibliothèque où siège la direction du SCD et qui fait souvent office de section centrale ou de tête de réseau documentaire.

Ainsi deux tendances, complémentaires plus que contradictoires, se trouvent engagées dans la réflexion qui conduit à rationaliser la politique documentaire des nouvelles universités et à éviter en premier lieu la dispersion facultaire de la documentation.

Nous rencontrons donc le plus souvent dans les huit cas examinés, une bibliothèque ou une section ayant une position centrale.

Dans les cas franciliens, en dehors d'Evry, le partage entre sections est avant tout disciplinaire. Le découpage entre les disciplines est différent dans chaque cas. Les

¹¹² LACHENAUD. Op. cit, p.72.

Chênes à Cergy, Saint-Quentin, Evry sont des bibliothèques regroupant les sciences humaines et sociales, les langues, les lettres et parfois le droit. Du fait de l'absence de bibliothèque centrale, Marne-La-Vallée offre grâce aux 10 salles de lecture réparties dans les locaux des UFR, une répartition disciplinaire plus stricte. Les autres bibliothèques de chacun de ses SCD franciliens sont davantage spécialisées : Sciences à Neuville (Cergy) ou à Versailles (UVSQ), Médecine à Boulogne (UVSQ).

Dans trois des quatre cas provinciaux, les sections sont avant tout réparties selon le critère géographique. Il s'agit d'offrir le même service de bibliothèque dans chaque ville d'implantation de l'université. Ce critère géographique peut correspondre à une répartition disciplinaire, au moins pour quelques villes : Sciences à Calais (Littoral) ou à Lens (Artois), Droit et sciences économiques à Douai (Artois) ou à Vannes pour l'une des deux sections de la ville (Bretagne-Sud). Ailleurs, les domaines disciplinaires font l'objet de regroupements : les sciences humaines et sociales coexistent avec les lettres et les langues mais aussi avec les sciences économiques et de gestion ou le droit. Dans le cas de Dunkerque (Littoral), c'est la documentation dans toutes les matières qui est offerte par la section de cette ville.

La création d'une section pluridisciplinaire et unique sur chaque site a supposé en amont le rassemblement des fonds, dont nous avons déjà parlé. Les tendances à la conservation de bibliothèques attachées à une ou plusieurs UFR disciplinairement proches et implantées dans un même quartier ont été fortes et les BU, dont les directeurs ont tous eu dès l'origine un grand souci d'intégration, n'ont pas toujours pu convaincre de l'efficacité d'une seule section documentaire par site universitaire.

Ainsi, à l'Artois et en Bretagne-Sud, la multipolarité n'a pas empêché l'existence de plusieurs sections par ville. Il existe 3 sections en Bretagne-Sud, deux à Vannes et une à Lorient. Les deux sections vannetaises relèvent de deux entités différentes et anciennes : l'école de Droit (anciennement attachée à Rennes I), présente depuis les années 1970 et l'UFR de Sciences. Bien qu'ayant changé d'emplacement depuis la création du campus de Tohannic en 2002, elles se situent dans des quartiers différents.

A l'Artois, la distinction disciplinaire sur le site de Béthune (sciences économiques et gestion ; sciences appliquées) provient de l'existence préalable au SCD, d'une bibliothèque centrale d'IUT¹¹³ qui existe toujours mais offre uniquement des collections en sciences et techniques après avoir transféré ses collections d'économie à la section. A Evry, existe une bibliothèque d'UFR associée, spécialisée en sciences économiques et de gestion (SSG), un temps intégrée, puis de nouveau associée.

A l'université du Littoral Côte d'Opale, le choix a été fait de séparer la formation de la recherche pour éviter la constitution de bastions à l'intérieur de l'université. Du fait de l'éclatement des disciplines dans plusieurs villes et de l'absence d'UFR, la logique locale est forte et l'unité du service de bibliothèque comme l'unicité de sa collection doivent tenir compte de cette tendance centrifuge d'un type particulier, où les tendances facultaires ne sont pas absentes, du fait de la domination de certaines disciplines sur chaque site (Sciences à Calais, Droit à Boulogne-sur-Mer).

Mais cependant au Littoral, la pluridisciplinarité des sections a été acquise, non seulement du fait de l'existence ou du projet de campus unique au sein de chaque ville, mais aussi parce que les départements d'enseignement répartis sur plusieurs villes, sont moins fortement attachés à un site et à ses services, qu'ils ne peuvent l'être dans une autre université.

¹¹³ BEIRNAERT Anne (sous dir. Danièle Roger). *La création d'une bibliothèque universitaire. Le cas de l'Université d'Artois*. Mémoire d'étude, DCB, ENSSIB, 1995.

Les sections, ancien mode d'organisation des bibliothèques de facultés dans les universités des grandes villes, constituent donc l'armature de ces jeunes SCD. Mais la bibliothèque ou la section centrale permet l'unité et aussi le développement de la transversalité des services et des missions, notamment dans le contexte national de réorganisation fonctionnelle des BU.

Surtout, la dispersion documentaire entre sections permet d'assurer le service sur tous les sites universitaires et d'envisager l'unité de la collection par d'autres moyens : la cohésion de l'ensemble du SCD d'une part¹¹⁴, les accès distants à la documentation électronique d'autre part.

Mais au-delà des sections, les SCD accusent comme ailleurs une faible intégration des autres unités documentaires de leur université. Après le vote des statuts des SCD, rares ont été les intégrations. Certes, ces bibliothèques de proximité sont bien moins nombreuses que dans des universités plus anciennes et elles sont toutes associées, à l'exception de petits fonds documentaires souvent peu connus ou méconnus du personnel de la BU.

Les bibliothèques d'IUT, rarement intégrées

Sachant que les IUT, comme les autres écoles rattachées aux universités, conservent selon l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984¹¹⁵, leur autonomie financière, l'unité de la BU comme service commun a aussi consisté à demander le reversement des droits de bibliothèque, acquittés par les étudiants de ces instituts. Malgré cela, les IUT présents dans chaque université ont souvent conservé leur bibliothèque. Dans certains cas, sur un même site, les « ituiens » sont doublement usagers d'une section de BU et de leur bibliothèque d'institut.

L'acceptation de ce reversement des droits a d'ailleurs eu pour condition la conservation de ces bibliothèques ou alors la localisation et le classement spécifique des fonds documentaires utiles aux étudiants d'IUT, au sein des sections documentaires. Dans un cas seulement, une bibliothèque d'IUT, qui était un petit centre documentaire, a fait l'objet d'une transformation en section de BU : le Littoral en 2002 (IUT de Saint-Omer).

L'association est en effet souvent la seule possibilité qui s'offre aux BU de les inclure dans le SCD, notamment pour les deux importantes bibliothèques centrales des IUT de Lens et de Béthune au sein du SCD d'Artois. Pour prendre l'exemple de Bretagne-Sud, en 1995, lors de la création de la BU, les IUT de Vannes et de Lorient créés dans les années 1970, possèdent des bibliothèques, respectivement de 10000 et de 5000 volumes et sont gérées par du personnel qualifié dont un documentaliste ITRF, titulaire du CAFB. Les fonds documentaires issus des antennes d'UFR à partir desquels les sections de Vannes puis de Lorient vont être créées, possèdent alors quelques milliers d'ouvrages, et à leur tête un conservateur aidé d'un agent technique et de quelques CES. Cette comparaison place la BU dans un « rapport de force » défavorable à l'intégration des bibliothèques d'IUT. La forme de l'association dans le cadre du SCD semble alors la seule issue à une collaboration entre les unités documentaires.

¹¹⁴ LACHENAUD. Op. cit, p.72.

¹¹⁵ Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 dite Savary sur l'enseignement supérieur.

Les bibliothèques de laboratoires et de maisons de recherche, toujours associées

Tournées d'abord vers les premiers cycles et constituant progressivement leur offre de formation en ouvrant au fil des années, des formations de 2^e et de 3^e cycles, les universités nouvelles ont vu se développer, même de manière modeste, faute de moyens conséquents, des bibliothèques pour les publics chercheurs, en marge du SCD en cours de constitution. Il s'agissait de constituer des collections et de s'abonner à quelques revues scientifiques, dans l'urgence et préalablement à l'offre que pouvait constituer la BU. Il y a aussi eu dans chaque cas des dons parfois importants, notamment pour la recherche historique (bibliothèques particulières, collections de couvents...) ¹¹⁶.

A l'inverse il y a 3 cas d'intégration des fonds recherche : celle des bibliothèques d'UFR à la bibliothèque centrale de La Rochelle lors de sa construction, celle des collections de recherche des UFR aux sections documentaires de l'Artois et paradoxalement, la conservation des bibliothèques d'UFR qui permettent d'offrir de façon distincte dans 10 salles de lecture, les collections pour les étudiants et celles pour la recherche de chaque URF à Marne-la-Vallée.

Constituées sur listes bibliographiques et demandes individuelles d'abonnement de la part des enseignants et notamment des directeurs d'UFR, ces collections se sont enrichies sans lien avec la politique documentaire de la BU, tout en se donnant comme les bibliothèques de référence pour les étudiants arrivant en 2^e cycle, tant en matière de documentation que de renseignement bibliographique.

Cette tendance initiale est aujourd'hui réduite, du fait de l'étoffe des collections de BU vers les 2^e et 3^e cycles et de la progression des politiques documentaires, dans le cadre de l'association de ces bibliothèques aux SCD. Leur propre fédération en maisons de recherche a pu permettre une collaboration concrète dans le cadre de l'association à la BU. C'est celle qui se fonde sur la complétude des collections, le recours fréquent à la BU pour le Prêt entre Bibliothèques et surtout sur la constitution d'un catalogue commun au SCD.

Une collaboration précoce entre les unités documentaires

Ces collaborations existent parfois avant le vote des statuts du SCD : l'informatisation de l'ensemble des services universitaires en fut souvent un levier puisqu'elle permit d'envisager la mise en réseau de la documentation et de son signalement. En même temps que l'informatisation du catalogue est envisagée par la BU et lorsqu'un SIGB est installé, la question de la consultation à distance du catalogue ou d'autres ressources, comme les cédéroms sont envisagées.

Aujourd'hui, les fonds de toutes les bibliothèques intégrées ou associées aux SCD sont signalés dans un catalogue accessible via les sites web des BU. Ces intégrations aux catalogues informatisés ont eu lieu le plus souvent au début des années 2000. Plus globalement, la collaboration impliquant la documentation scientifique et son traitement ou son signalement, la documentation électronique a été un levier dans le fonctionnement de cette collaboration entre unités documentaires : pour l'accès à des ressources électroniques en réseau (notamment les cédéroms) puis pour l'accès abonné aux ressources électroniques en ligne déclarés sur postes informatiques (numéro IP) et enfin alors que les accès nomades se généralisent, pour la constitution des bibliothèques numériques notamment fondées sur la valorisation et l'archivage des productions universitaires.

¹¹⁶ A titre d'exemple : les collections reçues au cours des années 1990 par la Maison de la recherche en sciences humaines, sociales et juridiques de l'ULCO à Boulogne-sur-Mer.

b) Trois cas particuliers : L'intégration des bibliothèques d'IUFM à Cergy et à l'Artois, Marne-la Vallée et Polydoc

La diversité des unités documentaires et la différence de leurs statuts et de leur développement n'épargne pas les SCD nouveaux. Dans trois cas distincts, cette situation est même complexe.

La solution fédérative et souple que permet l'association dans le cadre de l'organisation des services communs de la documentation est particulièrement adaptée à un partenariat entre des structures parfois distinctes. Dans le cas de l'Artois, il s'agit de l'intégration d'un réseau aux dimensions régionales : le Réseau Documentaire d'Education et de Formation (REDF). Dans le cas de Marne-la-Vallée, c'est plutôt d'une coopération interbibliothèques qu'il s'agit mais leur proximité et leurs décisions de coopération les font collaborer comme le feraient les unités documentaires associées au sein d'un SCD.

Chacun des 30 Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) ont été intégrés à une université entre 2007 et 2009. Ils en constituent désormais une école interne. L'IUFM du Nord-Pas-de-Calais a intégré l'université d'Artois et celui de l'académie de Versailles a intégré l'université de Cergy-Pontoise. L'Artois inclut désormais un ensemble d'antennes réparties sur toute la région, de Gravelines à Cambrai. Chacune est dotée d'une bibliothèque qui appartenait avant cette intégration au SCD de l'IUFM. Ainsi, le SCD d'Artois comprend aujourd'hui 7 nouvelles unités qui composent ensemble le RDEF. Issus du rassemblement des fonds de bibliothèques d'école normales, ces services documentaires, créées dans le même contexte que les universités 2000, choisissent aujourd'hui des voies d'intégration différentes au sein des SCD d'universités, sans certitudes sur la conservation de leurs moyens¹¹⁷. A Cergy, 7 bibliothèques de l'ancien réseau de l'IUFM, sises dans plusieurs départements, sont également intégrées au SCD sans non plus prendre encore la forme d'une section¹¹⁸.

Dans un autre cas, Marne-la-Vallée appartient en tant qu'université au groupement d'intérêt public (GIP) Polytechnicum qui compte 18 établissements d'enseignement supérieur sis sur le campus de la Cité Descartes. Cet ensemble depuis 2009 disparaît en tant que tel pour rejoindre le PRES « Université Paris-Est » (UPE).

Le SCD de l'université pilote depuis 10 ans un groupe de 12 bibliothèques émanant de ce regroupement et composant un réseau nommé Polydoc et se trouve aujourd'hui remplacé par le réseau documentaire du PRES : UPEdoc.

La collaboration entre ces bibliothèques est digne de celle d'un SCD : prêt commun, catalogue unique et fédéré, achat mutualisé de ressources électroniques. Il s'agit d'une formule intéressante de politique documentaire, sans doute porteuse d'avenir, car résultant à la fois d'une politique de site-le campus- et d'une politique d'établissement : le SCD de l'université affirme son rôle central.

Dans le cadre du PRES, dont le Polytechnicum demeure le noyau fondateur, l'existence de cette forte collaboration permet d'espérer une politique documentaire inter-établissements structurée^{119 120}.

¹¹⁷ DELRUE, Laure. « L'intégration des structures documentaires d'IUFM aux SCD des universités : un si long chemin... ». *BBF*, 2009, n° 2, p. 28-34 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr> Consulté le 11 décembre 2009.

¹¹⁸ Université de Cergy-Pontoise [en ligne] <http://www.u-cergy.fr/index.php> Consulté le 1er décembre 2009.

¹¹⁹ Stotzenbach, Christine, « Le cas de la documentation à l'université Paris-Est », *BBF*, 2009, n° 6, p. 28-31 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 11 décembre 2009.

2-2-2 Directeurs et personnels de SCD dans l'Université nouvelle

a) Directeurs et instances de décisions des universités

La participation des directeurs aux décisions des universités nouvelles procède de deux phases : la période dérogatoire et la période de droit commun.

Durant la première, les dirigeants de service, peu nombreux dans l'université en train de naître, ont pu faire valoir l'intérêt de leur mission dans le cadre cohésif assuré par l'administrateur provisoire. Dans ce genre de contexte, le développement d'une université et de ses services dépend aussi fortement des individualités qui les incarnent, comme le CNE dans ses rapports d'évaluation, a pu le mentionner. Dans le cas de l'Artois, les statuts du SCD datent de la naissance de l'université (7 novembre 1991). Ailleurs, plusieurs années s'écoulent entre la constitution de la BU et sa dotation en statuts, sans que la participation des directeurs aux décisions et sans que l'intégration de la BU à l'université en développement en soient affectées. Ainsi dans son rapport d'évaluation de l'université de Cergy-Pontoise, le CNE conclut en 1996 :

« Malgré l'absence de statut, la bibliothèque de l'université de Cergy est totalement intégrée dans son environnement. La directrice de la bibliothèque est membre du cabinet de la présidence, participe à tous les conseils et jouit même du statut d'ordonnateur secondaire »¹²¹.

Cette période a été favorable au développement des bibliothèques comme services intégrés et communs alors que l'habitude dans les universités plus anciennes était de considérer le rôle de la BU centrale comme étant avant tout technique, étant donné la faible implication prêtée aux bibliothèques universitaires dans la politique scientifique des universités. Dès le début, dans les universités nouvelles, les directeurs sont donc membres du conseil d'université et du conseil d'orientation.

Dans la deuxième phase, non seulement les conseils de la documentation sont instaurés dans le cadre du SCD, mais, comme dans les autres universités, les directeurs sont invités aux conseils : le CA, le CEVU et le CS. La loi « libertés et responsabilités des universités » (LRU) et le passage des universités aux responsabilités et compétences élargies (RCE) change complètement leur participation (Cf. partie IV). Avant cela, le rôle politique de la documentation est davantage affirmé et ses projets font l'objet des décisions de l'université, qu'il s'agisse de gestion de la documentation scientifique en CS ou d'actions d'accueil et de formations documentaires en CEVU. Dans chaque cas, le passage de ces universités au droit commun a été accompli alors que les premiers directeurs de SCD étaient en poste. Cette période transitoire a permis dans la plupart des cas de bâtir et d'encourager le service commun de la documentation.

¹²⁰ Université Paris-Est Marne-la-Vallée. *Charte documentaire du service commun de la documentation de l'UPEMLV*, 2006-2009.

¹²¹ CNE. *L'Université de Cergy-Pontoise. Rapport d'évaluation*. 1996, p.42.

b) Les ressources humaines : gérer le développement et la multipolarité

Les équipes des SCD des universités 2000 comptent aujourd'hui entre 40 et 70 personnels. Ces effectifs se situent dans la moyenne des BU. Mais lors de leur création, ces bibliothèques comptaient une dizaine d'agents dont nous avons évoqué la part de personnel non qualifié. Les équipes ont donc triplé ou quadruplé en une quinzaine d'années. Cette croissance a surtout consisté en l'arrivée de personnel qualifié suite à la création de postes d'agents des trois catégories, après les constructions.

La moyenne de l'encadrement de ces services par les personnes de catégorie A est légèrement inférieure à la moyenne nationale. Dans des établissements de petite taille mais morcelés en plusieurs sites, cela se traduit par la présence d'une à deux personnes de catégorie A dans chaque bibliothèque ou section du SCD. Pour chacune des composantes des SCD, il s'est agi durant la décennie 1990 de faire fonctionner le service de bibliothèque en comptant sur 3 à 4 personnes durant les premières années. Une polyvalence des tâches a pu de ce fait être encouragée, d'autant que les fonctions transversales ou centralisées étaient rares dans les premières années de ces bibliothèques.

Un grand effort de formation et d'encouragement aux concours a été fait, notamment à l'endroit de personnels non qualifiés et contractuels. Enclines à la formation professionnelle du fait de cette recherche de stabilisation de leur emploi ou de volonté de promotion dans un contexte de développement du service et de création de postes, ces équipes devaient aussi être formées à la création et à la mise en place des services et des outils. Dans ces petites équipes, des formations en interne (recherche documentaire, utilisation du SIGB, du portail documentaire) ou en *intra*¹²² ont ainsi pu être régulièrement organisées (sur l'accueil, sur la politique documentaire notamment). Dans la recherche de l'unité de l'équipe et de l'homogénéisation des procédures, nécessaire dans des SCD répartis sur plusieurs sites, la formation professionnelle a ainsi pu être un levier¹²³.

D'autre part, le faible nombre de cadres, surtout durant les premières années a obligé à une répartition des fonctions transversales d'encadrement entre conservateurs et bibliothécaires affectés sur des sites ou dans des sections éloignées. Le développement de ces missions ou fonctions transversales (politique documentaire, formations des utilisateurs, correspondant-formation, abonnements aux ressources électroniques, gestion du SIGB, projet de portail documentaire...) a contribué à la consolidation de cette unité.

Nées et construites au moment du développement de l'informatique dans les services et les ressources documentaires, les bibliothèques des universités 2000, fortement intégrés, en dehors du cas de Marne-la-Vallée, ont pu en dépit de leur taille modeste et des époques antérieures à la création des universités, ou même des attentes parfois longues des équipements et des bâtiments, être en mesure de proposer des lieux et des outils adaptés aux nouveaux campus.

Qu'en est-il des services auprès de leurs publics et de leur politique documentaire ?

¹²² Dans la formation professionnelle, les formations en interne sont dispensées dans un établissement par l'un ou plusieurs de ces agent(s). Les formations en *intra* sont dispensés au sein de l'établissement par un ou des formateur(s) extérieur(s).

¹²³ ARCHIER, Edwige. CHAZAL, Mireille. COISY, Annie. Entretiens cités.

III-Le temps de l'innovation: services et collections

3-1 NOUVEAUX PUBLICS, NOUVEAUX SERVICES

3-1-1 Quels étudiants ?

Les SCD des universités de proximité appartiennent à des établissements qui ont besoin de s'affirmer et qui sont soucieux de montrer leurs résultats, notamment en termes d'insertion professionnelle, grâce à leurs observatoires de la vie et du devenir étudiant. A ce titre, les filières ou les diplômés les plus professionnalisants offrent le plus d'opportunités d'emploi dans un délai de moins d'un an, d'après les enquêtes réalisées (majorité des diplômés)¹²⁴. Cet enjeu de l'insertion, pivot de la politique de proximité et d'implantation de l'université dans le tissu économique local ou régional, marque aussi le rôle de la bibliothèque comme lieu d'affiliation à la vine universitaire et comme offre de ressources et de services contribuant à la réussite étudiante.

Nous avons évoqué le contexte social et économique de création des universités de proximité, qui justifiait leur création dans le cadre du schéma U2000. Les publics étudiants des huit nouvelles universités ont ceci de commun qu'ils sont plus hétérogènes qu'ailleurs tant dans leurs origines sociales que géographiques.

a) Hétérogénéité sociale et villes moyennes

Les origines populaires des étudiants sont proportionnellement importantes. A titre d'exemple, il y a 40% d'enfants d'ouvriers et d'employés au Littoral Côte d'Opale et à l'Artois en 1998. Dans chacune de ces universités, il y a respectivement 39% et 37,3% de boursiers, pour une moyenne nationale de 16,9%. L'université du Littoral Côte d'Opale compte 48% de boursiers en 1^{ère} année aujourd'hui et 43% d'étudiants primo-entrants ayant un père ouvrier ou employé^{125 126}.

Dans les nouvelles universités franciliennes, en 2005, il y a 17,3% des étudiants franciliens d'origine défavorisée contre 12,7 % en 1997. Cette évolution est corroborée par la proportion des étudiants boursiers qui passe de 14,5 % à 24 % dans ces établissements.

Il y a donc un renforcement du nombre d'étudiants ayant des origines modestes, avec toutefois un contraste entre les quatre universités franciliennes : 14,5 % de boursiers à Versailles Saint-Quentin pour 21 à 24 % dans les trois autres universités. Précisément, la part des boursiers progresse surtout dans la période récente, de 3 à 4 points entre 2003 et 2005.

Les baccalauréats technologiques sont plus nombreux parmi les étudiants des délocalisations et des universités nouvelles. Les filières courtes sont davantage recherchées et les études

¹²⁴ Observatoires de la vie étudiante dont les données sont accessibles sur chacun des sites Internet des universités.

¹²⁵ Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO). Observatoire du devenir étudiant et du suivi statistique de l'établissement (ODESSE). *Repères 2006-2007*. [en ligne] www.univ-littoral.fr (consulté le 15 juin 2008)

¹²⁶ Université d'Artois. Observatoire de la vie étudiante (OVE). *Stat Info, édition 2007*. [en ligne] <http://www.univ-artois.fr/l-universite/observatoire-de-la-vie-etudiante-ove/statistiques> (consulté le 18 juin 2009)

moins poursuivies au-delà de la Licence. Il y a moins de propension à une vie estudiantine et à des études longues. Il y a en revanche une prédilection pour des formations supérieures plus professionnelles¹²⁷. En France, à la session 2007, on compte 54 généralistes, 26 technologiques et 20 professionnels pour 100 bacheliers contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995¹²⁸. Ce renforcement récent des filières technologiques et professionnelles au niveau national n'atteint pourtant pas la proportion qu'elles conservent dans certaines des régions des universités nouvelles. A titre d'exemple, le poids des bacheliers généraux sur le Littoral (47,4%) demeure inférieur à la moyenne académique (50,7%) et encore plus à la moyenne nationale (54,2%). Il en découle un poids relativement plus important de bacheliers technologiques (31%) et professionnels (26%) dans cette partie du Nord-Pas-de-Calais.

Bien sûr, cela signifie qu'environ les deux tiers des étudiants des ces universités ont des origines plus favorisées. La diversité sociale des étudiants est donc plus importante qu'ailleurs. Ce constat des origines n'enlève rien au fait local dans le comportement des étudiants. Georges Felouzis appelle « effets d'établissements » l'incidence d'une institution universitaire particulière sur la réussite ou sur la vie universitaire et les pratiques étudiantes. Pour des origines sociales similaires, il existe en effet des différences de capacité à réussir ou à s'intégrer à la vie universitaire, qui varient d'un établissement à l'autre¹²⁹.

Ainsi, l'étudiant nouveau des années 1990-2000 n'est pas seulement un « étudiant de masse ». L'implantation des universités dans les petites villes ou les villes moyennes joue aussi un grand rôle dans le renouvellement des comportements et des pratiques étudiantes. La création d'universités de proximité ou de délocalisations universitaires a vu l'émergence d'un « grand lycéen ». Une « secondarisation » de la vie universitaire marque le comportement de ses étudiants : peu de sorties culturelles, des goûts à la fois générationnels et influencés par le milieu social d'origine¹³⁰.

Ces tendances proportionnellement plus importantes dans ces contextes, sont toutefois transformées par les années d'études elles mêmes. En troisième année d'études, il y a une « estudiantisation », ou une socialisation estudiantine qui implique notamment la familiarité avec le milieu étudiant et les lieux universitaires, dont les « espaces de transition » que sont les restaurants, cafétérias, halls des facultés et les bibliothèques¹³¹.

Ces enquêtes concluaient pourtant en 1993 que « la situation des étudiants de l'université de masse est aujourd'hui paradoxale. En effet, ce sont les étudiants qui sont le plus éloignés des normes, des traditions et des codes latents de l'université, qui sont le moins nettement pris en charge par l'organisation universitaire »¹³².

Rapidement, des politiques remédiant à ces tendances sont envisagées. Dans les universités de proximité comme ailleurs, il faut compter avec l'encouragement à l'apprentissage du « métier d'étudiant »¹³³.

¹²⁷ FELOUZIS Georges, *La condition étudiante : sociologie des étudiants et de l'université*, Presses universitaires de France, 2001, p. 159.

¹²⁸ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche : 30 indicateurs*. N° 2, décembre 2008. [en ligne]

http://media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/Evaluation_statistiques/56/2/etat_du_sup_web_41562.pdf (consulté le 2 juillet 2009).

¹²⁹ FELOUZIS Georges. « Les effets d'établissement à l'université : de nouvelles inégalités » in. FELOUZIS, Georges (dir.). *Les mutations actuelles de l'Université*. Presses universitaires de France, 2003, p. 211.

¹³⁰ DUBET, François. « Les étudiants. Entre la nostalgie des Héritiers et les étudiants de l'université de masse » in. DUBET, François, FILATRE, Daniel, MERRIEN, François-Xavier (et al.). *Universités et villes*. L'Harmattan, 1994, p. 145.

¹³¹ Ibid., p. 186.

¹³² Ibid., p. 187.

¹³³ COULON, Alain. *Le métier d'étudiant*. Presses universitaires de France. 1997.

Ces études mentionnaient à quel point les étudiants post-lycéens des générations des années 1990 pouvaient pour partie, manquer de projet professionnel.

Dès le début, les bibliothèques des universités vont accompagner les formations dans leurs actions d'intégration de ces publics d'un type nouveau.

b) Diversité des provenances

Nous avons évoqué dans quelles proportions ces universités attirent les étudiants de leur ville et de leur département. Sous ces taux élevés, se cache une diversité, plus marquante qu'ailleurs dans la mesure où elle crée un plus grand contraste que dans une grande ville universitaire de réputation nationale ou internationale, entre un public très local et un public étranger.

Notamment, la présence d'étudiants étrangers peut dans ces récentes villes universitaires, être aussi importante qu'ailleurs. En 2007, il y a en France, 261000 étudiants étrangers, soit 11,7% du total. Ce nombre a presque doublé en 6 ans, confirmant notamment l'attractivité des formations supérieures françaises auprès des jeunes Chinois¹³⁴. Les universités petites et moyennes sont pleinement concernées par ce phénomène. Il y a à l'Université du Littoral, 10,3% d'étudiants étrangers en 2007 et il y en a 10,8% à celle de l'Artois en 2009. Il s'agit d'étudiants originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient. Leur présence est forte dans certaines formations très spécifiques qu'ont développées ces récentes universités, ou dans les 3^e cycles (24% des étudiants de Doctorat sont étrangers, à l'université d'Artois)¹³⁵.

Les universités franciliennes font valoir des formations spécifiques, l'attrait d'une ville moyenne et d'une université de proximité, avec tous ses services à portée de main, et en même temps, la proximité de Paris.

Dans le cadre des échanges universitaires avec l'étranger, Cergy-Pontoise accueille essentiellement des Chinois et des Allemands et a notamment développé la traduction de son site Internet en ces langues. Le campus comme lieu d'intégration à une nouvelle vie universitaire est importante pour ces étudiants là. Dans l'enquête menée à Cergy auprès des étudiants étrangers, les services communs sont globalement fréquentés et appréciés, dont la maison de l'étudiant, les salles Internet et la bibliothèque, que 79% d'entre eux utilisent¹³⁶.

Dans ces villes moyennes, certains étudiants étrangers fréquentent en effet assidûment la bibliothèque, comme lieu public et comme lieu de travail universitaire.

Les étudiants des cycles M et D sont proportionnellement plus nombreux à venir d'une autre région que celle de l'université. Dans le cas du Littoral Côte d'Opale, les étudiants non originaires du Nord-Pas-de-Calais sont 5% en Licence, 11% en Master et 12% en Doctorat. Ces ratios en Artois sont respectivement de 5%, 13% et 18%.

¹³⁴ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche : 30 indicateurs*. N° 2, décembre 2008. [en ligne]

http://media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/Evaluation_statistiques/56/2/etat_du_sup_web_41562.pdf (consulté le 2 juillet 2009).

¹³⁵ Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO). Observatoire du devenir étudiant et du suivi statistique de l'établissement (ODESSE). *Repères 2006-2007*. [en ligne] www.univ-littoral.fr (consulté le 15 juin 2008)

Université d'Artois. Observatoire de la vie étudiante (OVE). *Stat Info, édition 2007*. [en ligne] <http://www.univ-artois.fr/l-universite/observatoire-de-la-vie-etudiante-ove/statistiques> (consulté le 18 juin 2009)

Université de Cergy-Pontoise. Observatoire de la vie étudiante (OVE). [en ligne] www.u-cergy.fr (consulté le 19 septembre 2009)

¹³⁶ Ibid.

Il y a ainsi des nouveaux étudiants arrivant d'autres universités, à partir du Master, de la même manière qu'il y a, notamment en région parisienne, beaucoup d'étudiants des universités nouvelles, qui les quittent pour de grandes villes universitaires, dont Paris.

Ces nouveaux étudiants, comme les étrangers, ont besoin de s'intégrer à une nouvelle vie universitaire.

3-1-2 Quelles pratiques étudiantes en bibliothèque ?

a) Des habitudes de travail particulières aux étudiants des nouvelles villes universitaires ?

Avant les nouvelles constructions, les quelques centaines d'étudiants présents sur chaque site ont bien perçu la bibliothèque universitaire et son rôle. Cette assise du service documentaire se renforce après les constructions, comme nous l'avons vu. Ainsi, dans les nouvelles universités, nous ne pouvons plus dire que «l'étudiant s'oriente dans un groupe fragmenté de bibliothèques diverses»¹³⁷.

Cependant, une habitude datant de l'époque des antennes universitaires est conservée : mettre à la disposition des étudiants les photocopies de cours ou de parties d'ouvrages que les enseignants empruntent dans leur ville universitaire de provenance. De la même manière, les enseignants comptent sur la nouvelle bibliothèque pour mettre à disposition des étudiants les annales des épreuves d'examen, ou bien les photocopies de quelques cours. Il y a ainsi du « prêt à lire », généralisé dans toutes les BU, mais particulièrement important ici puisqu'il existe à l'origine et qu'il est placé en libre accès. C'est lors de la création de Marne-la-Vallée, une conception de la BU qui amènera les dirigeants de l'université à préférer pour les étudiants, la mise à disposition de salles de lecture au sein des UFR, offrant manuels, ouvrages de référence et photocopiés des enseignants¹³⁸.

Les délocalisations universitaires sont d'après de nombreuses enquêtes faites durant les années 1990, choisies par les étudiants en raison, non seulement de leur proximité du domicile familial mais aussi parce qu'il s'agit de « petites facs », avec un faible nombre d'étudiants et un encadrement enseignant meilleur¹³⁹. Les attentes sont similaires dans les antennes universitaires des UFR à celles qu'ont les étudiants de milieux modestes vis-à-vis des IUT : des formations courtes et bien encadrées. Mais dans certains cas, l'échec à l'entrée sur dossier dans un IUT place dans l'obligation de poursuivre les études dans une filière universitaire classique. Or, les délocalisations de ces filières (AES, Sciences, Lettres...) offrent un portrait très contrasté sur le plan de la réussite et de l'intégration étudiante, de la « relégation » à « l'intégration par le haut »¹⁴⁰. Dans les cas positifs, la culture étudiante est souvent le produit d'un bon encadrement enseignant mais aussi d'une cohésion des étudiants entre eux, dans la collaboration, les travaux de groupe, les échanges d'information. Devant ces aléas et dans la mesure où ces

¹³⁷ RENOULT, Daniel. « L'offre des bibliothèques universitaires face à la demande étudiante » in. FRAISSE Emanuel (dir.). *Les étudiants et la lecture*. Presses universitaires de France, 1993, p. 195.

¹³⁸ CHAINTREAU, Anne-Marie. Entretien cité.

¹³⁹ FELOUZIS, Georges, Op. cit. BEAUD Stéphane. *80% au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*. La Découverte, 2003, 342 p. et particulièrement la partie II « Quatre copains à la fac » présentant le cas de 4 étudiants de l'antenne universitaire de Belfort au début des années 1990.

¹⁴⁰ FELOUZIS, George. Op. cit, p. 201.

comportements très inégaux d'un site à l'autre vont se perpétuer dans les nouvelles universités, les bibliothèques naissantes vont pouvoir être actrices de l'affiliation des étudiants à une « culture étudiante »¹⁴¹.

b) Fréquentations et inscriptions

Parmi les lecteurs inscrits, les étudiants des BU nouvelles ne sont pas plus nombreux en proportion que dans les autres bibliothèques universitaires. La moyenne nationale en 2007 est de 83%, et 87% dans celles de province. Les étudiants représentent par exemple 88% des lecteurs de la BU d'Artois, 85% de ceux de Bretagne Sud ou 79% de ceux du Littoral Côte d'Opale.

Une défection touche toutes les BU aujourd'hui et les plus récentes ne font pas exception en dépit de leur caractère de service de proximité. Les pratiques changent, le rapport à la bibliothèque se modifie : moins de prêts, moins d'inscriptions semblent corrélés, mais dans certains cas, il s'agit d'une chute importante de la fréquentation¹⁴². Cette évolution est toutefois plus tardive dans le cas de ces dernières.

A la fin de la décennie 1990, le nombre d'étudiants décroît légèrement à l'échelle nationale mais les récentes universités voient leur nombre d'inscrits augmenter. Entre 1999 et 2007, la moyenne des universités présente une diminution de 2,5% du nombre d'étudiants, alors que les universités nouvelles enregistrent une augmentation de 7,7%. Le nombre de lecteurs étudiants croît de même au sein des huit nouvelles universités, de 5253 à 6805 inscrits en moyenne, soit 29,5% de croissance. Au contraire, le nombre de lecteurs étudiants baisse drastiquement sur le plan national : de 10788 à 6909 en moyenne par établissement, soit une décade de 35,9%¹⁴³.

Est-ce à dire que les bibliothèques de ces huit universités sont alors plus fréquentées par leurs étudiants que des établissements plus anciens?

Beaucoup de bibliothèques récentes ou réaménagées ne disposaient pas d'instruments statistiques suffisants dans les années 1990 mais nous pouvons tout de même, sur 7 cas de constructions accomplies entre 1992 et 2000, observer une augmentation de 41,9% des inscriptions, qui se traduisent notamment dans le cas de l'Artois par un passage de 67,7 à 72,6% d'inscrits à Arras ou de 58 à 74% à Douai. Nous pouvons aussi constater à travers quelques enquêtes, que la fréquentation des bibliothèques d'universités nouvelles par les étudiants est proportionnellement élevée : 95% des inscrits à l'université de Cergy-Pontoise en 2003 et 90% à Versailles-Saint-Quentin en 2007. En 1992, la moyenne nationale de fréquentation étudiante s'élevait à 65% et celle de l'inscription à 56%. En 2007, ces taux sont respectivement de 70% et de 60%¹⁴⁴.

L'effet de nouveauté doit bénéficier aujourd'hui à la BU de Nîmes (68% d'étudiants lecteurs) ou à celle d'Albi (100%).

Mais ces chiffres des années 1990 ne sont pas valables pour l'ensemble des universités nouvelles. Ainsi, en 1999, 5 à 7 ans après la création des universités 2000, seulement 60% des étudiants s'inscrivent dans l'une de ces nouvelles bibliothèques. Il s'agit de la moyenne

¹⁴¹ Ibid.

¹⁴² Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Annuaire des bibliothèques universitaires*. Données 2007.

¹⁴³ ASIBU

¹⁴⁴ BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.). *Les bibliothèques universitaires. Evaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*. La documentation française, 2000, 152 p.

nationale pour la même année. En 2007, ce taux d'inscription, bien qu'ayant augmenté, devient inférieur à cette moyenne nationale : 65% contre 67%.

Les bibliothèques nouvelles n'ont pas globalement attiré les étudiants en proportion du nombre des inscrits de leurs universités. A part un rattrapage au moment de l'ouverture des bibliothèques et de fortes inscriptions limitées dans certains cas locaux, il semble y avoir un seuil, valable pour les petites comme pour les plus grandes bibliothèques universitaires françaises.

Surtout, ce chiffre global cache de fortes disparités et notamment certaines chutes récentes et importantes du nombre de lecteurs étudiants. Marne-la-Vallée, Bretagne-Sud et La Rochelle enregistrent respectivement des baisses d'inscrits étudiants en BU de 11%, 16% et 33%. Au contraire, Evry ou Versailles-Saint-Quentin bénéficient d'une hausse de 61% et de 93% de leurs nombres de lecteurs¹⁴⁵.

Ces chiffres globaux ne permettent pas non plus de mesurer les différences de sites dans chaque université. Les bibliothèques mono-sites ou disposant d'un important site central semblent favorisées : 93% des 6000 étudiants de la Rochelle s'inscrivent en BU en 1999. Ils sont 70% à le faire à la même date à Cergy.

Des disparités se retrouvent au sein des bibliothèques multi-sites : Arras ou Douai enregistrent entre 72% et 74% d'inscrits en BU alors que l'Artois dans son ensemble ne compte que 56% d'étudiants lecteurs en 1999.

Les constructions et la nouveauté des bibliothèques ont sans doute joué leur rôle dans leur succès initial. C'est en replaçant les huit BU récentes dans l'ensemble des 25 petites et moyennes universités pluridisciplinaires que l'on peut avancer cette hypothèse pour comprendre ces chiffres, sans tenir compte des politiques documentaires ni des contextes ou des acteurs locaux. Ainsi, le même phénomène de dépression concerne 8 établissements dont Mulhouse (-24%), Le Mans (-10%) ou Toulon (-21%).

A l'inverse, les hausses concernent 9 établissements dont Chambéry (54%), Le Havre (34%) ou Avignon (21%). Or, parmi les universités plus anciennes ou parmi celles du plan 2000, rappelons les noms des bénéficiaires de constructions de bibliothèques sur un site central ou principal : Avignon (6700 m² depuis 1997), Le Havre (8200 m² depuis 2006), Evry (5700m² depuis 2001) et Versailles-Saint-Quentin (7800 m² depuis 2005). Parmi les 8 universités 2000, celles qui enregistrent une chute de leurs nombres d'inscrits sont aussi les universités les plus diversifiées sur le plan des disciplines étudiées et surtout, ce sont celles qui concilient lettres, sciences humaines et sociales, et sciences et techniques sur les mêmes sites, comme le Littoral ou La Rochelle.

c) Libre accès et prêt

Le rapport Miquel déplorait un libre accès limité à 20% des collections des bibliothèques universitaires¹⁴⁶. Partout les nouvelles constructions ou les aménagements de bibliothèques dans le cadre du schéma Universités 2000 vont se fonder sur l'offre de salles de lecture combinant espaces de travail et accès aux collections, suivant en ceci les recommandations ministérielles de 1988 qui encouragent au classement et à la cotation des ouvrages en classification décimale de Dewey (CDD) adaptée au libre accès¹⁴⁷.

¹⁴⁵ Données obtenues grâce à ASIBU

¹⁴⁶ MIQUEL, André. Op. cit, p. 22.

¹⁴⁷ Ministère de l'éducation nationale. Circulaire du 22 juillet 1988 sur les acquisitions des bibliothèques universitaires (BU), bibliothèques interuniversitaires (BIU) et services de documentation universitaires (SDU).

C'est un point commun majeur des huit nouvelles bibliothèques d'universités : leurs collections sont en libre accès intégral ou quasi-intégral : 100% à Evry, 92% à l'Artois (...) en 1999, pour une moyenne nationale de 39%¹⁴⁸.

Les collections en 2007 qui atteignent par site 20 000 à 100 000 ouvrages, lorsque les bibliothèques sont multipolaires, sont du fait de leur développement et aussi des désherbages conséquents aux premières formalisations des politiques documentaires, davantage placées en réserve et en « prêt indirect ». Le libre accès concerne 84% des collections des nouvelles BU alors qu'il s'est généralisé sur le plan national pour atteindre aujourd'hui 45% de l'ensemble des collections. L'importance de bâtiments et dans certains cas, de bibliothèques centrales est majeure : Marne-La-Vallée ne présente que 79% des collections du SCD en libre accès en 1999 et 88% en 2007¹⁴⁹.

Le prêt reste une activité importante mais nous avons évoqué la chute des inscriptions, condition réglementaire des transactions d'ouvrages. Nous ne pouvons savoir si la généralisation actuelle des cartes multiservices dans les universités aura un effet incitatif sur l'utilisation de la bibliothèque et sur les prêts.

Est-ce à dire que pour les usagers d'aujourd'hui, les bibliothèques deviennent des « salles de travail banalisées »¹⁵⁰? Certes, les collections, modestes ou moyennes, sont celles de manuels et d'ouvrages récents ou encore des revues imprimées que les BU présentent couramment. Nous savons aussi qu'elles héritent des antennes où les bibliothèques disposées en salles présentaient une documentation réduite et les photocopies des enseignants.

Pour autant, la relation des étudiants avec la collection en libre accès ne fait pas de la bibliothèque une salle de travail comme une autre : il s'agit toujours, pour les inscrits à l'université, de trouver un ouvrage de référence, un usuel grâce auquel les cours et les propres supports des étudiants pourront être travaillés, en plus de la presse¹⁵¹.

Le contraste est saisissant avec les salles informatiques. Lorsque les BU en offrent sous la forme d'espaces dédiés à la consultation libre d'Internet et à l'accès aux ressources électroniques auxquelles l'établissement est abonné, la dimension documentaire n'apparaît pas primordiale à tel point que d'autres salles informatiques de l'université peuvent leur être préférées. Si la salle informatique de la bibliothèque est unique sur le campus, alors son succès sera préservé.

d) Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture font l'objet de comparaisons internationales dans le rapport Miquel : 40 heures en France en moyenne contre 60 à 80 heures en Allemagne¹⁵².

En l'espèce la moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU a beaucoup augmenté en 20 ans, atteignant aujourd'hui 58 heures. Les BU2000 se situent dans cette moyenne en 2007. L'objectif de la Sous-Direction des Bibliothèques en 2008 était de généraliser l'ouverture hebdomadaire à 65 heures en 2011. Cet enjeu prend notamment deux aspects dans les bibliothèques de proximité et multi-sites. Il s'agit d'affirmer le rôle du campus, la place de la bibliothèque et son utilité comme service dédié à la réussite des étudiants.

¹⁴⁸ ASIBU

¹⁴⁹ Ibid.

¹⁵⁰ Cette tendance dans les pratiques étudiantes dès la fin des années 1980 est mentionnée dans : RENOULT, Daniel. « L'offre des bibliothèques universitaires face à la demande étudiante » in. FRAISSE Emanuel (dir.). *Les étudiants et la lecture*. Presses universitaires de France, 1993.

¹⁵¹ PERE, Philippe. *Des services pour les usagers multiples de BU et de BM : l'exemple de Dunkerque*. Diplôme de conservateur des bibliothèques. Etude de cas, ENSSIB, juin 2009.

¹⁵² MIQUEL, André. Op. cit., 23.

Le contexte des campus des villes moyennes et les risques de relégation qui pèsent sur des étudiants qui accomplissent leur cursus à l'endroit où ils étaient élèves, suscitent de nombreux débats sur les universités 2000. Comment rendre le campus créé en ville attractif et en faire un lieu de vie universitaire qui ne soit pas déserté en dehors des journées de cours ? L'ouverture large et étendue des services et notamment des bibliothèques semblerait en être un moyen. Il s'agit aussi de satisfaire au mieux la diversité des demandes d'ouverture, entre étudiants salariés, enseignants, publics extérieurs, en comptant pour cela sur la possibilité de recruter des moniteurs étudiants qui aident le personnel et peuvent s'associer en plus de leurs permanences aux actions de formations documentaires.

3-1-3 Affilier les étudiants

Les taux d'inscription des étudiants en premier cycle, qui sont en moyenne de 72% pour les petites et moyennes bibliothèques pluridisciplinaires, sont très différents d'une BU nouvelle à l'autre : 85% à Evry et 33% en Bretagne-Sud. Les besoins d'affiliation des étudiants, dans de petits services ou pourtant une section documentaire est au cœur du quartier universitaire d'une ville d'implantation, demeurent donc importants. Toutes les bibliothèques ont développé une politique d'intégration des étudiants débutants.

L'enjeu de l'affiliation des étudiants à l'université et la mission de proximité veillant à l'intégration des étudiants issus de milieux modestes ou peu diplômés a incité dès le départ les BU nouvelles à des politiques d'accueil et de formation adaptées.

L'emploi des étudiants à la bibliothèque, développé durant les années 1990 a été particulièrement important dans les BU naissantes, du fait des faibles effectifs de personnel. Les moniteurs étudiants ont participé à l'ensemble des activités de service auprès des usagers. Le décret du 26 décembre 2007¹⁵³ permet de spécialiser leurs activités dans la formation des usagers, notamment dans le cadre du plan Réussite en Licence. De plus, les tuteurs étudiants ont apporté leur aide aux primo-entrants, notamment en collaboration avec les services d'accueil et de renseignement des bibliothèques universitaires.

Développée à Paris VIII dans un contexte social similaire, la méthodologie documentaire et son but d'affiliation des nouveaux étudiants à la vie universitaire et aux méthodes de travail permettant la réussite, a été instaurée selon des modes divers dans d'autres BU et notamment dans les nouvelles.

Le développement français des formations documentaires dans l'enseignement supérieur a maintenant une quinzaine d'années et concerne essentiellement les premiers et les deuxièmes cycles. La maîtrise de la documentation électronique en expansion et la nécessité d'affilier de nouveaux publics aux services de l'université, en étaient les raisons principales.

Depuis 1999, 70 à 90% des volets documentaires des contrats quadriennaux des universités présentent une offre de formation documentaire¹⁵⁴. Au titre de l'obligation de l'enseignement de la Méthodologie du Travail Universitaire (MTU)¹⁵⁵ dans lesquelles s'inscrivent les offres de formation documentaire, l'effort global des SCD a donc principalement porté sur le premier puis sur le second cycle. Ainsi la part des étudiants

¹⁵³ Décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007 pris en application de l'article L. 811-2 du code de l'éducation et fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur

¹⁵⁴ BLIN, Frédéric, STOLL, Mathieu, « La formation des usagers dans l'enseignement supérieur », *BBF*, 2005, n° 6, p. 5-15 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 11 novembre 2009

¹⁵⁵ MEN, Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise

de 3^e cycle sur l'ensemble de ceux qui sont formés à la méthodologie documentaire dans les cursus a baissé de 24% en moyenne entre 2003 et 2007¹⁵⁶. Dans le cadre du LMD, qui a été l'occasion d'insérer des formations de méthodologie documentaire dans les cursus (MTU, C2I...), l'accent fut donc placé sur les 2 premiers cycles.

En 2007, la part des étudiants de chaque cycle, formés dans les cursus dans les SCD (Universités et IUFM) et les SICD, est la suivante :

CYCLE	NOMBRE TOTAL	MOYENNE/établissement	Etudiants formés par cycle/total des étudiants formés
1 ^{er} cycle	122 850	1050	73%
2 ^e cycle	26 893	229	23%
3 ^e cycle	3757	45	4%

Les huit bibliothèques universitaires nouvelles offrent une beaucoup plus forte proportion de formations en 1^{er} cycle avec respectivement 89% en L, 9% en M, 0,9% en D¹⁵⁷.

Toutefois, dès 2001, les bibliothèques de province étaient, globalement, plus dynamiques que celles de l'Île-de-France ; d'autre part, les « petites et moyennes pluridisciplinaires », « sans doute en raison de leurs effectifs d'étudiants plus réduits »¹⁵⁸ ont tôt développé des actions de formations de leurs étudiants : « apprentissage de la recherche documentaire », « méthodologie documentaire », plusieurs dénominations existent pour désigner un ensemble de formations visant à la fois à la familiarisation avec les ressources documentaires offertes par les bibliothèques et avec la maîtrise de l'information. Particulièrement dans ces jeunes universités, le besoin de maîtrise de la documentation a paru plus perceptible à mesure que progressait l'accès et la familiarité des étudiants avec Internet. La faible qualité des recherches et de l'exploitation des informations, l'oubli des ressources du web invisible auxquelles la bibliothèque offre accès, ont rapidement été observés tant par les enseignants que par les bibliothécaires. Dans les cas plus fréquents où aucun département ou UFR de sciences de l'information n'existait dans ces universités, les BU ont pu proposer des programmes de formation inscrits dans les diplômes. Les besoins paraissant plus importants pour les étudiants débutants, ces formations ont pu se généraliser en Licence. Le passage des universités au schéma LMD entre 2003 et 2005 permettant de réviser toutes les maquettes d'enseignement, a été une période propice au renforcement de ces formations.

Il s'agissait alors, avec pragmatisme, de conjuguer une politique de service nouvelle avec la présence dans les premiers personnels des BU, d'enseignants documentalistes (PRCE). La proportion de ces derniers est en effet plus élevée à la fin des années 1990 dans ces établissements qu'ailleurs.

Tous les directeurs de ces BU ont vu dans la demande faite d'un enseignement documentaire de la part de certains enseignants de l'université ou de certaines filières, une possibilité pour davantage insérer le service de bibliothèque dans l'université. Le défi a toujours été relevé, même dans l'urgence ou avec peu de personnels.

¹⁵⁶ Données recueillies par ESGBU et consultables sur ASIBU [<http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>]

¹⁵⁷ *Annuaire des bibliothèques universitaires*. Données 2007.

¹⁵⁸ BLIN, Frédéric, STOLL, Mathieu, « La formation des usagers dans l'enseignement supérieur », *BBF*, 2005, n°6, p.5-15 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 10 novembre 2009

Parfois, la crédibilité pour l'exercer était conquise grâce à d'autres interventions ou à la tenue d'un cours de documentation, de bibliographie ou même de paléographie comme en Bretagne-Sud¹⁵⁹ ou à l'Artois

Le cas de La Rochelle, présente une ample et précoce participation à ces formations, avec une première unité de valeur d'initiation documentaire de 20 heures intégrée dans un module semestriel de DEUG¹⁶⁰ dès 1993. En 2000, une unité d'enseignement (UE) dans certains diplômes, est consacrée à la méthodologie du travail universitaire (MTU). Elle est généralisée en Licence en 2004 grâce au passage au LMD. Il s'agit d'un enseignement de 15 heures en présentiel associé à 15 heures de recherche documentaire, visant à l'élaboration d'un projet professionnel personnel sous la forme d'un dossier à réaliser par chaque étudiant. Cet enseignement se fonde sur la collaboration du SCD et du SCIUO¹⁶¹.

L'idée de ce développement de la formation documentaire à La Rochelle procède d'une réalité commune à toutes les nouvelles universités : leurs formations se veulent innovantes notamment sur le plan pédagogique et certaines UFR avant d'autres, acceptent que des enseignements transversaux se développent. Au titre de cette transversalité, la BU trouve une légitimité pour participer aux enseignements universitaires.

La BU du Littoral Côte d'Opale a initié un ensemble de formations généralisées en Licence, souples et adaptables autour de 3 propositions insérées dans les diplômes : un tronc commun général d'une séance, un module obligatoire de 5 à 10 heures, venant à la suite et adapté à la discipline majeure des étudiants ou encore une unité d'enseignement optionnelle complète¹⁶².

Le développement du C2i associe aujourd'hui différents acteurs (enseignants et bibliothécaires) dans l'apprentissage de la maîtrise de l'information et beaucoup de formations documentaires, s'insèrent actuellement dans ce certificat.

Le plan réussite en Licence¹⁶³ a pour toutes les bibliothèques universitaires permis de justifier ou de consolider l'insertion d'actions de formation documentaire auprès du 1^{er} cycle, renforçant notamment celles qui sont entreprises en première année dans la mesure où le renforcement des compétences des étudiants pour leur insertion professionnelle et la poursuite de leur cursus, inclut la maîtrise de la recherche documentaire¹⁶⁴.

3-1-4 Accueillir les lycéens

Le souci de l'intégration à la vie universitaire et de la réussite des étudiants des années 1990-2000, se traduit aujourd'hui par un travail auprès des lycéens, allant de l'accueil à l'université durant l'année de terminale jusqu'à la sensibilisation à la pédagogie universitaire et aussi jusqu'à la participation à la maîtrise de l'information et de la documentation.

Les universités nouvelles participent pleinement à ce mouvement. Dans leur cas, il est même plus aisé de sensibiliser les lycéens à la vie universitaire, du fait de la présence

¹⁵⁹ COISY, Annie. Entretien cité.

¹⁶⁰ MERCIER, Anne « La Rochelle, université nouvelle, an III », Bulletin des Bibliothèques de France, Paris, T.41, n°2, 1996.

¹⁶¹MOREAU, Christian, PINCON, Philippe, « De l'initiation documentaire au projet », *BBF*, 2005, n° 6, p. 30-32 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 10 novembre 2009

¹⁶² CHAZAL, Mireille. Entretien cité.

¹⁶³ Présenté le 13 décembre 2007 par la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, le plan Réussite en Licence prévoit le renforcement de l'encadrement pédagogique des étudiants, leur suivi personnalisé et compte notamment sur les enseignements méthodologiques dont ceux liés à la recherche documentaire, sur le tutorat et sur le *e-learning* : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Plan pluriannuel pour la réussite en Licence*. Document d'orientation.[en ligne] http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Communiqués/01/8/orientationlicence_21018.pdf (consulté le 3 décembre 2009).

¹⁶⁴ Ibid.

d'un campus et de ses services, au cœur d'une agglomération moyenne et de son réseau de lycées.

Surtout, cette politique vient en amont et accompagne logiquement les actions en faveur de l'intégration des étudiants primo-entrants, qui existent depuis U2000.

En premier lieu, les universités et leurs bibliothèques participent aux forums de présentation de l'université, qui s'adressent aux élèves des classes terminales (notamment à l'Artois). Ensuite, ces universités organisent des journées « portes ouvertes » aux lycéens, à l'occasion desquelles la bibliothèque est présentée (notamment à l'Artois, au Littoral, à La Rochelle, à Evry).

L'expérience qu'en font les lycéens est signalée par une majorité d'entre eux comme marquante. Le contraste entre les CDI et une bibliothèque universitaire leur est tout à fait perceptible. L'importance des filières technologiques (STG...) dans ces villes peut aussi expliquer ce contraste vécu lors de la visite de la bibliothèque : « les lycéens qui pour la plupart s'orienteront principalement vers des BTS se sentent valorisés et projetés dans un futur d'étudiant qu'ils ne sont pas encore. Il en ressort un sentiment de valorisation pour des élèves qui parfois sont issus d'une orientation par défaut »¹⁶⁵.

Des lycéens assistent aussi à des cours magistraux ou à des travaux dirigés en première année de Licence.

Ces actions d'accueil et de présentation, qui existent parfois depuis l'ouverture des universités, sont aujourd'hui renforcées par des actions pédagogiques communes, dans lesquelles, la bibliothèque, ses ressources documentaires et son personnel sont impliqués.

La collaboration entre enseignants du lycée, documentalistes des CDI et bibliothèques de l'université se consolide notamment lorsque les besoins en documentation des classes de première ou de terminale supposent l'utilisation d'une bibliothèque suffisamment riche et en même temps, généraliste et encyclopédique, comme peut l'être une BU2000. Ainsi, les travaux personnels encadrés (TPE) instaurés en classe de Première depuis 2006, donnent-ils une occasion à cette collaboration. Les recherches documentaires encadrées par des enseignants sont organisées en BU, avec l'aide du personnel de bibliothèque et l'utilisation des ressources bibliographiques et matérielles du lieu (ouvrages, revues, ressources électroniques, photocopieurs).

En plus, s'ajoutent aujourd'hui une collaboration sous la forme d'ateliers de présentation des ressources documentaires des BU auprès des enseignants et des documentalistes du secondaire.

En terminale et classe préparatoire, certaines bibliothèques (notamment le Littoral) donnent possibilité aux élèves de s'inscrire gratuitement, prenant ainsi en partie le relais des bibliothèques municipales, qui ont dans ces villes moyennes, une longue habitude d'accueil des lycéens pour leurs travaux, notamment durant la journée et à l'issue des cours.

Sur le plan de la maîtrise de l'information, un travail plus précis est entrepris aujourd'hui en amont du plan « Réussite en Licence ».

¹⁶⁵ CAUDRON Olivier. Message électronique cité

Il s'agit de créer une continuité entre les apprentissages relevant du Brevet Informatique et Internet (B2i), tel qu'enseigné en lycée et le Certificat Informatique et Internet (C2i), enseigné à l'université en Licence. Il s'agit de bâtir une collaboration pédagogique entre les enseignements dispensés et les compétences à acquérir. Celles du B2i, qui est dispensé dès l'école primaire et poursuivi au collège, ont pour objectif en lycée, la construction autonome d'une recherche d'information.

Le C2i se fonde ensuite sur l'apprentissage de la reconnaissance des outils de recherche, la formalisation des requêtes et la récupération et l'utilisation des informations collectées. Cette gradation entre les deux diplômes peut donc être facilitée par une collaboration entre enseignants du secondaire et universitaires. Elle est permise par l'objet même de ces formations : les technologies de l'information et de la communication et leur développement dans l'enseignement (TICE).

Ainsi l'université d'Artois dès janvier 2010, en collaboration avec les lycées d'Arras, propose-t-elle grâce à l'accès à une plate-forme pédagogique en ligne, un travail d'accompagnement de tuteurs étudiants auprès de lycéens, en matière de formation à l'informatique et à Internet. La bibliothèque universitaire participant à l'enseignement du C2i au titre de sa mission de formation documentaire, sera impliquée pour accompagner les tuteurs étudiants¹⁶⁶.

3-1-5 Le développement des publics de 2^e et 3^e cycles ?

La position centrale des nouvelles BU au sein de leur campus et l'absence de distinction des services par cycles en font les bibliothèques de référence des premiers et des deuxièmes cycles, de façon indifférenciée. La grande majorité des étudiants de 2^e cycle sont inscrits à l'université depuis le début de leurs études et conservent leurs habitudes de venir à la BU lorsqu'ils l'ont acquise dès leur Licence.

Nous pouvons même constater une adhésion un peu supérieure à la bibliothèque des étudiants à partir du 2^e cycle, dans ces universités comme dans les plus grandes ou les plus anciennes: 78% des étudiants de Master sont inscrits en BU contre 72% des étudiants de Licence au niveau national. Dans nos huit cas, les taux sont très inégaux, de 46% au Littoral à 100% à Evry ou à l'Artois, mais présentent une moyenne de 78,5%. Ces différences peuvent être expliquées par l'accès ou non des étudiants, notamment en master 2 (anciens DEA et DESS) aux bibliothèques de proximité. Il y en a 3 au Littoral qui sont des bibliothèques de maisons de recherche dont une sur chacun des sites principaux de l'université (Boulogne, Calais, Dunkerque), alors qu'il n'y a aucune bibliothèque de ce type à l'Artois.

Les actions envers les 2^e cycles, notamment de formations documentaires se développent, mais restent partout, soit limitées à quelques filières, soit hors cursus.

Partout, il y a aussi un vrai décrochage entre l'usage de la BU en 2^e et en 3^e cycle. La présence des bibliothèques spécialisées joue là aussi un rôle important et surtout, beaucoup d'étudiants nouveaux à l'université arrivent en doctorat. Alors que l'ensemble des étudiants en doctorat sont inscrits en BU dans les PMP, les huit BU2000 affichent des taux moindres voire inférieurs à ceux des inscrits de 2^e cycle : 9% à Marne-la-Vallée

¹⁶⁶ Université d'Artois. Journée d'étude du 25 mars 2009 : "L'évolution des usages et des pratiques documentaires du lycée à l'université : besoins, attentes et représentations". [en ligne] http://portail.bu.univ.artois.fr/WebContent/viewer/viewer.asp?INSTANCE=INCIPIO&EID=WBCTDOC_1265 Consulté le 1^{er} décembre 2009.

où la fréquentation des salles de lecture présentes dans les bâtiments d'UFR est exclusivement le fait des étudiants des deux premiers cycles, 26% en Bretagne Sud, 64% à Cergy, 85% à La Rochelle (...).

3-1-6 Les publics extérieurs à l'Université

Les nouvelles bibliothèques universitaires, bien que situées au cœur de campus qui sont insérées dans leurs agglomérations, sembleraient peu attirer les publics extérieurs à la communauté universitaire.

Pourtant, le souhait d'intégration de l'université et de ses services dans un territoire et l'aide importante des collectivités territoriales aux programmes d'Universités 2000 auraient permis de penser à une type de bibliothèque de proximité complémentaire des bibliothèques municipales d'autant que les étudiants dans les villes moyennes sont un des publics importants de ces dernières.

Les seules données chiffrées sont les inscriptions. A l'exception du Littoral (21% des inscrits à Dunkerque), le taux des inscrits extérieurs à la communauté universitaire se situe dans la moyenne nationale pour les huit cas, à savoir entre 5 et 10%. La présence éventuelle d'une importante bibliothèque municipale doit influencer sur ces taux : Dunkerque, réseau de 5 bibliothèques de quartiers dont la centrale, n'offre pas encore de médiathèque de centre-ville à sa population. A l'inverse du cas rochelais où la BU et la BM partagent le même bâtiment construit au milieu des années 1990, ou à l'inverse des villes offrant des bibliothèques municipales de centre ville ou des bibliothèques relevant du secteur privé (Evry, Arras, Douai...).

Pourtant les usagers non inscrits sont multiples. Il peut notamment s'agir d'étudiants originaires des villes des universités nouvelles mais inscrits dans d'autres établissements d'enseignement supérieur. De plus, une partie d'entre eux a pu accomplir une part de son cursus dans l'université de proximité avant de gagner une métropole universitaire (d'Arras à Lille, de La Rochelle à Bordeaux...). Ces étudiants « régionaux » continuent à fréquenter les bibliothèques municipales et viennent aussi à la BU de leur ville. La recherche d'espaces de travail et d'une documentation générale de référence (codes juridiques, encyclopédies) est en général leur motivation principale.

Les étudiants « régionaux » qui s'inscrivent comptent sur la BU de proximité pour les ouvrages qui ne sont plus disponibles ou empruntables dans leur université. Ils sont en général encouragés par des conventions de réciprocité rendant gratuites les inscriptions dans les BU pour les étudiants d'une même région, ou relevant d'un même PRES¹⁶⁷ (Cf. partie IV).

Parmi ces publics fréquentant les BU, inscrits ou non, figurent aussi les publics locaux, actifs ou retraités. L'inscription peut être gratuite pour les chômeurs et les titulaires du RSA, qui trouvent en BU des espaces bureautiques, des fonds fondés sur l'insertion professionnelle en plus de la documentation universitaire.

¹⁶⁷ Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Article L344-1 du Code de la Recherche). Les PRES sont des EPCSP qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur à l'échelle d'un site ou d'une région. Ils sont aujourd'hui au nombre de 15. Cf. MESR [en ligne] <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20724/les-poles-de-recherche-et-d-enseignement-superieur-pres.html> Consulté le 29 décembre 2009.

3-2 L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE ELECTRONIQUE ET MULTIMÉDIA

Après la construction et le développement de la collection imprimée, la question prépondérante des jeunes BU des années 1990 est leur informatisation. C'est d'abord celle de leur catalogue en cours de constitution qu'il s'agit d'assurer au mieux. Cette question implique à la fois la dotation d'un système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) et l'accès en salle de lecture au catalogue, ainsi que celui, plus distant, sur les ordinateurs des enseignants. Là encore, la bonne intégration de la bibliothèque à l'université permet dans de nombreux cas d'envisager une bonne collaboration entre BU et services informatiques. Parfois, un ingénieur d'études ou d'autres personnels ITRF spécialisés en informatique peuvent être affectés à la BU.

Cette phase d'informatisation est également cruciale pour la cohésion interne de la bibliothèque : le catalogue unique pour les différents sites parfois éloignés, d'une ville à l'autre permet d'homogénéiser les procédures de traitement documentaire voire de créer un service centralisé, comme c'est le cas au Littoral (Dunkerque).

Dans le même temps, les bibliothèques lors de leur construction sont envisagées dotées de salles ou d'espaces informatiques, câblées en haut-débit.

Dans ce domaine, certaines bibliothèques ont voulu innover : Le Littoral offre en 1996 à Dunkerque la première salle multimédia permettant la consultation de cédéroms et d'Internet¹⁶⁸. Ces salles, dédiées à la recherche documentaire sur Internet, les bases de données ou les périodiques sur cédéroms et sur le catalogue de la bibliothèque se trouvent parfois en concurrence avec d'autres salles. Les BU offrent un service de recherche documentaire informatisée mais sa spécificité n'est pas toujours perçue par les étudiants ni par les enseignants.

A cela, au moins deux raisons, celle de la pratique étudiante, dans laquelle la différence de service entre les salles informatiques de bibliothèque ou des UFR est peu perceptible, comme le confirment les enquêtes d'usages des ressources documentaires électroniques.

La deuxième raison, structurelle, tient à l'absence d'unité ou de cohésion entre services compétents en informatique et multimédia : centre des ressources informatique d'une part, service gérant les TICE ou la diffusion audiovisuelle d'autre part, sont séparés du service commun de la documentation.

L'évolution de ces services dépend fortement de la présence ou non d'autres salles sur le même campus. Pour une moyenne nationale de 7 postes informatiques disponibles pour 1000 étudiants en 2007, les huit BU2000 présentent une moyenne de 9 postes pour 1000 (12 pour 1000 au Littoral, 29 pour 1000 à La Rochelle). Ce ratio est plus favorable à ces bibliothèques : des équipements neufs avec les salles multimédia sont souhaités dans le cadre des plans issus d'Universités 2000 et les faibles effectifs d'étudiants permettent d'expliquer le confort relatif dont bénéficient en la matière les publics des universités de proximité.

L'actualité des services en ligne étant aux accès nomades et à la généralisation des abonnements e-only, la question de la conservation de salles dédiées à la consultation d'Internet et des autres ressources documentaires électroniques se pose aussi dans les petites et moyennes bibliothèques, notamment devant le développement de l'équipement des étudiants en ordinateurs portables et devant l'équipement des sites de bibliothèques en bornes Wi-Fi.

¹⁶⁸ ARCHIER Edwige. Entretien cité.

De la fin des années 1990 au milieu des années 2000, les BU nouvelles se sont dotées de systèmes d'information documentaire (SID) ou portails documentaires fédérant l'accès à leurs ressources documentaires à partir d'un accès commun et disponible par le web.

En 2002, le Littoral offre un système d'information documentaire fédérant l'ensemble des ressources documentaires électroniques (serveur en réseau de cédéroms, consultation en ligne du catalogue offrant des services personnalisés de prêt ou de listes bibliographiques, bases de données et revues en ligne payantes et accessibles sur postes identifiés).¹⁶⁹ En 2005, L'Artois offre un portail documentaire présentant les mêmes fonctions mais procédant d'une solution numérique plus intégrée¹⁷⁰ et associant la consultation du catalogue avec celle du « *visual catalog* »¹⁷¹.

L'intégration des services en ligne des bibliothèques dans les environnements numériques de travail (ENT) offerts aux étudiants par les campus numériques de chaque université, de même que la participation des bibliothèques à l'enseignement à distance via les plateformes pédagogiques par le biais du développement des formations documentaires, constituent avec l'évolution des portails documentaires et des accès nomades, les tendances actuelles des bibliothèques vers un accès distant de plus en plus complet de leurs ressources électroniques et de leurs services.

Sans que l'équilibre entre bibliothèque physique et bibliothèque virtuelle fut jamais envisagé au bénéfice de la deuxième, la justification de la faiblesse des fonds documentaires imprimés a, comme nous l'avons vu, servi d'argument à la politique documentaire en faveur de la documentation électronique.

Le prêt de livres numériques a ainsi été développé depuis 2000 à Evry, à Marne-la-Vallée et depuis 2005 à La Rochelle. De la même façon, les volets documentaires des contrats quadriennaux entre l'Etat et chaque université ont comporté des projets de systèmes d'information envisagés comme les compléments innovants et nécessaires à de petites bibliothèques universitaires. Dans le cas de Marne-la-Vallée où il n'y a pas de bibliothèque centrale, une offre en ligne de services et de ressources occupe un rôle majeur pour la perception du service commun de la documentation : une bibliothèque numérique, Pelleas dès 2000 et jusqu'en 2005 a ainsi été lancée, devançant tous les projets de numérisation des travaux universitaires et contenant 345 documents (mémoires, thèses, rapports d'étudiants), elle a permis au SCD de Marne-la-Vallée de participer au sein de l'AFNOR au groupe de travail ayant donné des recommandations pour la description des thèses¹⁷².

¹⁶⁹ CHAZAL Mireille. Entretien cité.

¹⁷⁰ Le portail documentaire *Incipio* de la société Archimed a été conçu en réunissant en un seul système, les différents logiciels dévolus à une fonction que la société proposait, tels que : serveur de cédéroms, navigateur Internet ou catalogue intégrant des services personnalisés.

¹⁷¹ Mis au point par Fabrice PAPY et Sophie CHAUVIN, le « *visual catalog* » est une interface permettant de chercher des documents signalés dans un catalogue informatique en visualisant leur emplacement sur un plan de la bibliothèque et en fonction de la classification utilisée. La BU d'Artois (sites d'Arras et de Lens) en offrent un exemple : <http://visualcatalog.univ-artois.fr/vc2/>

¹⁷² La circulaire ministérielle du 29 mars 2005 sur la diffusion des thèses sous format électronique est issue de ces travaux. L'arrêté du 7 août 2006 sur les modalités de signalement, de dépôt, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses permet à chaque établissement de choisir le dépôt imprimé ou le dépôt électronique. Ce dernier est fait dans l'application STAR (Signalement des thèses, archivage et recherche) gérée par l'ABES.

3-3 LA PLURIDISCIPLINARITÉ EN BU 2000 OU L'UNIVERSALITÉ DE PROXIMITÉ

3-3-1 Vers une politique documentaire

Pour des établissements de petite taille, comptant aujourd'hui de 100 000 à 200 000 volumes imprimés, la gageure a été de constituer sans budget d'investissement, une collection, dans des délais rapides et en accompagnant à la fois la grande diversité des disciplines qu'offre un service d'enseignement supérieur de proximité, et aussi, l'approfondissement des filières. En effet, chaque année de la première décennie d'existence de ces universités, pouvait être créé un nouveau diplôme ou une nouvelle spécialité.

La BU devant satisfaire un grand nombre de filières de formation, doit donc assurer une sorte d'universalité de l'offre documentaire ex-nihilo, sans escompter d'enrichissements d'envergure comme peuvent les connaître des bibliothèques étrangères lors de leur création, et sans acquérir de fonds anciens. Dans ce contexte de politique documentaire, nous pouvons depuis la création de ces BU, distinguer 3 temps.

3-3-2 Les 3 temps du développement des collections

a) Le temps du pragmatisme

L'acquisition de la documentation a dans les premiers temps été placée sous le signe du pragmatisme et même de l'opportunisme : il s'agissait de satisfaire très rapidement les besoins en manuels universitaires des premières filières d'enseignement des nouvelles universités. Prenant le relais des SCD des universités-mères qui faisaient ce travail de sélection ou d'achat au bénéfice des antennes universitaires, ces nouvelles bibliothèques reçoivent d'abord au début les prescriptions des enseignants : les habitudes créées par l'existence d'une ancienne BUFR dont la nouvelle BU est l'héritière, les contacts noués avec le personnel de bibliothèque, dans le cadre d'un service délocalisé de proximité, de même que la nouveauté d'un enseignement et la nécessité d'une documentation ex-nihilo sont autant de raisons évidentes à cette collaboration. Elle a pu, inégalement selon les cas, s'estomper grandement par la suite.

Néanmoins, toutes les prescriptions ou les conseils en matière de création d'une collection de BU à l'époque allaient vers la recherche de la diversité. Il s'agissait de proposer une collection où l'on limite d'emblée le nombre d'exemplaires et où l'on recherche la pluralité des références. Surtout, il s'agissait de satisfaire l'exigence de documentation de 1^{er} cycle tout en ayant soin de constituer des collections de référence, et notamment d'usuels et d'encyclopédies.

Cette recherche de diversité se complique, sur les budgets modestes de documentation de ces BU, par la nécessité de satisfaire des filières différentes. Dès le début, chaque BU, malgré une claire distinction des disciplines par site dans quelques cas, doit penser à équilibrer ses dépenses en fonction de la pluridisciplinarité. Le mode général d'organisation de cette première politique d'acquisition est la gestion par les sections documentaires de budgets propres, permettant les achats de monographies et les

abonnements aux périodiques. Il n'est pas encore question d'harmonisation entre sections, notamment dans le cas des disciplines éclatées entre plusieurs sites universitaires.

b) Le temps de l'acquisition d'une offre électronique

Cette gestion complexe de la pluridisciplinarité, dans un établissement de petite taille n'oblige pas toujours les BU à rationaliser leurs pratiques d'acquisition et surtout, cette recherche d'harmonisation et de meilleure gestion budgétaire n'apparaît pas toujours comme prioritaire durant les premières années, d'autant que les espaces de lecture dévolus au libre accès permettent de déployer ces jeunes collections, sans envisager encore de désherbage.

Toutefois, la recherche d'unité va provenir de l'acquisition de la documentation électronique, tant en matière d'abonnements aux périodiques qu'à celui aux bases de données. Les chercheurs des différentes universités nouvelles ont pu, comme ailleurs, constater l'efficacité de cette politique et aussi comprendre la force de la politique documentaire organisée en service commun, au bénéfice de la recherche scientifique. Le rôle politique des SCD a ainsi été renforcé.

Cette période concorde d'ailleurs avec la mise en place des statuts des SCD et notamment des conseils de la documentation. La réflexion sur la documentation électronique, accessible autant dans les grandes BU que dans les petites, rendant plus utiles ces dernières aux yeux des chercheurs, a aussi plus récemment été nécessaire pour envisager une politique d'établissement face à la forte augmentation des coûts de l'offre électronique qu'ont constaté l'ensemble des membres de Couperin. Il s'est agi de décider de certains désabonnements, contraints par ces hausses.

c) Le temps de la rationalisation et de la recherche d'unicité des collections

Depuis quelques années, les nouvelles BU se sont dotées de chartes documentaires, parties ou expressions d'une politique documentaire formalisée. Cette dernière peut être confiée à une personne, en tant que mission transversale, dans le contexte du développement de ces dernières dans l'organisation des SCD.

Surtout, la recherche d'harmonie entre les différentes parties de la collection de la BU ou du SCD, implantées sur des sites ou dans des bibliothèques différentes, se fonde sur deux axes : d'une part la recherche de coordination plus importante au sein des SCD et d'autre part, les modifications de l'organisation budgétaire, notamment suscitées par la mise en place de la LRU et le passage des universités aux RCE.

Les dix dernières années ont été propices à une rationalisation du budget documentaire. L'application de la LOLF obligeant à répartir les dépenses entre les niveaux L, M et D, a favorisé partout une réflexion qui conduit aujourd'hui à une distinction des budgets « formation » et « recherche » et dans certains cas à la création de « centres de responsabilités » budgétaires adéquats, éliminant la répartition par support ou par section.

De plus, « la vraie révolution » serait-elle celle aujourd'hui du numérique dans les BU, plus que les changements institutionnels des universités ?

Après la phase d'abonnements électroniques précédente, la tendance au *e-only* a aujourd'hui progressé et se conjugue avec la généralisation de l'accès nomade, facilité par les portails documentaires et les environnements numériques de travail.

Les changements d'usage, la gageure d'affilier des publics socialement hétérogènes, malgré des réussites et une insertion cohérente des actions de la BU dans les projets pédagogiques locaux, la faible portée de certains modes de relation entre étudiants et bibliothèques comme le tutorat, la difficulté même à évaluer l'influence de ces mutations du fait de l'absence dans une majeure partie des cas, d'enquêtes auprès des publics, sont peut être les expressions de la difficulté des politiques de réussite et de la recherche d'intégration à la vie universitaire. La démocratisation universitaire est certes, un long chemin.

C'est pourquoi, la crédibilité du rôle des BU2000 ne doit pas être conquise uniquement grâce à l'efficacité souhaitée de leur politique documentaire. La prise en compte des usagers, de la réduction de leur nombre et des évolutions de leurs besoins doit être majeure dans les projets actuels des SCD récents, engagés dans les réformes universitaires en cours et dans des partenariats régionaux.

IV- Le temps du changement? Réformes universitaires et projets des SCD

Avec le passage aux RCE consécutif à l'adoption de la loi LRU, les changements en cours sont nombreux mais ne peuvent encore être perceptibles, malgré les premières mesures, notamment certains décrets modifiant la gestion des ressources humaines et des salaires ou modifiant les prérogatives des directeurs des services communs.

Le renforcement des pouvoirs du président de l'université et de son équipe sont au cœur de la réforme de la gouvernance qui entre aujourd'hui en action. Les plus récentes universités, de petite taille, bénéficiant d'avantage de relations de proximité entre personnels de directions des services, ont peut-être gardé l'habitude des années de dérogation où le pouvoir des composantes et surtout des UFR étaient plus faibles qu'ailleurs. De ce fait, elles sont peut-être davantage préparées à ces changements.

4- 1 LE PASSAGE AUX RCE DES UNIVERSITÉS 2000 ET LES BIBLIOTHÈQUES

4-1-1 Des changements d'organisation ?

Les directeurs ne sont plus invités aux 3 conseils de l'université. Ils continuent à avoir autorité sur le personnel de leur SCD. Le rôle politique de ce dernier peut être affirmé¹⁷³ par la création ou la consolidation d'instances compétentes en matière documentaire. Ainsi au Littoral, depuis 2009, année d'élection d'un nouveau président, une commission réunissant les enseignants de chaque département et centres de recherche, oriente la politique de la documentation électronique et prépare ainsi les décisions du conseil de la documentation¹⁷⁴. A La Rochelle, la nouvelle équipe présidentielle élue en avril 2008 a créé une commission « Politique documentaire » représentant les UFR et les laboratoires pour donner des avis au conseil de la documentation¹⁷⁵.

Des changements budgétaires liés aux réformes en cours (Cf. paragraphe 4-1-2) peuvent être accompagnés d'une réorganisation des fonctions et des composantes au sein du SCD. Depuis quelques années, certains SCD en France ont cessé d'être organisés en sections. Ainsi à Evry, BU centrale, il existe 3 départements transversaux (politique documentaire, service aux publics, système d'information documentaire)¹⁷⁶. Les bibliothèques multipolaires peuvent difficilement se passer d'une organisation par pôles géographiques ou par sections, mais ces fonctions se renforcent néanmoins, sur le site

¹⁷³ CARBONE, Pierre. « L'université à l'horizon 2012 ». *BBF*, 2009, n° 6, p. 12-17 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 28 décembre 2009.

¹⁷⁴ BOUTROY Jean-Louis (directeur de la BU du Littoral Côte d'Opale depuis 2008). Entretien. Dunkerque, le 20 novembre 2009.

¹⁷⁵ CAUDRON Olivier. Message électronique cité.

¹⁷⁶ COPPET, Martine (Adjointe au directeur du SCD de l'Université d'Evry). Message électronique. Le 21 décembre 2009.

principal (Arras à l'Artois) ou alors sont dévolues ailleurs aux responsables des sections (Littoral)¹⁷⁷.

4-1-2 Budgets et contrats

Le passage des universités aux responsabilités et compétences élargies (RCE) a commencé depuis le 1^{er} janvier 2009 (La Rochelle...) et se poursuit en 2010 (Littoral Côte d'Opale...), jusqu'en 2011 inclus. Sur le plan budgétaire, cette conséquence de la loi LRU permet aux universités de gérer un budget global incluant la masse salariale.

Une seule dotation de l'Etat leur est donnée, dont le montant est établi selon les critères nouveaux du « système de répartition des moyens à la performance et à l'activité » (SYMPA). Ce dernier fait la part entre la formation (part établie d'après les effectifs étudiants présents aux examens) et la recherche (part établie d'après le nombre d'enseignants chercheurs « publiants »). Il prend aussi en compte la performance des universités notamment sous la forme de l'insertion professionnelle des étudiants. Les présidents des petites universités ont au cours de l'année 2009 fait part de leur crainte de voir le montant des dotations baisser. Pourtant les crédits aux universités ont globalement augmenté de 6,8% en 2009 et celui des huit universités nées durant les années 1990 a progressé davantage : de 11,7% (Cergy) à 15,1% (Littoral)¹⁷⁸.

De plus, la fin du fléchage des crédits n'a pas eu de conséquence négative pour les BU récentes déjà passées sous le régime des RCE. S'agit-il d'une simple vague ? Au demeurant, les crédits octroyés en 2009 à La Rochelle, comme ailleurs, restent les mêmes en 2008¹⁷⁹.

Les SCD peuvent regrouper les crédits documentaires en une seule unité budgétaire, supprimant ainsi les budgets de sections documentaires¹⁸⁰.

La question des moyens financiers des BU récentes dans ce nouveau contexte est bien plutôt celle de leur intégration et de leur reconnaissance comme service ayant seul à coordonner la politique documentaire, à l'intérieur d'une université autonome. Le « défléchage » des crédits octroyés aux BU pourrait ailleurs avoir pour conséquence le retour à une situation d'affaiblissement de la politique documentaire ou de régime dual avec des bibliothèques de recherche qui se développeraient de nouveau en marge du pilotage que la BU assure en tant que tête de SCD. Nous avons vu que la situation et la politique menée par les directeurs des BU récentes, depuis leurs origines, protège relativement de ces tendances qui pourraient se développer à l'avenir.

Ces bibliothèques nées avec la contractualisation, ont pu dans le cadre des volets documentaires des contrats quadriennaux, affirmer leur rôle technique (financement de SIGB, de portails documentaires) mais aussi leur rôle politique notamment en matière scientifique (financement de la documentation électronique, programme de traitements des productions universitaires dont les thèses) et pédagogique (formations documentaires). Les contrats actuels continuent de présenter des lignes de financement dédiés à la documentation, sur laquelle les SCD ont seuls la compétence.

¹⁷⁷ BOUTROY, Jean-Louis. Entretien cité.

¹⁷⁸ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dotations de l'Etat aux universités en 2009. [en ligne] <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid21537/dotations-de-l-etat-aux-universites-en-2009.html> Consulté le 28 décembre 2009.

¹⁷⁹ CAUDRON, Olivier. « La vraie révolution », *BBF*, 2009, n° 6, p. 32-34 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 27 décembre 2009

¹⁸⁰ BOUTROY, Jean-Louis. Entretien cité.

Parmi ces projets, dans l'optique de mutualisation des moyens, qui est la stratégie de nombreuses universitaires notamment au niveau régional, les partenariats occupent une place de choix.

4-2 DES RÉSEAUX ANCIENS AUX RÉSEAUX NOUVEAUX

La participation à des réseaux est constitutive des universités 2000 : l'aménagement du territoire universitaire conçu en 1990-1991 prévoyait la coopération des universités à l'échelle régionale et notamment l'appui des plus jeunes et des plus petits établissements de proximité sur les universités plus anciennes des métropoles. L'autonomie accrue des universités dans le cadre de la loi « libertés et responsabilités des universités » se développe dans un contexte de renforcement des réseaux universitaires régionaux, faisant de ces derniers une dimension importante de l'avenir des petites et moyennes universités et de leurs services communs de la documentation. La logique d'aménagement régional et de dynamisation des territoires, qui fut au cœur des créations du schéma Universités 2000 trouve aussi sa concrétisation dans les partenariats entre collectivités territoriales et universités, d'autant que les premières ont participé à l'émergence des secondes. Cette insertion locale des universités suppose aussi des collaborations pour l'insertion professionnelle des étudiants ou pour la recherche scientifique, avec le secteur privé.

4-2-1 Partenariats universitaires

Les nouvelles universités au début de la décennie 1990 pouvaient appartenir à l'un des 11 pôles universitaires régionaux, groupements d'intérêt public d'établissements supérieurs, appuyés par les collectivités locales. Pour l'Artois et le Littoral, il s'agissait du PUEL (pôle universitaire européen de Lille), pour Evry et Versailles-Saint-Quentin, c'était Paris-Sud. Toutes les régions n'ont pas été couvertes et la plupart de ces groupements n'existent plus en tant que tels mais ont été transformés en pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Pour les bibliothèques, la première collaboration entre SCD d'universités de la même région (ou de la même académie) a pu, comme dans le cas du PUEL, consister en la fédération des catalogues informatisés et en l'inscription gratuite pour tous les étudiants régionaux dans chaque université publique relevant de la même région.

Accroître l'usage des BU au niveau d'une région, signaler en ligne leurs fonds documentaires furent autant d'objectifs qui ont pu motiver l'équipement de ces services en systèmes d'information documentaire ou qui ont permis de développer les premières bibliothèques numériques régionales, d'autant que les universités nouvelles, notamment au niveau de la recherche, continuaient de fortement collaborer avec leurs anciennes universités mères (co-habilitations de diplômes de l'ancien 3^e cycle, laboratoires sur les mêmes sites, etc...).

Cependant, il n'y a pas au sein de ces partenariats régionaux de réflexion aujourd'hui sur la définition de cartes documentaires à l'exception d'UPEDoc, PRES de Paris-Est dont la documentation est coordonnée par le SCD de Marne-la-Vallée. En dehors de ce cas, les nouveaux SCD attendent plutôt une mutualisation de moyens au sein de ces

réseaux, dont l'achat de ressources électroniques ou de SIGB, de même que la libre circulation des étudiants au sein des bibliothèques partenaires¹⁸¹.

D'une part, l'ensemble des universités ont intérêt à l'acquisition ou à la constitution de collections numériques en pensant à la mutualisation des moyens dans le contexte d'augmentation des coûts d'abonnement et aussi de collaborations régionales dans la recherche scientifique. D'autre part, les besoins de politique documentaire et notamment de conservation partagée sont trop inégaux entre établissements des métropoles universitaires possédant des fonds anciens et riches et bibliothèques nouvelles.

De plus, les partenariats régionaux universitaires aujourd'hui prennent place en termes de documentation scientifique au sein de deux types d'organisme : les Universités numériques en région (UNR) et les PRES, qui ne se recouvrent pas toujours exactement, à la différence du PRES France-Centre-Atlantique-Université (Limousin-Poitou-Charentes) qui est composé des mêmes membres que l'UNRPCL, chargée actuellement de souscrire à un abonnement commun à deux ressources numériques et à la mise en place d'une carte multiservice unique¹⁸².

Avant la constitution progressive des PRES, les UNR ont permis d'entreprendre depuis 2002-2003, la numérisation des ressources documentaires et notamment celle des travaux universitaires dans le cadre des Universités Numériques Thématiques (UNT) en plus de la mutualisation des abonnements à des ressources électroniques. Les UNR ont en commun, avec les premiers pôles universitaires de recevoir un cofinancement de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les PRES en Ile-de-France ou dans les régions d'implantation des nouvelles universités n'ont pas tous de projet précis concernant la documentation mais s'inscrivent dans la lignée des pôles universitaires avec notamment l'intégration aux catalogues fédérées en ligne de toutes les bibliothèques des établissements membres, avec l'inscription gratuite dans les BU membres et avec des modes de gestion du PEB fondés sur la réciprocité et l'emploi d'une balance annuelle pour régler les frais d'échanges à l'échelle régionale.

Surtout, il s'agit d'EPCS¹⁸³ qui peuvent délivrer des diplômes et pour lesquels des transferts de compétences et de moyens peuvent être réalisés. Avec les plans campus pour étapes, certains envisagent une fusion de leurs établissements membres et les différents partenariats universitaires régionaux peuvent à l'avenir se fondre dans les PRES, sauf s'ils regroupent des universités de plusieurs régions : le Regroupement des Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA) existant depuis 2003, regroupe aujourd'hui les universités de Bretagne, de Poitou-Charentes et du Limousin). C'est dans ce cadre qu'est financé *Ubib*, service de questions/réponses en ligne dédié au renseignement bibliographique.

4-2-2 Partenariats des universités, des collectivités territoriales et du secteur privé

Les collectivités locales ont participé à la création et au développement des universités nouvelles. La collaboration entre universités et villes est originelle mais a pris des

¹⁸¹ COPPET, Martine. Message électronique cité.

¹⁸² CAUDRON, Olivier. Entretien cité.

¹⁸³ Etablissements publics de coopération scientifique

formes très différentes. Partout, les collectivités locales ont financé 50% des universités nouvelles à leur création¹⁸⁴. Sauf dans le cas de Cergy, elles n'ont pas ou ont peu participé au financement des constructions de BU¹⁸⁵. Aussi, toutes les BU ne sont pas toujours concernées par ces relations ou plutôt, lorsqu'il s'agit de partenariat avec les bibliothèques municipales, les collaborations envisagées n'ont pas toujours été pérennes. Mais la recherche de mutualisation de moyens et de consolidation de l'ancrage territorial des universités dans le cadre de la LRU et du passage aux RCE pourrait, notamment du point de vue de la documentation, relancer la coopération entre les bibliothèques d'une même agglomération ou d'une même région.

De la même manière les chambres de commerce et d'industrie ont pu participer au financement des universités et les BU ont pu collaborer avec leurs centres documentaires (abonnements communs à des périodiques)¹⁸⁶.

Le cas de Valence au début des années 1990, présentant une bibliothèque municipale qui prend en charge la politique documentaire de l'antenne universitaire, aidée en cela par les SICD de Grenoble¹⁸⁷, a pu servir de modèle pour les BU2000. Sans envisager de fusion, la coopération a marqué le choix d'un bâtiment unique pour la BU et la BM à La Rochelle¹⁸⁸. Ce fut aussi à cette époque un projet à Dunkerque¹⁸⁹.

Les collaborations les plus anciennes sont en l'occurrence celles qui permettent la fédération des catalogues en ligne et le prêt commun, comme dans le cas des réseaux qui existent depuis la naissance des nouvelles universités : RévoDoc dans le Val d'Oise¹⁹⁰ (pour Cergy) ou REDOCHA pour Evry¹⁹¹.

Des projets de catalogues communs sont encore actuels, comme entre la BU du Littoral Côte d'Opale et les bibliothèques municipales des quatre villes d'implantation de l'université, avec intégration du « visuel catalog »¹⁹².

Dans le souci de créer une vie de campus dans des villes sans tradition universitaire, des politiques culturelles des bibliothèques, en lien avec les actions des services culture des universités se sont récemment développées, notamment sous les impulsions de l'ancienne sous-direction des bibliothèques. Ces actions culturelles (expositions, concours littéraires, conférences) peuvent être établies en collaboration avec celles des BM et donner lieu à un renforcement de leurs collaborations.

¹⁸⁴ DATAR. « Universités et territoires, des relations nouvelles ». In. *Développement universitaire...* La Documentation Française, 1998, p. 39.

¹⁸⁵ CNE. *Rapport d'évaluation : l'université de Cergy-Pontoise*. 1996. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/CERGY.PDF Consulté le 17 septembre 2009.

¹⁸⁶ CHAZAL, Mireille. Entretien cité.

¹⁸⁷ LIEBER, Claudine. « Aventurières ou pionnières ». *BBF*, 2006, n° 2, p. 55-61 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 27 décembre 2009

¹⁸⁸ Ibid.

¹⁸⁹ GUILBAUD, Didier. « Coopérer dans une agglomération : restons simple ! ». *BBF*, 1991, n° 3, p. 196-201 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 27 décembre 2009.

¹⁹⁰ Catalogue du réseau documentaire de la BDP du Val d'Oise, intégrant le SCD de l'université de Cergy-Pontoise.

¹⁹¹ Réseau Documentaire Evry Centre Essonne et associés (REDOCHA). [en ligne] <http://www.redocea.fr/> Consulté le 22 décembre 2009.

¹⁹² BOUTROY, Jean-Louis. Entretien cité.

Conclusion: *Small is beautiful, isn't it ?*

« A ces grandes évolutions s'ajoute un fait récent : la dispersion de plus en plus grande des sites universitaires, et notamment l'implantation d'enseignements pluridisciplinaires dans des villes moyennes. Tous ces changements devraient conduire à préciser le rôle de chaque bibliothèque universitaire, et à remettre en cause la notion de modèle uniforme, notion plus juridique que scientifique et dont l'échec est patent »¹⁹³ écrivait Daniel Renoult en 1993.

Dans leurs pratiques, les huit bibliothèques des universités créées durant les années 1990 ont conjugué une recherche d'innovation avec celle du rattrapage. En rencontrant beaucoup des phénomènes courants en bibliothèque universitaire depuis 20 ans (augmentation des coûts de la documentation, modifications des usages avec moins d'inscrits en BU et moins de prêts, relations inégales avec les enseignants et les projets pédagogiques), ces nouveaux SCD ont pu bénéficier d'une meilleure intégration à leur université et des leviers qui ont permis de la consolider du point de vue de leurs missions principales : acquisition de documentation électronique, numérisation des productions universitaires, accès distants aux ressources documentaires et aussi, insertion dans certains projets pédagogiques et dans les politiques d'affiliation des étudiants.

Sans réussir toujours à assurer l'intégration de ces derniers à une vie étudiante nouvelle dans une ville où les campus sont presque neufs et où il n'y a pas de tradition universitaire, sans toujours avoir noué une collaboration ambitieuse avec les autres types de bibliothèques dont celles des villes, ces bibliothèques ont aujourd'hui, dans le cadre des réseaux régionaux qui se renforcent, à apporter leur expérience de services de proximité pour les publics étudiants qui sont apparus en France depuis 20 ans.

Dans le cadre des PRES, les collections imprimées, les fonds anciens, la politique documentaire peuvent être les forces d'autres établissements. La politique de services renouvelés et de proximité avec les étudiants, dans le contexte d'une université française qui proclame toujours des ambitions de démocratisation, constitue l'expérience que les petites et moyennes BU nées il y a quinze ou vingt ans peuvent apporter.

¹⁹³ RENOULT, Daniel. Art. cit., in. FRAISSE, Emmanuel. Op. cit., p. 204.

Bibliographie

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

LOI FAURE : Loi n° 68-978 d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.

DÉCRET n° 70-1267 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires.

DÉCRET 76-293 du 26 mars 1976 modifiant le décret 70-1267 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires.

LOI SAVARY : Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

DÉCRET n° 85-694 modifié du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale.

LOI n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation.

DÉCRET n° 91-321 du 27 mars 1991 sur l'organisation des services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur des académies de Paris, Créteil et Versailles relevant du ministère de l'Éducation nationale.

LOI PÉCRESSE : Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU).

DOCUMENTS ET RAPPORTS OFFICIELS

ALLÈGRE, Claude. « De U2000 à U3M ». Discours de Claude Allègre à la Sorbonne, 4 décembre 1998. s.p. Disponible en ligne. [URL]
http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/actu/1998/04_12_disc_U3M_allegre.pdf

CNOUS – OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE. *Vie étudiante et territoires. Etat des savoirs.* 2007, 87 p. [en ligne] http://www.ove-national.education.fr/doc_lib/13aa_territoires.pdf (consulté le 29 décembre 2009)

COMITE NATIONAL D EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CNE) : Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (1985-1995). Rapport au Président de la République. 1995 [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/RapPdt95.pdf (consulté le 29 décembre 2009).

Les missions de l'enseignement supérieur: principes et réalités. Rapport au Président de la République, juin 1997. La Documentation Française, 1997, 97 p.

L'université d'Artois. Rapport d'évaluation. 1996, 60 p. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/ARTOIS.PDF (consulté le 29 décembre 2009).

L'université de Bretagne-Sud. Rapport d'évaluation. 1999, 108 p. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/BretagneSud.pdf (consulté le 29 décembre 2009).

L'université de Cergy-Pontoise. Rapport d'évaluation. 1996, 64 p. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/CERGY.PDF (consulté le 29 décembre 2009).

L'université de Cergy-Pontoise. Rapport d'évaluation. 2006, 94 p. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/Cergy_2006.PDF (consulté le 29 décembre 2009).

L'université d'Evry-Val d'Essonne. Rapport d'évaluation. 1996, 50 p. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/EVRY.PDF (consulté le 29 décembre 2009).

L'université d'Evry-Val d'Essonne. Rapport d'évaluation. 2006, 94 p. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/fr/publication/som_publici.htm (consulté le 29 décembre 2009).

L'université de La Rochelle. Rapport d'évaluation. 1997, 94 p. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/LaRochele.pdf (consulté le 29 décembre 2009).

L'université du Littoral. Rapport d'évaluation. 1996, 56 p. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/LITTORAL.PDF (consulté le 29 décembre 2009).

L'université de Marne-la-Vallée. Rapport d'évaluation. 1996, 62 p. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/MARNE.PDF (consulté le 29 décembre 2009).

L'université de Marne-la-Vallée. Rapport d'évaluation. 2006, 64 p. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/Marne_2006.pdf (consulté le 29 décembre 2009).

L'université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines. Rapport d'évaluation. 2006, 102 p. [en ligne] http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/Versailles_2006.pdf (consulté le 29 décembre 2009).

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président* [Michel Melot] pour l'année 1995. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1996. 128 p.

COUR DES COMPTES. « Les Bibliothèques universitaires ». In *Rapport au Président de la République suivi des réponses des administrations, collectivités, organismes et entreprises.* Paris : La Documentation Française, 2006. p. 399-421.

[En ligne] <http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPA/BibliothequesUniversitaires.pdf> (Consulté le 29 décembre 2009).

COUR des COMPTES. *Les universités des villes nouvelles franciliennes : bilan et perspectives.* 2006, 31 p. [en ligne] <http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPA/4-universites-villes-nouvelles-franciliennes.pdf> (consulté le 29 décembre 2009).

COUR des COMPTES. *Rapport public thématique sur la carte universitaire d'Ile-de-France : une recomposition nécessaire.* 2006. (en ligne] <http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/CarteUniversitaire.pdf> (consulté le 3 septembre 2009).

LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations.* Paris : Sénat, 1998. 150 p. (Les rapports du Sénat).

MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.* Paris : La Documentation Française, 1989. 79 p. (Collection des rapports officiels).

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE. *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France : 30 indicateurs.* N° 2- Décembre 2008 [en ligne] http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Evaluation_statistiques/56/2/etat_du_sup_web_41562.pdf (consulté le 29 décembre 2009).

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Annuaire des bibliothèques universitaires. Données 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007.* La documentation Française.

RENOULT, Daniel ; LEMELLE, Françoise. *Dispersion de la documentation universitaire ? Un bilan du décret de 1985. Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.* Paris : Inspection générale des bibliothèques, 2007. 86 p. [en ligne] <http://media.education.gouv.fr/file/89/8/5898.pdf> (consulté le 29 décembre 2009).

RENOULT, Daniel. *La filière bibliothèques de la fonction publique État, situation et perspectives. Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [et à] Madame la ministre de la Culture et de la Communication.* Paris : Inspection générale des bibliothèques, 2008. 56 p.

OUVRAGES ET ARTICLES DE REVUES

- Les universités : de U2000 à aujourd'hui (2009)

ALLEGRE Claude. *L'âge des savoirs : pour une renaissance de l'université.* Gallimard, 1993, 252 p.

ALTET, Marguerite, FABRE, Michel, RAYOU, Patrick. « Une fac à construire : sur quelques aspects paradoxaux de l'expérience universitaire ». *Revue française de pédagogie*, n° 136 juillet-août-septembre 2001.

DUBET François, FILATRE Daniel, MERRIEN François-Xavier (et al.). *Universités et villes*. L'Harmattan, 1994, 318 p. (collection Ville et entreprises).

CARBONE, Pierre. « L'université à l'horizon 2012 ». *BBF*, 2009, n° 6, p. 12-17 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

CYTERMANN Jean-Richard. « Les universités d'Ile-de-France : bilan et perspectives d'évolution ». In. *Annales des Mines*, février 2000, p. 43-48.

DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE (DATAR). *Développement universitaire et développement territorial. L'impact du plan U 2000 (1990-1995)*. La documentation française, 1998, 209 p.

DUCASSOU, Dominique. « Collectivités locales et universités », *BBF*, 2001, n° 3, p. 27-33 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 18 juillet 2009).

FELOUZIS, Georges. « Les délocalisations universitaires et la démocratisation de l'enseignement supérieur ». *Revue française de pédagogie*, n°136, juillet-août-septembre 2001.

FELOUZIS Georges (dir.). *Les mutations actuelles de l'Université*. Presses universitaires de France. 2003, 400 p.

FREMONT Armand, HERIN Robert, JOLY, Jacques. *Atlas de la France universitaire*. Reclus- La Documentation Française, 270 p.

LACHENAUD, Jean-Philippe. « La réforme des universités : le temps des défis ». *BBF*, 2009, n° 6, p. 64-65 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

MERLIN, Pierre. *L'aménagement universitaire : un schéma d'ensemble*. Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, 1990.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Direction de la programmation et du développement universitaire. *Universités 2000 : Quelle université pour demain ?* Assises nationales de l'enseignement supérieur. Sorbonne, 26-29 juin 1990, La Documentation Française, 1991, 334 p.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Bibliothèques universitaires... nouveaux bâtiments, nouveaux services*, 1998, 95 p.

ORIVEL François. « L'université, une bonne affaire pour les communes ». *Le Monde*, 7 février 1991.

PEYLET, Roland. « L'État, les universités et les collectivités territoriales ». *BBF*, 1992, n° 5, p. 8-11 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 10 décembre 2009).

PIERDET, Christian. « Bibliothèque universitaire et coopération régionale ». *BBF*, 1990, n° 2, p. 96-98 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

POIRRIER, Philippe (dir.) Paysages des campus. Urbanisme, architecture et patrimoine. Editions universitaires de Dijon, 2009, 187 p. (collection U-Culture(s)).

- Les bibliothèques universitaires

AROT, Dominique. « Construire la bibliothèque ». *BBF*, 2007, n° 1, p. 5-10 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 16 octobre 2009)

AROT, Dominique. « Les moyens des bibliothèques françaises, 1990-2000 ». *BBF*, 2001, n° 6, p. 35-44 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

BEIRNAERT, Anne. *La création d'une bibliothèque universitaire. Le cas de l'Université d'Artois.* Diplôme de conservateur des bibliothèques, mémoire d'étude. ENSSIB, 1995, 75 p.

BISBROUCK Marie-Françoise, RENOULT Daniel (dir.). *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation.* Editions du Cercle de la Librairie, 1993, 303 p.

BISBROUCK, Marie-Françoise. *Les bibliothèques universitaires, Évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000).* Paris : La Documentation Française, 2000. 152 p.

BISBROUCK, Marie-Françoise. « L'évolution des bâtiments des bibliothèques universitaires depuis le rapport Miquel ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t.41, n°5, p. 51-67.

BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. « BU d'hier et de demain. Entretien avec André Miquel, professeur au Collège de France ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n°5, p. 356-367.

CARBONE, Pierre. « Un constat à partager, un plan d'action à engager ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, t.51, n° 4, p. 56-57.

CARBONE, Pierre. « Les bibliothèques universitaires : Dix ans après le rapport Vandevoorde ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, t.37, n°4, p. 46-58.

CARBONE, Pierre. « Les bibliothèques dans les universités ». In *Les Bibliothèques dans l'université*, sous la direction de Daniel Renoult. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. 358 p., p. 43-106.

CASSEYRE, Jean-Pierre, GAILLARD, Catherine. *Les Bibliothèques universitaires.* Paris : Presses universitaires de France, 1996. 2^{ème} éd. mise à jour. 128 p.

CAUDRON, Olivier. « La vraie révolution », *BBF*, 2009, n° 6, p. 32-34 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

- CAVALIER, François.** « La longue marche des universités et de leurs services documentaires ». *BBF*, 2009, n° 6, p. 54-58 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).
- CHARENTREAU, Anne-Marie.** « Bibliothèques universitaires ». *BBF*, 2007, n° 1, p. 28-33 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 29 décembre 2009
- COMTE, Henri.** « La réforme du système documentaire des universités ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, t. 30, n°5, p. 378-387.
- DUBOIS, Jacqueline ; KERDRAON, Anne ; LEMAU, Elisabeth ; ROCHE, Dominique.** « Du bon usage des BU ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n°5, p. 72-75.
- FAYET, Sylvie, VAN DOOREN, Bruno.** « Bibliothèques dans leur territoire ». In *Les Bibliothèques en France, 1991-1997*, sous la direction de Dominique Arot. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1998. 317 p., p. 59-82.
- GABEL, Gernot.** « Les bibliothèques universitaires allemandes ». In *Les Bibliothèques dans l'université*, sous la direction de Daniel Renoult. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. 358 p., p. 277-298.
- GABEL, Gernot.** « Les bibliothèques universitaires allemandes : les enjeux actuels ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t.41, n° 2. p. 52-57.
- GLEYZE, Alain.** *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*. 1999. 860 p. Thèse de doctorat : Sciences de l'information et de la communication : Lyon-2 : 1999.
[en ligne] <http://demeter.univ-lyon2.fr/sdx/theses/lyon2/1999/agleyze> (Consulté le 29 décembre 2009).
- GLEYZE, Alain.** « Les années de crise des bibliothèques universitaires (1975-1990) ». In *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, *Les Bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*, sous la direction de Martine Poulain. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1992. XXII-793 p., p. 672-681.
- JOLLY, Claude.** « Les bibliothèques dans l'université ». In *Bulletin des bibliothèques de France*, n° Hors série, 2006, p. 13-44.
- JOLLY, Claude.** « Le plan U3M et les bibliothèques d'enseignement supérieur ». s.p. Disponible en ligne. [en ligne] <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/U3m/planU3M.htm> (Consulté le 29 décembre 2009).
- JOLLY, Claude.** « Bibliothèques universitaires : regards sur les changements ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°6, p. 50-54.
- MERLIN, Pierre.** « Les bibliothèques universitaires ». Document en ligne sur le site de l'association pour la « Qualité de la Science Française », 2002, s.p.
[en ligne] <http://www.qsf.fr/> (Consulté le 30 décembre 2008).

MERCIER, Anne. « La rochelle ». *BBF*, 1996, n° 2, p. 35-39 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 17 décembre 2009).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. *Ville architecture, université. Réalisations du schéma Universités 2000.* La Documentation Française, 1998, 218 p.

PALLIER, Denis. « Une histoire récente ». In *Les Bibliothèques dans l'université*, sous la direction de Daniel Renoult. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. 358 p., p. 13-41.

PALLIER, Denis. « Les sections des bibliothèques universitaires », *BBF*, 1995, n° 4, p. 52-65 [en ligne] http://bbf.enssib.fr (consulté le 14 avril 2009).

PERALES, Christophe. « Il faut parier, vous êtes embarqué ». *BBF*, 2009, n° 6, p. 35-38 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

RENOULT, Daniel (dir.). *Les Bibliothèques dans l'université.* Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. 358 p.

RENOULT, Daniel. « Le plan U3M en Île-de-France : perspectives 2000-2006 ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t.42, n°2, p. 4-11.

RODA, Jean-Claude. « La carpe et le lapin, ou le difficile mariage des universités et des bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t.41, n°2, p. 40-45.

STOTZENBACH, Christine. « Le cas de la documentation à l'université Paris-Est ». *BBF*, 2009, n° 6, p. 28-31 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

TACHEAU, Olivier. « Pour une bibliothèque universitaire réincarnée ». *BBF*, 2009, n° 6, p. 66-69 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

VAN DOOREN, Bruno. « En finir avec la crise des bibliothèques universitaires ? ». *Esprit*, 1993, n°9, p. 143-158.

- Publics, services, collections

BEAUD Stéphane. *80% au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire.* La Découverte, 2003, 342 p. (collection La Découverte/Poche ; Sciences humaines et sociales).

BLIN, Frédéric, STOLL, Mathieu. « La formation des usagers dans l'enseignement supérieur ». *BBF*, 2005, n° 6, p. 5-15 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 11 novembre 2009).

COLCANAP, Grégory. « Acquérir la documentation électronique pour l'enseignement supérieur et la recherche ». *BBF*, 2009, n° 6, p. 18-21 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

COULON, Alain. *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire.* Presses universitaires de France, 1997, 219 p. (collection Politiques d'aujourd'hui).

FELOUZIS, Georges. *La condition étudiante. Sociologie des étudiants et de l'université.* Presses universitaires de France, 2001, 300 p. (collection Sociologie d'aujourd'hui).

LAHIRE, Bernard. *Les manières d'étudier. Enquête 1994 de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE).* La documentation française, 1997, 175 p. (collection Les cahiers de l'OVE).

FRAISSE, Emmanuel (dir.). *Les étudiants et la lecture.* Presses universitaires de France, 1993, 263 p. (collection Politique d'aujourd'hui).

FRAISSE, Emmanuel ; RENOULT, Daniel. « Les enseignants du supérieur et leurs bibliothèques universitaires ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, t.39, n°4, p. 19-25.

MOREAU, Christian, PINCON, Philippe. « De l'initiation documentaire au projet ». *BBF*, 2005, n° 6, p. 30-32 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 10 novembre 2009).

RENOULT, Daniel. « La communauté universitaire: étudiants et enseignants ». In, *Les Bibliothèques dans l'université*, sous la direction de Daniel Renoult. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. 358 p., p. 109-134.

RENOULT, Daniel. « Enquêtes de publics dans les bibliothèques universitaires ». *BBF*, 2006, n° 2, p. 5-9 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

UNIVERSITE D'ARTOIS. *Journée d'étude du 25 mars 2009 :* "L'évolution des usages et des pratiques documentaires du lycée à l'université: besoins, attentes et représentations". [en ligne] http://portail.bu.univ.artois.fr/WebContent/viewer/viewer.asp?INSTANCE=INCIPIO&EID=WBCTDOC_1265 (consulté le 1^{er} décembre 2009).

SITES INTERNET

AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS (AMUE). [en ligne] <http://www.amue.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

AGENCE DE L'EVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (AERES). [en ligne] <http://www.aeres-evaluation.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

APPLICATION STATISTIQUE INTERACTIVE DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES (ASIBU). [en ligne] <http://www.sup.adc.education.fr/asibu/accueil.htm> (consulté le 29 décembre 2009)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (MESR). [en ligne] <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

Les sites des Universités 2000 donnent accès à des ressources et à des documents (études portant sur les étudiants, enquêtes, contrats Université-Etat...) dont la liste n'est pas présentée ci-dessous. De même, les références des sites spécifiques ou des portails documentaires des SCD ne sont pas mentionnées.

UNIVERSITE D'ARTOIS. [en ligne] <http://www.univ-artois.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD (UBS). [en ligne] <http://www.univ-ubs.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE (UCP). [en ligne] <http://www.u-cergy.fr/index.php> (consulté le 29 décembre 2009).

UNIVERSITE D'EVRY-VAL D'ESSONNE (UEVE). [en ligne] <http://www.univ-evry.fr/fr/index.html> (consulté le 29 décembre 2009).

UNIVERSITE DE LA ROCHELLE (ULR). [en ligne] <http://www.univ-larochelle.fr/> (consulté le 29 décembre 2009).

UNIVERSITE DU LITTORAL-COTE D'OPALE (ULCO). [en ligne] <http://www.univ-littoral.fr> (consulté le 29 décembre 2009).

UNIVERSITE DE PARIS-EST-MARNE-LA-VALLEE (UPEMLV). [en ligne] <http://www.univ-mlv.fr/fr/index.php> (consulté le 29 décembre 2009).

UNIVERSITE DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (UVSQ). [en ligne] http://www2.uvsq.fr/65463935/0/fiche__pagelibre/ (consulté le 29 décembre 2009).

Table des annexes

ANNEXE 1 : QUELQUES IMAGES DES BU2000.....	89
ANNEXE 2 : LES UNIVERSITÉS 2000 ET LEURS SCD. TABLEAU DE SYNTHÈSE.	91

Annexe 1 : Quelques images des BU2000



BU Evry, espace actualités .Photo AM Chaintreau. Janvier 2002



BU d'Evry, façade. (Architectes : Courant & Levandovski) Photo AM Chaintreau ; Janvier 2002.
(ci-dessus et ci-dessous)





BU de Saint-Quentin (SCD de l'UVSQ). Salles de travail en groupe Photo AM Chaintreau, mars 2005.



BU de Saint-Quentin (SCD de l'UVSQ). Extérieur (architectes Ripault & Duhart). Photo AM Chaintreau, mars 2005.



BU des Chênes, salle de lecture. SCD de Cergy-Pontoise (architecte : Pierre Riboulet). Photo AM Chaintreau.

Annexe 2 : Les universités 2000 et leurs SCD. Tableau de synthèse.

Université	Villes/sites	année de création	Nombre d'étudiants	Nombre d'inscrits SCD (tous publics)	budget global Université dont masse salariale (2009)	budget global SCD hors masse salariale (2007)
Artois	Arras	1991	14500	6870 (sauf IUFM)	106 millions €	1,038 million €
	Béthune					
	Douai					
	Lens					
	Liévin					
Bretagne-Sud	Lorient	1995	7500	3275	61 millions €	1,127 million €
	Vannes					
	Pontivy (IUT)					
Cergy-Pontoise	Cergy-Pontoise	1991	11740	10021	122 millions €	3,36 millions €
Evry	Evry	1991	10150	8975	77 millions €	956 093 €
	Brétigny s/o (IUT)					
	Juvisy (IUT)					
La Rochelle	La Rochelle	1993	6800	4566	59 millions €	1,78 millions €
Littoral-Côte d'Opale	Boulogne-sur-Mer	1991	11000	5797	70 millions €	2,27 millions €
	Calais					
	Dunkerque					
	Saint-Omer					
Marne-la-Vallée	Champ-sur-Marne	1991	11000	5441	75 millions €	2,97 millions €
Versailles-Saint-Quentin	Saint-Quentin-en-Y	1991	14760	10459	116 millions €	2,59 millions €
	Versailles					
	Boulogne					
	Garches					
	Suresnes					